

Chez les libéraux anglophones du West Island

Nouvelle flambée contre la loi 22

par Pierre O'Neill

Le congrès régional regroupant les militants libéraux du West Island de Montréal a donné lieu hier à un débat acrimonieux qui a fait ressortir l'opposition farouche de la communauté anglophone à la loi 22 du gouvernement Bourassa.

Le défi de Minh: épargner l'assaut à Saigon

SAIGON (d'après Reuter, AFP et AP) — Le général Duong Van (big) Minh est devenu hier le troisième chef d'Etat du Sud-Vietnam en moins d'une semaine mais, au moment où les 134 députés présents lui accordaient leur confiance, les forces du GRP et nord-vietnamiennes lançaient ce que des sources militaires pensent être l'offensive générale contre Saigon.

En effet, la désignation du général Minh à la présidence de la république par le Parlement sud-vietnamien est arrivée trop tard, semble-t-il, pour éviter à Saigon une deuxième nuit de bombardement à la roquette.

De nouveaux engins ont atteint le centre de Saigon hier soir. Cinq roquettes soviétique de 122 millimètres avaient touché samedi dans la nuit des quartiers populaires de la capitale, faisant sept morts et provoquant un incendie qui a détruit environ 300 habitations.

Un porte-parole du GRP avait d'ailleurs indiqué à l'AFP, à Saigon, après la désignation du général Minh, que l'offensive se poursuivait "sur les fronts politiques, diplomatique et militaire". Le porte-parole avait également refusé de se prononcer sur l'aptitude du nouveau président Minh à être un négociateur de paix.

Le général Minh reprend le pouvoir à un moment où le Sud-Vietnam risque clairement une défaite militaire totale. L'ancien ministre de la Défense, M. Tran Van Don, a d'ailleurs dit au Parlement hier que la capitale était isolée, menacée par 14 divisions nord-vietnamiennes.

Il reste qu'hier soir, autour du général Duong Van Minh impassible, une poignée de jeunes collaborateurs se sont réunis pour préparer la mise en place du nouveau régime. Si le général Minh, qui a une réputation de conciliateur, échoue dans sa mission de paix, le régime de Saigon devra choisir entre la capitulation ou un sanglant baroud d'honneur.

Le général Minh accède officiellement à la magistrature suprême lors d'une cérémonie de prestation de serment qui doit avoir lieu aujourd'hui. Agé de 59 ans et de taille assez élevée pour un Vietnamien, le général a défié à plusieurs reprises le régime de l'ex-président Nguyen Van Thieu en lançant des appels à la paix et à la conciliation.

En 1963, le général Minh était à la tête du coup d'Etat qui renversait le président Ngo Dinh Diem. Trois mois plus tard, il était démis de ses fonctions de chef de la junte au cours d'un deuxième putsch et ensuite il partait en exil en Thaïlande où il devait rester quatre ans. La religion a joué un grand rôle dans les campagnes récentes du général Minh, bouddiste comme 70% du pays. Le Vietnam du Sud deviendrait fort s'il pouvait unifier tous les groupes religieux, a-t-il dit lorsqu'il a demandé au gouvernement que les dirigeants religieux jouent un rôle plus important dans les affaires du pays.

Après la visite de l'ex-président

Voir page 6: Le défi

par le bill 22, et n'a pas hésité à dénoncer publiquement ses collègues ministres qui avaient pris place à la tribune d'honneur.

La réplique est aussitôt venue du ministre d'Etat chargé de l'application du bill 22, M. Fernand Lalonde, qui a fait remarquer à son collègue que la lumière ne viendra pas d'arguments émotifs et lui a rappelé que les francophones québécois furent longtemps frustrés et qu'il se trouve encore beaucoup de frustration. "Il revient à un gouvernement de prendre

ses responsabilités, quand vient le temps. Nous faisons appel à la compréhension et à la bonne volonté de tous les Québécois."

Invité à commenter le ton de ces discussions entre militants libéraux, le chef du parti, M. Robert Bourassa, a émis l'opinion, en fin de journée, que la majorité appuie l'initiative de son gouvernement et a souligné qu'il restera toujours "une minorité d'éternels mécontents."

Essentiellement, les interventions visaient à convaincre les ministres. MM.

Fernand Lalonde, François Cloutier, Victor-C. Goldbloom et Jean Cournoyer, que le bill 22 est une erreur et une injustice qui briment les droits de la minorité anglophone, sent la discrimination, et ne saurait passer le test de la constitutionnalité.

Dans un premier temps, le premier ministre a d'abord rappelé aux militants libéraux anglophones la crise d'octobre 1970 en indiquant qu'il s'agissait alors de manifestations d'insécurité d'un peuple.

Il a ensuite souligné que les francophones pourraient eux aussi être inquiets et impatients à la constatation qu'une minorité anglophone de 20 pour cent occupe les 80 pour cent des postes de commande. M. Bourassa a en fait fait valoir que l'attente n'aurait fait que polluer le climat et que le gouvernement se devait de prendre ses responsabilités avant qu'il ne soit trop tard. "Il n'y a pas un peuple avec un minimum de fierté, qui va accepter de mourir à petits feux."

Certaines des interventions, les plus radicales et exagérées, n'ont pas reçu l'assentiment de l'auditoire. Ainsi, cette femme, qui tout en soulignant son refus de parler le français, soutenait que son mari ingénieur ne pouvait se trouver d'emploi parce que précisément, il ne pouvait s'exprimer correctement en français.

Pour le ministre du Travail et député de Robert-Baldwin, M. Jean Cournoyer,

Voir page 6: Flambée



Des soldats sud-vietnamiens, la plupart sans armes, affluent vers Saigon par la route 15, à l'est de la capitale, repoussés par l'avance des forces du FNL et des Nord-vietnamiens dans cette région. (Téléphoto AP)

Le Comité Nadeau

Des conseils élus seront proposés pour les cégeps

par Lise Bissonnette

Le Comité d'étude de l'enseignement collégial du Conseil supérieur de l'Éducation (dit comité Nadeau) s'appuie à proposer une structure élective pour le Conseil d'administration des cégeps, contrairement à l'organisation actuelle, qui repose sur un processus de nomination.

C'est ce que révèle un document de travail du comité Nadeau, en date du 10 février dernier, dont LE DEVOIR a obtenu copie. Dans ce chapitre, intitulé "organisation des ressources", le comité indique sa préférence pour une structure d'autorité largement décentralisée et participative qui rélegue le ministère de l'Éducation à un rôle de fournisseur de services, de "support professionnel et technique."

Ce document éclaire les propos que tenait le ministre Cloutier à l'Assemblée na-

tionale mercredi dernier. Tout en annonçant une refonte de la loi des cégeps pour 1976, celui-ci s'est montré assez réticent à relier ce projet aux recommandations que lui remettra en juin le comité dont il demandait la création en 1973. M. Cloutier a indiqué qu'il ne soumettra le rapport Nadeau à une commission parlementaire que si ses recommandations "ne sont pas trop théoriques et touchent des changements concrets."

Or les recommandations du comité, au chapitre du système d'autorité régissant les cégeps, sont assez semblables à ce que réclamait la direction du cégep de Limoilou, dont le ministre venait justement d'annoncer la mise en tutelle mercredi.

De même, c'est un secret de police que l'ensemble du rapport Nadeau, dont les principales conclusions sont déjà

connues et dont LE DEVOIR faisait état le 12 février dernier, ne plait guère au ministre où l'on y voit l'utopie en marche.

Le rapport suggère entre autres l'abolition de la distinction entre enseignement professionnel et général, entre éducation des jeunes et éducation des adultes, l'organisation pédagogique en "modules" et "familles de modules", selon un modèle semblable à celui de l'Université du Québec, et une très forte décentralisation qui revalorise la concertation et l'autonomie au plan régional.

Selon le document du 10 février, le comité proposera que le Conseil d'administration des cégeps "soit composé de neuf à 15 personnes élues par un collège électoral sur présentation des candidats par le milieu."

Voir page 6: Cégeps

Claude Forget

La CEQ, renouant avec le passé, veut imposer une morale au Québec

par Gilles Lesage

QUEBEC — Est-ce que le gouvernement doit avoir une morale et l'imposer aux citoyens?

A cette question fondamentale, que la société québécoise n'a jamais tranchée, le ministre des Affaires sociales répond par la négative, quant à lui, dans une entrevue récente avec LE DEVOIR.

Évoquant lui-même le Manuel du 1er mai, par lequel la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ) veut consacrer une journée d'école au service de la classe ouvrière, M. Claude Forget estime que la CEQ veut dire aux gens comment il faut

penser, et ce qu'il faut penser en telle ou telle circonstance.

Le débat de fond, dit-il, devrait porter non pas tant sur le programme de sensibilisation suggéré par la Centrale à ses membres que sur l'idée même selon laquelle l'école doit transmettre une éthique et un ordre de valeurs. La CEQ se défend en disant qu'elle propose une éthique et une morale sociales différentes de celles que le système charrie lui-même, et que tel est bien son droit.

Mais est-il bien vrai, se demande le mi-

Voir page 6: Forget

38% aux socialistes, 26% aux centristes: un Portugal social-démocrate se profile

LISBONNE (d'après AP, Reuter et AFP) — C'est par un concert d'avertissements et arborant des drapeaux que les socialistes ont parcouru hier la capitale portugaise, pour célébrer leur éclatante victoire aux élections de vendredi qui leur ont accordé plus des 2/5 des suffrages.

En effet, les derniers résultats accordent au Parti socialiste de M. Soares 95 mandats pour 38% des suffrages; suit le Parti populaire démocratique, PPD, centriste, avec 58 sièges pour 26% des suffrages.

L'échec du Parti communiste est cuisant puisqu'il ne récolte qu'un peu moins de 13%, ce qui lui vaut à l'assemblée constituante 25 mandats. Quant au CDS, de droite, il récolte 7,6% des suffrages et obtient 12 sièges. Le NDP, allié aux communistes, obtient 3 mandats pour ses 4%. La participation électorale aura été massive, se situant tout près de 92%, pour un total d'inscrits de 6,2 millions. Quant au nombre de bulletins nuls ou blancs, il se situe à un peu moins que 7%, ce qui est surprenant puisque les militaires avaient fait campagne en faveur du bulletin blanc dans tous les cas où l'électeur n'aurait pas été sûr de son choix, et surtout quand on considère le nombre élevé d'analphabète et les méfaits d'un demi-siècle de fascisme.

Dès samedi, le ministre de l'Informa-

tion a annoncé que des élections législatives auraient lieu dans un délai maximum de six mois. On sait que l'assemblée élue vendredi, jour anniversaire du coup d'Etat qui mit fin à l'ancien régime, est appelée à rédiger une constitution dont les grandes lignes sont d'ores et déjà préfigurées dans la plate-forme que le Mouvement des forces armées a fait accepter par les grands partis politiques.

Les choses ne seront plus tout à fait les mêmes pour le Portugal après ces élections du 25 avril.

Sur le plan intérieur, ces élections ont l'avantage de jeter la lumière sur la réalité populaire des diverses formations politiques. Ceci aura des conséquences dans les rapports entre ces formations politiques elles-mêmes comme dans leurs rapports avec le Mouvement des forces armées.

Précisément, l'aile gauche du Mouvement des forces armées et les hommes politiques portugais les plus militants redoutaient hier que le succès des partis modérés aux élections menace la "révolution socialiste".

Le capitaine Duarte Pinto Soares, tenant de la ligne dure au sein du Conseil révolutionnaire qui exerce le pouvoir suprême, est inquiet des résultats car "ils annoncent la possibilité d'un glissement

vers la social-démocratie."

Quant au général Vasco Gonçalves, il a prévu dans une interview que des réactionnaires se livreront à "de nouvelles attaques et à des manœuvres insidieuses" qui ne prendront pas nécessairement la forme du coup d'Etat avorté du mois dernier.

On a noté avec intérêt la main tendue au lendemain des élections à M. Alvaro Cunhall par M. Mario Soares, lorsque celui-ci a additionné les suffrages obtenus par son parti à ceux obtenus par le parti communiste pour illustrer la victoire de la gauche. M. Soares a déclaré que le Parti communiste était nécessaire à la démocratie au Portugal et M. Cunhall a souligné que les communistes étaient favorables à un parti socialiste fort.

Ces remarques donnent à penser que les deux partis pourraient conclure un pacte. Toutefois, on précise de source socialiste qu'il n'est pas question de "laisser tomber" le PPD, malgré les accusations des communistes qui taxent cette formation de fascisme. En effet, le Parti communiste estime que "le scrutin ne traduit pas, et de loin, la force réelle du Parti communiste, son influence, son pouvoir de mobilisation des masses ni sa place indispensable dans la révolution portugaise". Le scrutin a montré que "la droite

réactionnaire ne jouit que d'un appui populaire réduit", ajoute le communiqué. Le Parti communiste souligne que le scrutin a démontré "sa forte implantation dans les centres ouvriers et les zones de prolétariat agricole du sud". Ailleurs, ajoute le communiqué, le faible pourcentage recueilli par le parti communiste "illustre l'héritage d'obscurantisme légué par le fascisme et confirme les effets des intrigues et de la violente campagne menée par de nombreuses forces ligées dans "une sainte-alliance anti-communiste".

Certains hommes politiques socialistes ou appartenant au PPI estiment volontiers en privé que les jours du général Gonçalves, comme premier ministre, sont comptés.

Ils pensent que l'élection a renforcé la position d'officiers modérés comme le commandant Vítor Alves, le commandant Ernesto Melo Antunes, ministre des Affaires étrangères, le commandant en chef de l'armée Carlos Fabiao et l'amiral Vítor Crespo, haut-commissaire au Mozambique.

Il en est de même pour le président Francisco da Costa Gomes, qui peu avant le vote a contesté l'affirmation des officiers de gauche selon laquelle le peuple n'était pas encore mûr pour se rendre aux urnes.

sommaire

■ Le Québécois a fort à apprendre sur l'accueil du jeune immigrant.

- page 2

■ Douze témoins font le procès de la politique culturelle devant le "tribunal de la culture".

- page 3

■ La fin du malentendu au Portugal: un éditorial de Georges Vigny.

- page 4

■ Opération anti-subversive en Argentine.

■ La flotte arabe et la rivalité des émirs.

- page 8

■ Le Labour préconise le non à l'Europe.

■ L'économie à la réunion de famille du Commonwealth.

- page 9

■ Semaine de la contre-culture: un bilan positif et ouvert.

- page 12

■ Les Sabres gagnent le premier match en prolongation.

- page 15

■ Pour les JO, 625,000 billets à vendre à des Québécois patients et fortunés.

- page 16



Le Québécois a fort à apprendre sur l'accueil du jeune immigrant

par Lise Bissonnette

Pour avoir voulu éviter nommément les questions politiques au cours de son colloque sur l'accueil fait aux immigrants dans ses écoles, vendredi et samedi, la CECM s'est vue inondée de suggestions souvent folkloriques et anodines à la fin de ces deux journées, au cours d'une plénière sans passion. Mais on aura au moins constaté que les Québécois ont encore fort à faire pour chasser toute velléité de xénophobie, même chez les mieux intentionnés.

Quelque 300 personnes assistaient à ce colloque organisé par le Bureau de l'accueil aux immigrants et l'Office des relations publiques de la CECM. Elles provenaient majoritairement des écoles où logent des classes d'accueil, qui y avaient délégué outre leur direction, des professeurs de classes régulières et d'accueil, et des membres, francophones et non-francophones des comités de parents. S'y joignaient aussi des observateurs des ministères de l'Immigration et de l'Éducation, des commissaires de la CECM et d'autres commissions scolaires de l'île de Montréal.

Deux thèmes nourrissaient les ateliers qui furent de loin plus animés que la plénière: "l'accueil des jeunes à l'école", et "les parents et l'accueil".

Un peu partout, on a étalé les petites misères et ignorances mutuelles qui font de l'accueil aux immigrants une activité

encore plus polie que chaleureuse: réticences plus subtiles de participants qui déclarent bien aimer les immigrants, mais vouloir leur imposer un quota dans leur école; histoires de réunions de parents francophones et non-francophones qui ne sont souvent que la juxtaposition quasi forcée de deux solitudes. Il a bien fallu reconnaître, comme le faisait Mme Lavoie-Roux vendredi dans son discours d'ouverture "la pauvreté de l'accueil réservé aux immigrants par la communauté francophone".

Car il est loin d'être honorable l'esprit de calcul qui ne cesse de réclamer que le moindre service additionnel consenti aux immigrants le soit aussi aux enfants des classes régulières. Ou encore celui qui fausse l'accueil en voyant les inscriptions d'immigrants comme un "chiffre aléchant", utile d'abord à combler les baisses de clientèle francophone, quand ce n'est à augmenter le traitement du directeur et la quantité du personnel de soutien, fixés tous deux au prorata du nombre d'élèves, un immigrant étant toujours compté pour deux.

C'est contre cette attitude que la CECM voulait marquer des points décisifs samedi, en centrant les débats sur les modifications aux comportements et à l'organisation quotidienne dans la classe d'accueil et hors la classe.

Mais plusieurs participants ont souligné la naïveté d'un discours sur l'intégration qui essaie de se tenir dans les limites de l'action de l'école. Sans blâmer les nouveaux venus au Québec, on se demande en effet si les classes d'accueil ne leur sont pas le plus souvent un instrument transitoire pour acquérir une "langue-outil" utile à vivre en ce pays, quitte à se tourner tout de même un peu plus tard vers la communauté anglophone pour une véritable intégration.

A cela, les statistiques de la CECM, aussi optimistes qu'elles soient quant au taux de persistance dans le secteur d'enseignement français, ne peuvent offrir de réponse sociologiquement valide. Et le sentiment général demeure que les groupes ethniques sont encore fort peu pénétrés de culture française.

C'est pourquoi les ateliers ont souligné que la seule véritable incitation capable d'attirer vraiment les immigrants vers l'école française, serait l'utilisation du français comme langue de travail. "Jusqu'à ce que la fausse représentation de faire venir des immigrants ici en leur demandant de choisir le patrimoine français du Québec, alors que l'économie les pousse vers l'anglais", de dire la présidente d'un comité de parents.

Comme on s'était tacitement entendu pour que les résolutions ne débordent pas

vers des amendements à la loi 22, celles-ci, fort variées, sont demeurées limitées dans leur propos.

L'heure était surtout à la recherche de la fraternisation: intégration plus rapide des immigrants dans les classes régulières, implication du personnel entier des écoles dans des programmes d'accueil, augmentation des classes mixtes, information et publicité auprès des organisations communautaires des groupes ethniques, intégration des parents immigrants aux comités d'écoles.

"Véritable apostolat", comme le soulignait sans malice un néo-Québécois, on est allé jusqu'à énumérer des activités de jumelage, échanges d'élèves et presque d'enfants entre familles, parrainage, visites organisées, rencontres sociales quand ce n'était des soupers gastronomiques exotiques et fêtes folkloriques.

Une telle frénésie de rapprochement s'explique cependant par l'ampleur des distances entre les groupes francophones et non-francophones. Il faut souligner que les classes d'accueil sont souvent situées hors du quartier où réside l'enfant immigrant et qu'à cet éloignement physique correspondent souvent des inégalités socio-économiques importantes.

C'est pourquoi la CECM souhaiterait que s'implantent rapidement des classes d'accueil dans les quartiers d'origine. Quant aux directeurs d'école et aux enseignants, ils se sont montrés plutôt attentifs à l'amélioration des services spécialisés (adjoints à la direction, animateurs, psychologues, docimologues), et aux activités de perfectionnement du personnel.

"On demande beaucoup à la CECM", devait conclure Mme Roux, tout en invitant les observateurs des ministères de l'Immigration et de l'Éducation, tous plutôt silencieux, à se montrer attentifs et à chercher avec la Commission une façon de partager les tâches.

La CECM commence à renverser le courant

Environ 4,000 enfants d'immigrants d'âge scolaire arrivent chaque année sur le territoire de l'île de Montréal. La moitié d'entre eux sont de langue anglaise, et une faible partie sont bilingues ou ne parlent que le français. Près de 1,500, estime-t-on, ne parlent ni français ni anglais. Aux termes de la loi 22, ceux-ci seraient une clientèle toute désignée pour l'école française.

Pourtant la Commission des écoles catholiques de Montréal n'en recrute annuellement que la moitié dans ses classes d'accueil françaises, initiative unique dans la province. Mais c'est là un résultat remarquable, dit-on à la commission, car il commence à briser sérieusement la tradition qui menait indistinctement tous les immigrants à l'école anglaise. En 1970 en effet, seuls 80 enfants s'inscrivaient en classes d'accueil.

L'effort consenti depuis 1970, sans coercition, permet cette année à la CECM d'offrir l'enseignement en français à 2,134 élèves de 61 nationalités et de 30 langues maternelles différentes. 825 d'entre eux fréquentent les classes d'accueil proprement dites, à l'élémentaire et au secondaire, 812 sont des néo-Québécois qui choisissent la prématernelle et la maternelle française, et 497 ont quitté les classes d'accueil pour entrer dans des classes régulières françaises.

Selon la présidente de la CECM, Mme Thérèse Lavoie-Roux, les effets de la loi 22 sur les choix scolaires des immigrants, sinon sur ceux des néo-Québécois depuis plus longtemps domiciliés au Québec, devraient faire augmenter cette clientèle à près de 3,000 l'an prochain.

Ces espoirs sont bien différents des statistiques de demandes d'inscription rendues publiques jeudi dernier. Mais il faut se rappeler que la CECM fera connaître bientôt ses moyens d'appliquer la loi 22.

Et surtout que le Bureau de l'accueil aux immigrants de la CECM compte sur la progression normale des effectifs qu'il connaît depuis 1970, due à un système très informel de recrutement, basé sur le "bouche à oreille" et l'animation auprès des communautés ethniques, ainsi que nous le déclarait samedi son directeur, M. Robert Attar.

Les groupes ethniques qui choisissent le plus facilement l'école française sont ceux qui ne retrouvent pas de communauté importante au Québec à leur arrivée. Ainsi sur les 15 groupes les plus touchés par les classes d'accueil, on en retrouve neuf en provenance de l'Amérique du Sud. Il en va évidemment ainsi pour les immigrants très isolés.

Le fort succès des pré-maternelles et des maternelles spéciales s'explique par l'absence de services comparables tant au secteur anglais de la CECM, qu'au Protestant School Board of Greater Montreal (PSBGM). D'abord subventionnées par le ministère de l'Immigration, ces initiatives de la CECM relèvent depuis 1972 du budget du ministère de l'Éducation, via le Plan de développement de l'enseignement des langues.

Contrairement aux classes maternelles régulières, celles qui s'adressent aux non-francophones fonctionnent à plein temps. Ce qui porte plusieurs à croire que les néo-Québécois les utilisent comme des garderies pour plus tard faire passer leurs enfants à l'école anglaise.

Selon les statistiques de la CECM cependant, 67 pour cent des élèves de pré-maternelle passent en maternelle française, 71 pour cent des élèves de maternelle vont en première année française, et cette année, 77 pour cent des 507 élèves sortis des classes d'accueil après un stage de 10 ou 12 mois, choisissent de continuer leur scolarité en français.



Les autorités de la CECM (au centre la présidente, Mme Lavoie-Roux) se sont mêlées aux parents, professeurs et commissaires pour analyser la qualité de l'accueil aux immigrants dans les classes spéciales de la Commission. Le colloque, qui se déroulait vendredi et samedi à la polyvalente Pierre-Dupuy, était placé sous le thème "Un immigrant... un Québécois... un ami!"

(Photo Alain Renaud)

Cloutier assure qu'il s'intéressera aux polyvalentes d'Hochelaga-Maisonneuve

Le ministre de l'Éducation n'a pas l'intention de court-circuiter la machine administrative pour examiner plus rapidement le dossier scolaire du quartier Hochelaga-Maisonneuve. Mais il a assuré les porte-parole du Regroupement scolaire de ce quartier (RSHM) que leur

problème serait étudié au mérite, dès que le dossier lui sera remis officiellement. Les représentants du regroupement, accompagnés des députés Jean-Claude Malépart (libéral, Sainte-Marie) et Robert Burns (Parti québécois, Maisonneuve) ont rencontré le ministre à ses bu-

reaux de Montréal, lundi dernier. Ils lui ont réitéré leur désir d'obtenir dans leur quartier l'aménagement de deux écoles secondaires en petites polyvalentes de 1,200 élèves. On sait que la CECM se propose plutôt d'en aménager une seule en polyvalente, réservant l'autre pour la clientèle du secteur général. Les citoyens refusent cette solution, alléguant qu'elle favorise la ségrégation entre les étudiants du professionnel et du général. Selon un communiqué émis hier par le RSHM, le ministre Cloutier aurait promis que ses services reverront les données démographiques qui ont présidé la décision de la CECM, et dont les citoyens contestent le pessimisme. Il aurait également indiqué son intention de prendre en compte, dans l'étude du dossier, les objectifs sociaux du milieu particulier d'Hochelaga-Maisonneuve. Le même jour, plusieurs citoyens du Regroupement se retrouvaient à la séance du Conseil scolaire de l'île de Montréal qui approuvait le projet d'aménagement de l'école Eulalie-Durocher en polyvalente. En vertu de son mandat, le Conseil ne peut faire plus que d'étudier les projets soumis par les différentes commissions scolaires et il n'a donc pas eu à discuter de la demande globale des citoyens.

Cependant, comme la CECM doit présenter en mai prochain son projet d'aménagement de l'école Saint-Émile en école secondaire d'enseignement général, le RSHM se promet de revenir à la charge auprès du Conseil scolaire pour contester cette décision dont il ne veut absolument pas.

Le Regroupement croit que le Conseil scolaire a en effet autorisé la construction de deux petites écoles élémentaires à Saint-Léonard plutôt qu'une seule plus importante, se rendant ainsi au principe que défendent les citoyens d'Hochelaga-Maisonneuve depuis plusieurs années.

Le RSHM entreprendra bientôt "une nouvelle étape de sa participation à la gestion scolaire", selon ses termes. Il a en effet déjà sollicité de la direction de la CECM l'autorisation de présenter aux commissaires un projet de formation d'un comité d'implantation de la future polyvalente Eulalie-Durocher, la première dans le quartier Hochelaga-Maisonneuve.

au fil des mots

Éthique et déontologie

par Louis-Paul Béguin

Nos lecteurs pourront désormais lire deux fois la semaine sous la rubrique "Au fil des mots", une chronique linguistique signée Louis-Paul Béguin. Notre nouveau collaborateur œuvre depuis de nombreuses années dans le secteur linguistique. Auteur de nombreux ouvrages qui lui ont valu plusieurs prix, dont le Prix Montcalm 1974 et le prix de poésie de France 29, M. Béguin est présentement au service de la Régie de la langue française. Mais les articles qu'il donnera au Devoir n'engageront que sa responsabilité personnelle. C.R.

Les spécialistes qui se sont occupés de la question pensaient bien en avoir fini avec l'erreur: code d'éthique. Or il n'en est rien. Il va falloir reprendre la lutte. Je m'explique. Parce que l'anglais emploie depuis longtemps, et c'est son droit, "code of ethics", le français du Québec et du Canada fut marqué d'un anglicisme qui est si évident qu'on reste surpris — même si l'on sait par expérience que les anglicismes sont la plupart du temps illogiques — que quelqu'un avant nous ne se soit pas aperçu que le mot "éthique" a un sens bien précis, et que ce n'est pas celui qu'il nous faut pour traduire "code of ethics". L'éthique fut, pour Spinoza, le grand philosophe, un traité de l'homme qui analyse ses passions, ses affections: c'est une doctrine du salut par la connaissance de Dieu. Éthique est aussi un adjectif qui veut dire concernant la morale. On peut dire un jugement éthique, pour signifier un jugement conforme à la morale. L'expression anglaise "code of ethics" ne veut pas dire un code concernant la morale. Mais un ensemble

de règlements portant sur l'étude des devoirs particuliers à une profession ou à une situation sociale bien déterminée. C'est la définition de ce qui s'appelle un code de déontologie en français.

Les journaux révélèrent dernièrement l'intention de certains milieux d'adopter un code d'éthique. Pas un n'employa code de déontologie. C'est bien dommage qu'ils n'aient pas suivi l'exemple des opticiens du Québec qui viennent d'adopter un code de déontologie. Mais oui! Ce n'est pas difficile de s'exprimer en français correct. Il suffit de trouver la bonne expression et de savoir prouver ce qu'on avance. Le plus difficile au Québec c'est d'empêcher que l'ancienne expression fautive ne revienne sur le tapis une fois qu'on l'a dépitée et condamnée. Il faut veiller au grain.

Pour ce qui est de la déontologie, le mot est employé depuis quelques années par plusieurs associations qui ont rédigé un code des devoirs professionnels de leurs membres. L'Association provinciale des assureurs-vie du Québec n'a pas hésité à utiliser la bonne expression. Il faut également la féliciter d'avoir voulu donner à ses membres un code de déontologie en bon français. J'apprends aussi avec plaisir que le Code des professions du Québec utilise lui aussi le mot déontologie. Donc, je ne vois aucune raison pour qu'on nous réserve des codes d'éthique dans les journaux. Puisque les députés vont avoir leur propre code de déontologie, il est à souhaiter que les rédacteurs qui vont le préparer ne tombent pas dans l'ornière et évitent un anglicisme presque disparu.

L'AIDER C'EST AGIR

Simpsons



CHEZ SIMPSONS

Votre fourrure est un placement qui mérite un entreposage

chez Simpsons

Vous avez le choix de deux genres d'entreposage basés sur l'évaluation de votre fourrure.

Le plan standard 2¼% qui assure entièrement votre fourrure pendant son entreposage.

Le plan 2½% qui procure la même assurance plus une protection tous risques pendant 12 mois n'importe où dans le monde. Frais minimaux d'entreposage \$6. Rendez-vous au sujet des autres services de Simpsons, nettoyage des fourrures, réparation, remodelage, teinture et confection de pelisses.

COMPOSEZ 842-7221

et un livreur porteur d'obligations viendra prendre livraison de vos fourrures.

Rayon 738 au troisième

En ville seulement

12 témoins font le procès de la politique culturelle devant le "tribunal de la culture"

par Michel Roy

De tous les témoignages entendus samedi par le "Tribunal de la culture", qui a siégé solennellement durant six heures sous la présidence de l'écrivain et sociologue Marcel Rioux dans le sous-sol de l'église Saint-Edouard, trois grandes conclusions ressortent clairement:

- aucun des témoins — organismes représentés ou particuliers — n'est satisfait de la politique culturelle en vigueur au Québec: la majorité en dénonce ou en déplore les nombreuses lacunes, les insuffisances administratives, l'incohérence ou, plus simplement, l'inexistence;

- les délégués de tous les milieux représentés — écrivains, architectes et urbanistes, animateurs culturels, Union des artistes, auteurs de bandes illustrées, réalisateurs de films et cinéastes, comédiens et théâtres, artisans, bibliothécaires, musique contemporaine et associations culturelles régionales — s'accordent presque tous sur un point fondamental: il faut au Québec une politique culturelle "globale", démocratique, populaire, respectueuse de tous les milieux, des besoins culturels nouveaux de la collectivité; une politique décentralisée et régionalisée, affirmant les uns; exemple d'autoritarisme et de dirigisme, précisent les autres; mais qui tienne compte des incidences économiques et sociales sur la culture et ses produits;

- près de la moitié des témoins ont dit qu'il fallait au Québec non seulement une politique culturelle assortie d'un régime de subventions, mais "un véritable gouvernement culturel" (pour reprendre la formule de M. Gilles Pelletier, directeur de la Nouvelle Compagnie Théâtrale); d'autres ont affirmé dans cette même perspective, mais avec plus d'insistance, que pour être maître de la culture au Québec, pour accéder à une véritable souveraineté culturelle, il faudrait d'abord être maîtres du Québec, donc acquérir la souveraineté politique.

Présidé par le professeur Rioux, le tribunal était constitué de Mmes Hélène Loiselle, comédienne, et Françoise Loranger, écrivain; de MM. Léon Bellefleur, peintre, Claude Jutra, cinéaste, et Laurent Bouchard, animateur culturel. Ils ont écouté les témoins avec attention et sollicitude, puis les ont longuement interrogés, leur adressant parfois des questions émanant de l'auditoire, une cinquantaine de personnes en matinée, une centaine dans l'après-midi.

Ce "tribunal de la culture", rappelons-le, a été constitué au début de mars par le

Groupe de recherches sur la souveraineté culturelle, fondé et animé par Gérard Godin, éditeur, journaliste, écrivain, ex-directeur de Québec-Presse, qui a joué samedi le rôle de rapporteur du tribunal ou du jury (les deux notions se confondant pour la circonstance), en plus de présenter lui-même, en qualité de témoin, le point de vue de l'éditeur, M. Godin étant président directeur des Éditions Parti-Pris.

Depuis qu'il a été créé, le "tribunal de la culture" s'est engagé dans l'étude de toutes les données qu'il a pu recueillir sur la politique culturelle; il a lu plusieurs dizaines de mémoires et rencontré avant cette journée publique de samedi un bon nombre de spécialistes de la question. Il va maintenant préparer un rapport d'une centaine de pages qu'il compte publier entre le 15 mai et le 1er juin. D'ici là, il aura réuni tous les éléments accessibles: budgets, rapports ministériels, expériences particulières qui, ajoutés aux témoignages entendus samedi, lui permettront de présenter au public "l'état de la question culturelle" au Québec. Ainsi, ce tribunal, soutenu par le Groupe de recherches sur la souveraineté culturelle, aura été une sorte de commission populaire d'enquête sur la culture.

Pour M. Rioux, les deux questions primordiales sur lesquelles se penche plus particulièrement le "tribunal" s'énoncent ainsi: comment concilier les nouvelles formes culturelles qui se manifestent au Québec avec les formes plus traditionnelles? Comment concilier les déclarations officielles du gouvernement sur la politique culturelle et les actes de ce même gouvernement dans ce domaine? Mais il devait ajouter: nous ne sommes pas ici pour nous demander si la "souveraineté culturelle" est compatible avec le régime politique.

Quelle suite sera donnée aux constatations, aux conclusions, les cas échéant, aux recommandations du "tribunal"? Cette question est devenue samedi une préoccupation pour une partie de l'auditoire et des témoins entendus. Quelques-uns ont souhaité vivement que l'initiative du Groupe de recherches sur la souveraineté culturelle, les témoignages entendus et les travaux du "jury" soient le point de départ d'une action commune et concertée de la part de tous ceux qui oeuvrent dans le secteur culturel afin de constituer éventuellement ce que Gérard Godin appelle "un gouvernement fantôme et parallèle culturel" au Québec.

Mais, au total, la mission essentielle du Groupe de recherches et du "tribunal" consiste à montrer aux citoyens du Québec quel est l'état de la vie culturelle et de la politique culturelle. Le rapport des travaux et de l'audience de samedi sera publié dans une plaquette accessible au public, ou dans la revue "Liberté" au début de l'été.

Dans les limites d'un compte rendu de presse, on ne saurait résumer largement tous les mémoires et les débats de la journée de samedi. Retenons toutefois les aspects les plus significatifs de cette audience publique qui se tenait en même temps que la réunion de clôture de la Semaine de la contre-culture à la Bibliothèque nationale.

D'abord les témoins entendus: Jean-Claude Marsan, architecte et urbaniste; Gérard Godin, écrivain et éditeur; André Vigeant, animateur culturel, directeur artistique du Centre culturel de Sherbrooke; Gaston Blais, représentant de l'Union des artistes; Jacques Hurtubise, représentant de la Coopérative des petits dessins; Raymond Carles, directeur général de la Corporation des créateurs artistiques de l'Est du Québec; André Paquet, délégué de l'Association des réalisateurs de films du Québec; Jean-Pierre LeFebvre, cinéaste; Gilles Pelletier, directeur de la Nouvelle compagnie théâtrale; Jacques Leduc et Yves Laffrenière, représentants de Sonographe et du groupe Contraction; Maryvonne Kendergi et Gilles Tremblay, pour la Société de musique contemporaine du Québec.

GERALD GODIN — Comparaisant comme éditeur, M. Godin a déposé copie d'un rapport préparé en janvier 1973 au ministère des Affaires culturelles sur la distribution des périodiques et du livre de poche au Québec, rapport jusqu'à présent inédit et qui recommande notamment au gouvernement de créer une "Direction générale de l'assistance technique aux industries qui oeuvrent dans les divers domaines de la culture, Direction qui aurait pour fonction de promouvoir, protéger et réglementer les industries culturelles au Québec en collaboration avec les organismes appropriés du ministère de l'Industrie et du Commerce, du ministère des Institutions financières et du ministère des Communications". Le rapport recommande en deuxième lieu de confier à cette Direction générale "l'étude et la mise en train d'un régime de subventions (pour garanties de prêts, coût d'intérêts, dépenses de démarrage, etc.) ainsi que

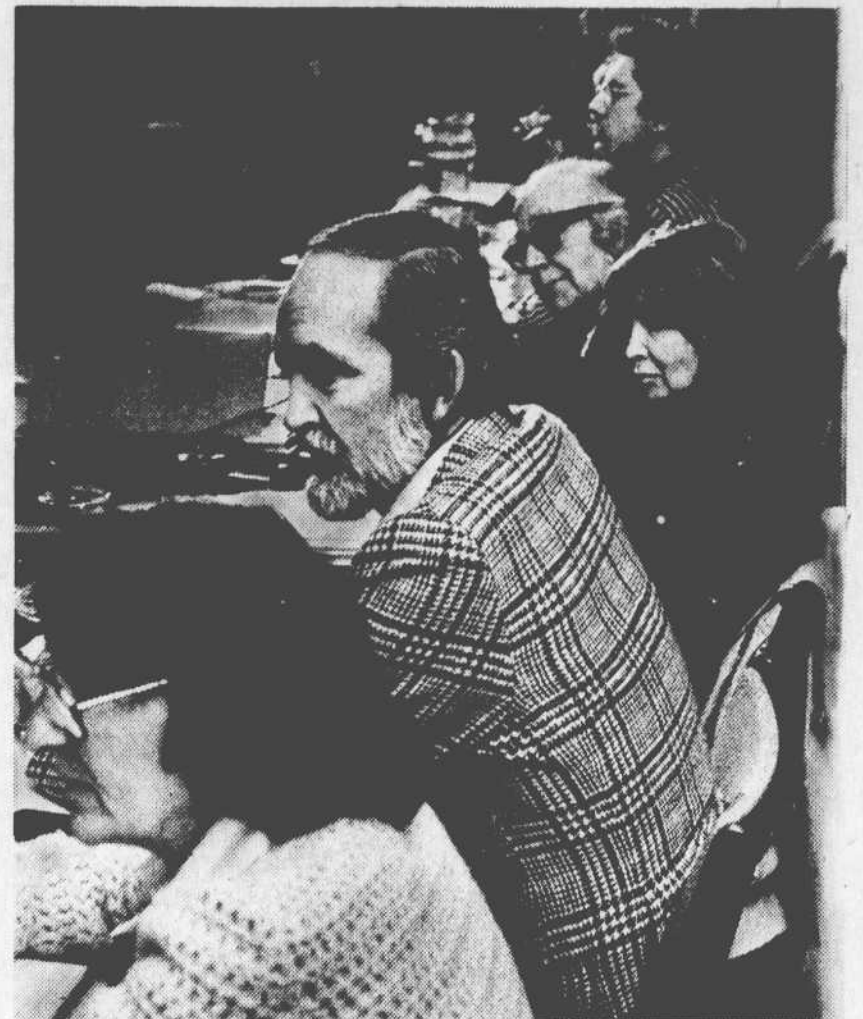
d'assistance technique, aux agences de distribution et aux éditeurs d'imprimés populaires dont la propriété est canadienne ou québécoise en vue de défrayer la partie non rentable des opérations de distribution dans les régions marginales ou éloignées du territoire québécois". Enfin, le rapport recommande que soient confiées à cette Direction générale "l'étude et l'élaboration éventuelle d'un projet de loi des Sociétés coopératives des messageries afin d'encourager la rationalisation de la distribution par le groupage des journaux, des publications périodiques et des livres populaires, de réduire les frais de distribution et de permettre aux éditeurs québécois d'atteindre des tirages qui puissent assurer la rentabilité et l'expansion de leurs activités".

M. Godin voit dans ce document l'annonce d'une solution éventuelle aux problèmes des éditeurs. Depuis 10 ans, dit-il, dans le domaine de l'édition, nous assistons à un recul du ministère des Affaires culturelles. Il fait état de l'omniprésence et de la puissance des grandes maisons de distribution (Benjamin News et Hachette) qui dominent le marché. Pour les éditeurs, Gérard Godin souhaite que l'État devienne un "banquier" et voudrait que l'on s'inspire des méthodes en usage au Conseil fédéral des arts ou les critères sont bien connus, ce qui écarte les ingérences et l'arbitraire politiques.

JEAN-CLAUDE MARSAN — L'architecte et urbaniste constate que "ce sont les autres qui organisent pour nous l'habitat, non pas en fonction de notre culture, de nos besoins, mais en fonction des besoins d'une production industrielle". A Montréal, à Toronto ou à Los Angeles, les banlieues se ressemblent toutes: leur structure est basée sur des exigences économiques et des possibilités techniques qui font que notre authenticité, notre identité québécoise ont complètement disparu. "La destruction de notre patrimoine est devenue une préoccupation majeure, surtout dans un Québec urbanisé maintenant à 90%. "Nous avons perdu le contrôle de notre espace!" Les priorités de ceux qui nous gouvernent ne sont pas celles des collectivités. Architectes et urbanistes répondent aux besoins des gens qui sont devenus des besoins de croissance parce qu'ils ont été conditionnés par les structures industrielles d'une société de consommation. Comment faire découvrir aux gens leurs vrais besoins? Jean-Claude Marsan répond: par l'information. Mais le tribunal n'est pas satisfait de cette réponse. M. Marsan ajoute: le problème est politique en définitive!

ANDRÉ VIGEANT — animateur culturel et directeur artistique du centre culturel de Sherbrooke, M. Vigeant expose le rôle et les fonctions régionales de son institution, mais déplore l'insuffisance des subventions et le temps qu'il faut mettre à les obtenir. Quand il essuie un refus aux Affaires culturelles, M. Vigeant s'adresse directement à M. Bourassa et obtient ainsi les \$50.000 dont il avait besoin! Au bout de son analyse, M. Vigeant conclut: "Il n'est pas possible d'être autonome culturellement sans l'être complètement. Quand la souveraineté sera politique, on se donnera les moyens d'une politique culturelle."

GASTON BLAIS — Au nom de l'Union des artistes, M. Blais évoque l'ensemble des démarches entreprises par son Syndicat au cours des années auprès des Affaires culturelles pour obtenir des mesures jugées indispensables. Les résultats sont médiocres. Même l'article de la loi-cadre sur le cinéma touchant le sous-titrage et le doublage en français, des films étrangers ne lui donne pas satisfaction puisque des accords intervenus avec certains pays risquent de le rendre inopérant. Après avoir signalé que les normes relatives au "contenu canadien" des émissions de télévision est souvent un leurre (puisque une émission de football américain est "canadienne" lorsqu'elle est commentée par un commentateur d'ici), M. Blais souhaite que le Québec soit présent au sein des grands organismes culturels fédéraux: Voir page 8: 12 témoins



Le "tribunal de la culture" siégeait samedi dans le sous-sol de l'église Saint-Edouard. On reconnaît ici Mme Françoise Loranger, écrivain; M. Laurent Bouchard, animateur culturel; Mme Hélène Loiselle, comédienne; M. Marcel Rioux, sociologue et écrivain, président du tribunal; M. Claude Jutra, cinéaste, et, tout au bout de la table, cigarette à la main, M. Léon Bellefleur, peintre. (Photo Alain Renaud)

Les débardeurs obéiront à la loi de retour au travail

Les débardeurs des ports du Saint-Laurent seront à l'oeuvre aujourd'hui, du moins bon nombre d'entre eux, en attendant que la Cour supérieure statue sur la validité de la loi adoptée la semaine dernière les forçant à retourner sur les quais. Lors d'une assemblée générale hier matin, à Montréal, les débardeurs de la métropole ont d'abord été informés des articles de cette loi puis ont entendu les

membres de leur exécutif leur recommander de porter devant la Cour supérieure leurs revendications.

Ces revendications viennent du fait que la loi adoptée leur impose les recommandations d'un rapport de conciliation qu'ils ont déjà rejeté à plusieurs reprises.

C'est la première fois, soulignent les représentants des débardeurs, qu'une loi est fondée sur un rapport de conciliation, surtout sur un rapport de conciliation qui a déjà été rejeté.

Les débardeurs ont donc confié à leurs conseillers juridiques, l'étude Cutler, Langlis et Castiglio, la tâche de faire évaluer par la Cour supérieure la validité de cette loi.

En attendant, disent-ils, on respecte la loi. Le comité de grève a été dissous, les pancartes des grévistes ont été remises et tous les membres du syndicat ont été avisés par leur exécutif qu'il fallait obtempérer à la loi et retourner au travail.

Les débardeurs estiment que la loi adoptée la semaine dernière est une violation flagrante de leurs droits acquis de grève et sont d'avis que leur conduite ne justifiait pas du tout des mesures aussi draconiennes pour les faire rentrer au travail.

De plus, déclarent-ils, cette loi est d'une ambiguïté telle que rien ne nous est assuré, pas plus l'ancienneté que la sécurité d'emploi etc.

Leur moral est excellent, et nombre d'entre eux, lors de l'assemblée d'hier, manifestaient bien haut leur désir de braver les ordres d'Ottawa. Les membres du comité exécutif ont dû les convaincre de l'inutilité d'un tel geste.

Ils ne peuvent comprendre pourquoi le gouvernement s'est fondé, pour cette loi, sur un rapport de conciliation qui a déjà été rejeté à plusieurs reprises.

La vraie marque de leur désapprobation sa manifeste

La vraie marque de leur désapprobation se manifestera aujourd'hui. S'ils sont appelés à l'ouvrage et répondent en majorité par l'affirmative, l'affaire ne sera pas classée, mais le calme reviendra. Si, au contraire, comme certains le prédisaient hier, ils ne répondent pas aux appels de l'Association des armateurs, le conflit risque de prendre une nouvelle tournure.

De toute façon, ils se promettent bien, si la Cour supérieure juge que la loi n'est pas fondée, de reprendre leur arrêt de travail.

aujourd'hui

Réunion de l'Institut interaméricain des sciences agricoles, au Centre des conférences du gouvernement, à Ottawa.

Colloque sur l'orientation des sociétés d'État à l'École des hautes études commerciales, 5255, avenue Decelles.

Assises annuelles de l'Association québécoise des techniques de l'eau, au Château Frontenac.

A 9h30, M. Victor Goldbloom, ministre des Affaires municipales et de l'Environnement, est conférer à l'ouverture du congrès de l'Association des fonctionnaires municipaux, à l'hôtel Reine-Elizabeth. A 12h, il préside à la proclamation de la Semaine de l'environnement, à la Place des arts. A 12h30, M. Goldbloom est conférer invité au

déjeuner-causerie de la Chambre de commerce de Montréal, à l'hôtel Sheraton Mont-Royal.

A 10 h, conférence de presse-rencontre des participants au Festival de Cannes et de l'équipe du bureau des festivals du film, à la salle Mont-Royal de l'hôtel Bonaventure.

A 11 h, au Cercle universitaire, rapport annuel de la Société générale de financement.

A midi, M. Charles Drury, ministre des Travaux publics, est le conférer à déjeuner de la division du Québec de l'Association des manufacturiers canadiens, au salon Westmount de l'hôtel Bonaventure.

A 20h, le Conseil scolaire de l'île de Montréal tient une réunion publique, au 1415 est, rue Jarry.



La Chambre de commerce de Montréal

Déjeuner-causerie hebdomadaire

LUNDI, 28 AVRIL



M. VICTOR GOLDBLOOM
Ministre des Affaires municipales et de l'environnement

Hôtel Sheraton Mont-Royal

12 h. 30

Le public est admis

Billets à l'entrée: \$8.

Pour les membres, des livrets d'abonnement sont disponibles à prix réduit.

Renseignements: 866-2861

COURS DE LECTURE RAPIDE

Un soir par semaine (8 semaines)

A proximité de l'université de Montréal

A prix d'étudiant

AUGMENTEZ

VOTRE PUISSANCE DE LECTURE EN

• Temps • Compréhension • Mémoire (Résultats garantis)

DÉBUT DES PROCHAINS COURS:

LUNDI 5 MAI

MERCREDI 7 MAI

Renseignements et inscriptions:

Centre de lecture rapide

Tél.: 681-4545

ce soir à 10 heures aux postes suivants:

Canal 10 CFTM-TV/Montréal

Canal 4 CFCM-TV/Québec

Canal 7 CHLT-TV/Sherbrooke

Canal 6 CJPM-TV/Chicoutimi

Canal 30 CFVO-TV/Hull

Cette émission spéciale vous sera présentée par

LE PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC



TARIFS D'ABONNEMENT

	12 mois	6 mois
CANADA:	\$45.00	\$25.00
ÉTRANGER*:	\$80.00	\$28.00

(*par courrier ordinaire)

S.V.P., remplir ce coupon et nous le faire parvenir avec votre chèque ou mandat de poste payable à l'ordre de LE DEVOIR, C.P. 6033, M11 H3C 3C9.

Nom

Adresse

éditorial

La fin du malentendu portugais

Le Portugal, votant pour la première fois dans des conditions démocratiques en un demi-siècle, a nettement répudié les extrémismes, de gauche comme de droite. Ce jour anniversaire du 25 avril, six millions deux cent mille Portugais ont témoigné de leur maturité politique, rattrapant en un an tout un lot de régimes démocratiques en place depuis plusieurs décennies... Ce n'était là qu'une consultation populaire en vue de désigner les membres d'une assemblée constituante, certes, mais elle a donné la preuve magistrale de la survéoluation du parti communiste et indiqué à certains militaires que s'ils veulent garder le pouvoir indéfiniment, il faudra passer outre à la volonté populaire.

Toutefois, M. Mario Soares, grand vainqueur de ces élections, sous couvert de ne pas remettre en question la coalition actuelle et comme pour rassurer certains militaires en coulisses, a donné l'impression qu'il venait de recevoir du peuple portugais un cadeau trop grand, plus grand que celui auquel il s'attendait, et qu'il ne sait encore trop quoi en faire.

On veut croire que M. Soares, au sortir de sa victoire, tendait la main au partenaire communiste, mais d'un vainqueur à un vaincu, pour la poursuite d'une collaboration dont l'ingénierie sera désormais aux dépens de M. Alvaro Cunhal. Il a sans doute voulu dire qu'il ne remettrait pas en question l'acquis de la révolution et on ose espérer qu'il a préconisé la poursuite de la collaboration non seulement pour faire l'économie d'une crise mais aussi pour utiliser, un peu comme le judoka se servant de l'élan de l'adversaire pour le projeter à terre, les règles du jeu établies en vue de reprendre tout ce qu'il a dû céder en un temps où il faisait figure de victime. De même, c'était sans doute, dans un langage européen et d'ouverture au tiers monde en développement, une manière de reconfrimer ses options qu'il partage avec l'homme fort du pays, l'amiral Coutinho.

Mais il reste que vouloir additionner les 38% obtenus par le Parti socialiste aux 13% du Parti communiste pour faire la preuve que le Portugal en devenait un pays de communistes est un exercice cérébral un peu forcé. Et surtout très peu convaincant quand on sait non pas tant tous les points de divergence que la différence fondamentale: l'attachement du Parti socialiste à un socialisme dans la liberté, option qui devrait plutôt mener M. Soares à additionner ses 38% avec les 26% du parti centriste PPD, ce qui lui donnerait un grand total écrasant de 64% d'un refus sans équivoque de l'aventure militaire-communiste.

Au demeurant, même si Mario Soares s'était abstenu de son petit exercice d'arithmétique, restant fidèle à la plate-forme politique à laquelle est attaché également le parti de M. Cunhal, il aurait laissé au vaincu le soin de faire la preuve de sa bonne foi maintenant que

cette plate-forme aura à reposer sur les choix propres au Parti socialiste.

Il est clair maintenant que le 25 avril 1974, le Portugal a jeté à terre le fascisme et l'extrême-droite. Il est aussi clair que le 25 avril 1975, il a dit non à l'autre extrémisme car la défaite communiste est double: les maigres 12,5% du parti d'Alvaro Cunhal se doublent du maigre 4% récolté par le Mouvement démocratique portugais, son allié...

D'ailleurs, malgré ses belles paroles et ses assurances, Mario Soares n'a pas convaincu le Parti communiste qui, revenant à la charge, affirmait hier que "le scrutin ne traduit pas la force réelle du Parti communiste, son influence et son pouvoir de mobilisation". On notera que le but, au départ, n'était pas de juger "l'influence et le pouvoir de mobilisation" mais de voir si le Parti communiste était le grand parti populaire de masse. La preuve a été faite que ce parti de masse est le socialiste. Pour le reste, le Parti communiste, paradoxalement, semble reconnaître que même son pouvoir de mobilisation n'est pas ce qu'il croit puisque, pour expliquer sa cuisante défaite électorale, il se déchaîne contre "l'héritage d'obscurantisme légué par le fascisme" et des "forces liguées dans une sainte-alliance anti-communiste". C'est, inversement, reconnaître précisément que le Parti communiste, malgré ses prétentions, reste une minorité par définition intolérante, pour laquelle tout ce qui ne lui est pas infodé est du "fascisme". Qu'en pensent ses associés au sein de la coalition? Et ses amis militaires?

Les communiqués et les déclarations officielles de membres du Conseil de la révolution cachent mal le fait que les résultats de ces élections sont aussi un démenti aux prétentions des militaires qui voyaient dans le peuple un bambin qu'il leur fallait longtemps encore guider sur la route qui mène à la démocratie. "Dans le doute, votez blanc": le Portugais a refusé de voter blanc puisque le total des suffrages nuls et blancs ne représente pas 7% alors que la participation électorale a atteint près de 92%. Renversant la vapeur, ces messieurs sont revenus à la charge pour nous dire que les élections du 25 avril ont été "une victoire du peuple". C'est indéniable, mais c'est aussi la preuve d'une conscience politique aiguë dont il faudra tenir largement compte en organisant les élections législatives promises dans six mois.

Le mérite des militaires — malgré toutes les réticences qu'inspire un militaire au pouvoir — aura été de tenir cette consultation populaire qu'aucun incident violent n'est venu ternir. Bien sûr, ils avaient pris la peine de faire le nécessaire avant, éliminant du circuit la démocratie-chrétienne et faisant admettre par les principaux partis politiques une plate-forme qui leur permettra de garder l'essentiel du pouvoir et de veiller à l'application du

programme social et économique audacieux qu'ils ont lancé. Ils avaient, bien sûr, bénéficié aussi d'une stupide tentative de coup d'Etat dont les responsabilités ont été publiquement signalées peu avant le scrutin. Ils avaient aussi, par une "dynamisation" menée en musique et en chanson, demandé bien aux analphabètes et aux indécis d'éviter que leur ignorance et ou leur maladresse profite à la droite... Mais ils auront quand même tenu promesse et, un an après le coup d'Etat, le Portugal a pu librement voter. Il leur reste une seconde épreuve à surmonter: l'organisation des élections législatives parallèlement au travail de rédaction d'une constitution auquel s'attellera l'assemblée élue vendredi.

La tâche ne sera pas facile dans la mesure où chacun des participants à un objectif précis: les militaires ont à s'assurer un avenir conforme à la plate-forme lancée; les communistes ont à tenter de remonter la pente par une opération de dramatisation collective dans les secteurs de l'administration, des syndicats et de l'information; le parti socialiste aura à maintenir l'élan et prouver qu'il est bien le grand parti de masse; le PPD centriste aura à clarifier sa position tant vis-à-vis des socialistes que de certains de ses appuis que le parti communiste identifie à "l'héritage du fascisme"... Bref, six mois bien remplis attendent le Portugal, au terme desquels il aura à confirmer s'il est une manière de social-démocratie ou si l'écart entre le fascisme et le totalitarisme militaire-communiste n'est que de dix-huit mois...

Car amis et alliés — et présumés comme tels — attendent. On attribue au secrétaire d'Etat l'opinion selon laquelle un Portugal communiste quitterait l'OTAN et un Portugal neutraliste y resterait... comme l'œil de Moscou; entre les deux options, et malgré les risques d'un retrait portugais, on voit très bien que c'est la seconde que redoute ce "haut fonctionnaire" américain.

Nous rejetons cette vision manichéenne du monde, d'autant plus allègrement qu'il y a au Portugal l'option démocratique européenne et tiers-mondiste que préconise le Parti socialiste (avec l'appui de certains membres du MFA) et qui ferait du pays un partenaire de la Communauté européenne tenant compte de sa position géographique et de ses liens avec l'Afrique. Chacun pleure ses propres martyrs, dit la sagesse populaire et, comme pour l'illustrer, la démocratie chrétienne italienne annonçait hier l'échec du compromis historique qu'il y avait au Portugal. Un peu court comme raisonnement mais qui dit combien ce qui se passe au Portugal est vital et pas seulement pour les Portugais eux-mêmes. On peut au moins répondre que le Portugal, lui, a le cœur à gauche. Ce qui dit, bien sûr, ses limites, mais aussi ses ambitions.

Georges VIGNY

Le Manuel du premier mai

Une exploitation abusive du silence des enseignants

par ANDRÉ LAQUINTE

■ L'auteur de cette libre opinion est professeur et délégué syndical à l'Ecole des Métiers de Montréal.

Par son "Manuel du 1er mai", la CEQ ordonne aux enseignants d'endocliner leurs épaules en leur faisant prendre conscience des désavantages du système capitaliste nord-américain. Aucun professeur honnête avec lui-même et avec ses étudiants ne peut mettre en application un document si incomplet. Premièrement, le manuel parle uniquement des désavantages de la situation actuelle et néglige délibérément les avantages; deuxièmement, il soulève des faits et ne suggère pas les solutions de rechange; troisièmement, les auteurs sont inconnus. Les deux premiers défauts sont d'importance capitale si l'on veut éviter de créer chez les élèves des effets psycho-pédagogiques négatifs; dans le cas des auteurs, il est aussi important pour les professeurs de savoir si ce sont des gens bien imbus des problèmes socio-capitalistes. S'agit-il de Québécois, de Chinois, de Russes ou autres couverts par la CEQ?

Laissons le contenu car l'originalité du manuel est dans sa philosophie et son objectif. Les professeurs peuvent-ils porter les jeunes à prendre conscience des défauts du système capitaliste alors qu'ils n'ont même pas commencé à prendre conscience de la dictature syndicale? Comme tous les autres syndiqués, les enseignants sont régis par deux gouvernements: l'Etat et leur centrale syndicale.

Contre l'Etat, défenseur du régime, la Centrale les défend mais contre la Centrale ils doivent garder le silence parce qu'ils risquent des représailles et n'auront personne pour les défendre. Entre les dirigeants de l'Etat et ceux d'une Centrale syndicale, la différence est dans la nature du pouvoir, mais en réalité, ce sont tous des hommes ayant des ambitions communes: dominer, faire admettre leurs conceptions. Ils utilisent tous les mêmes techniques quand il s'agit d'aller chercher le dollar: que vous ayez voté ou non pour le parti au pouvoir, il faut payer les taxes qui permettent à son gouvernement de vivre; que vous adhérez ou non à la CEQ, il faut payer la cotisation syndicale. La liberté est le droit de faire ce qui ne nuit pas au régime établi; cette définition, n'est-elle pas celle du syndicalisme, du capitalisme, du communisme et du socialisme?

Les enseignants, les syndicats locaux, les délégués syndicaux sont tous des marionnettes placées pour transmettre et faire exécuter les ordres des dirigeants de la Centrale qui ne représentent qu'une infime minorité de croyants. Un président de syndicat local, un enseignant ou un délégué syndical qui ne partage pas les points de vue du président est un élément dangereux dans la société syndicale. Il est important que les présidents des Centrales soient élus par tous les membres, que les candidats se fassent connaître dans une campagne électorale syndicale; les parachutages ne sont

pas démocratiques. Il est urgent que les professeurs reconnaissent que la CEQ se conduit en parti politique et non en Centrale syndicale et agissent en conséquence s'ils ne veulent pas avoir que des décrets en lieu et place des conventions collectives. La CEQ exploite le silence et l'insouciance des enseignants à des fins subversives. C'est à partir de ces faits que doit commencer une prise de conscience positive des enseignants.

Sans leur payer aucune dépense, nonobstant des frais de participation de \$100, le Parti libéral provincial rassemble 5.000 personnes. Aucune dépense payée, frais de participation \$50.00, le PLC (Qué.) rassemble 4.000 personnes. N'importe quel parti politique est capable de rassembler 500 à 600 personnes dans un comté. Toute dépense payée, participation gratuite, la CEQ ne peut rassembler 1.000 enseignants sur 70.000; dans les syndicats locaux, la participation est très faible. Pourtant, il y a intérêt des deux côtés. Le système capitaliste se porte donc bien, et le système syndicaliste se porte mal. Au lieu de dépenser la cotisation des enseignants à des fins subversives, la CEQ aurait dû l'utiliser pour favoriser la participation.

La CEQ nous parle des patrons. Lui, M. Yvon Charbonneau, acceptera-t-il de joindre le geste à l'écriture en se donnant le salaire d'un enseignant qui a même scolarité et même expérience que lui? Le bon exemple doit sortir d'en haut. La CEQ nous parle du système capitaliste. M. Kossygin n'a-t-il pas le même standing de vie que M. Ford ou M. Trudeau? Y a-t-il une différence fondamentale entre l'impérialisme communiste et l'impérialisme capitaliste? Y a-t-il une différence entre la présence américaine au Vietnam du Sud et celle des Russes au Vietnam du Nord? Y a-t-il une différence entre les Américains en Israël et les Russes chez les Arabes?

Les enseignants sont très sensibles aux problèmes sociaux, économiques et culturels du Québec et du Canada. Avant de les engager dans un cul-de-sac avec leurs élèves, la CEQ devra être honnête avec eux. La pollution mortelle est le problème de tous les pays industrialisés, indépendamment du système politique. L'inflation est mondiale. La CEQ doit apprendre qu'au Québec, nous avons beaucoup plus de chances d'y apporter des solutions parce que contrairement aux autres pays, nous avons le droit de manifester: aussi petite qu'elle soit, la liberté, nous l'avons. M. Yvon Charbonneau et compagnie n'ont jamais vécu ailleurs et c'est ce qui les empêche d'apprécier ce qu'ils ont.

Toute somme faite, la CEQ a perdu sa crédibilité auprès de la population. Il est donc urgent que M. Yvon Charbonneau démissionne de son poste avant le début légal de la prochaine convention collective.

Lettres juridiques

Un premier ouvrage sur le droit et la pauvreté au Québec (1)

par JACQUES FORGET

"Le but du présent recueil est de sensibiliser les étudiants en droit et les juristes aux problèmes légaux des classes moins bien nanties de notre société. Nous ne prenons pas toujours conscience du fait que les pauvres ont à faire face à des problèmes qui, à cause soit de leur acuité ou de leur nature, sont bien différents de ceux du reste de la société. Peut-on dire, comme le soulignait le professeur Wexler, que les pauvres ne sont pas des riches sans argent? D'ailleurs, c'est peut-être en raison de cette insouciance ou de cette inconscience que notre droit a semblé jusqu'ici trop souvent ignorer nos mal nantis si ce n'est pour les pénaliser. Quoi qu'il en soit, il est difficile de contester que notre droit en général repose avant tout sur le droit de propriété et que le Code civil, fondement de notre droit privé, en est un de "classe", celui des bourgeois, des propriétaires fonciers".

Ce paragraphe d'introduction de *Droit et pauvreté au Québec: documents, notes et problèmes*, œuvre de MM. Jean Hétu et Herbert Marx, avocats et professeurs à la faculté de droit de l'Université de Montréal, résume l'esprit de l'ouvrage que les auteurs ont publié cet automne chez Thémis, la collection de la faculté de droit de l'U. de M. Peu remarquable hors des cercles universitaires, le livre ne marque pas moins une étape importante dans notre littérature juridique: celle de l'ouverture sur les droits des marginaux et les plus importants d'entre eux, les démunis.

Droit et pauvreté au Québec fait plus de 550 pages. L'ouvrage se divise en trois parties: on étudie d'abord le contexte socio-économique de la pauvreté, puis les problèmes juridiques des défavorisés et finalement on aborde la pratique de tout le contentieux du droit de la pauvreté.

Mais plutôt que d'un traité, il s'agit d'un manuel. Une vingtaine de chapitres de vingt à trente pages traitent tour à tour de tous les aspects de la pauvreté, de façon à les relier à un dénominateur commun: le droit en tant que système et en tant que moyen d'émancipation. Qu'il s'agisse des perspectives sociologiques et psychologiques, de l'aide sociale, de la rénovation urbaine ou du droit pénal, tout ce qui concerne les pauvres et leurs droits y passe.

S'il s'agit d'un manuel plutôt que d'un traité, ce n'est pas seulement parce que l'ouvrage vise surtout un public étudiant. C'est davantage parce que le livre a franchement un aspect didactique plutôt qu'académique. Il suggère des thèmes, les agrémente de textes d'auteurs choisis, offre comme support des textes juridiques et illustre par la jurisprudence. Très souvent, l'étude d'un thème se termine par une série de questions offrant au lecteur une occasion de faire le point et même d'aller plus avant. Cette particularité de l'ouvrage vise les étudiants; les auteurs ne sont-ils pas enseignants et la maison d'édition, celle de la faculté de droit de l'Université de Montréal?

La partie la plus intéressante de *Droit et pauvreté au Québec* est certainement celle qui traite des pauvres face au droit. Il s'agit du cœur de l'ouvrage, s'étalant sur presque trois cents pages. Dans cette perspective, les pages traitant de l'importance de la condition sociale en droit civil québécois sont particulièrement intéressantes. A la lumière d'une jurisprudence étoffée, les auteurs en arrivent à la conclusion que notamment en matière de préjudice esthétique, d'incapacité et de décès ainsi que de diffamation, la condition sociale devient un facteur prépondérant dans l'attribution des dommages et intérêts. A titre d'exemple, un juge de la

Cour Supérieure accordait en 1973 une indemnité au père d'un enfant mortu par un berger allemand, "compte tenu de son sexe, de son âge, de la condition sociale de ses parents, de la gravité des blessures et des pronostics du médecin".

Les trois chapitres subséquents traitent de la Loi de l'aide sociale, de la Loi du salaire minimum et de la nouvelle partie du Code civil sur le louage de choses, discutent des avantages et des faiblesses de ces législations dans leurs applications aux pauvres. La section traitant de la Loi du salaire minimum relate la fameuse affaire Totem Converters Services Ltd., où la Commission du salaire minimum avait dû avouer son impuissance face à une entreprise procurant du travail à domicile à de petits travailleurs. L'entreprise avait honteusement exploité les travailleurs, sans que la Commission ne puisse intervenir, puisque "la Loi ne prévoit aucune protection pour les personnes travaillant à domicile ou dans un endroit non placé sous la surveillance d'un employeur".

Synthèse du Droit substantif et positif face aux citoyens pauvres, *Droit et pauvreté au Québec* a le grand mérite d'avoir analysé le problème du droit et des pauvres sous son aspect juridique, tout en éclairant parfois la discussion de commentaires sociologiques, psychologiques et économiques, sans verser dans le genre doctrinaire et le dogmatisme politique. Fait par des juristes, axé sur le droit comme système et moyen d'intervention, l'ouvrage s'adresse néanmoins à tous ceux que la question sociale préoccupe.

(1) *Droit et pauvreté au Québec: documents, notes et problèmes*, par Jean Hétu et Herbert Marx, Les Éditions Thémis, C.P. 6201, Succursale A, Montréal H3C 3T1, 1974, pp. XVIII, 568, \$14.50.

Olivar Asselin demeure, à l'heure des compromis faciles, un stimulant salutaire (1)

par RAYMOND LOCAT
collaboration spéciale

Nommer Olivar Asselin, c'est évoquer toute une époque au Québec. Une époque qu'il a marquée par sa forte personnalité, ses talons de journaliste, la qualité de son écriture.

Ceux qui ont connu Olivar Asselin retiennent surtout de lui l'homme étonnant, imprévisible, et, disons-le, versatile. Qu'il s'agisse de ses attitudes personnelles, de ses options politiques, s'il fut plutôt rigide quand ses décisions étaient prises, sa vie révèle néanmoins de multiples contradictions. "Il était, écrit Lionel Groulx, de ces natures riches, trop riches peut-être, qui n'arrivent pas à se dominer, à faire en elles l'unité, de

là ces contrastes violents". Il aimait se renouveler continuellement, écrit un autre, et c'est peut-être la vraie raison qui explique son instabilité chronique.

Homme passionné, Asselin transmet à la postérité autant le souvenir de ses coups d'éclat que celui de ses actes de charité. Après s'être vanté d'avoir giflé Alexandre Taschereau sur le parquet de l'Assemblée législative, d'avoir "aperçu à la lueur d'un éclair l'envers de la bouche antique d'Alexandre Taschereau", il n'en sera pas moins, vingt ans plus tard, le pagnyriste du parti libéral et le porte-parole de son adversaire d'hier. Incapable d'une logique à long terme, mais tout entier

dans ce qu'il fait, il est aujourd'hui anticonscriptionniste indomptable et demain il s'enrôlera, encourageant ainsi le reproche de ses anciens admirateurs qui le considéraient comme un traître à la patrie. D'un courage peu commun, désireux de gloire militaire, il doit néanmoins revenir du combat après quelques mois, sans blessure, avec tous ses membres, et concluant un peu, déçu: "Non je n'ai jamais eu de chance".

Voilà Asselin et le héros guerrier qu'il aurait voulu être. Il se vengera de son sort en faisant un usage violent de sa vie. Risque-tout, en perpétuel marathon, il entreprend une épreuve de force contre lui-même. Il donne aux petits et

aux grands le meilleur de soi. Aux pauvres, aux humbles, aux déshérités son argent et l'Oeuvre de la Merci, "aux riches, aux parvenus, aux politiciens ses traits mordants". Obsédé par la corruption de la puissance financière, il ne craint pas de suggérer à Mgr Gauthier d'écrire une lettre sur la cupidité des riches en général et celle des propriétaires en particulier. "N'est-ce pas effrayable qu'il ne soit pas tombé de la chaire une seule parole de malediction sur la cruelle rapacité des possédants?" Les interventions d'Asselin seront rarement banales, et l'on devra s'attendre à des sorties inédites, avec tout l'assainissement de l'épate et du sensationnel. Il heurte en plein front, sans égard pour sa

victime. Invité à remercier un confrencier, il déclare tout uniment: "Les patrons d'aujourd'hui, des illettrés, des gens incultes! En voulez-vous un exemple parfait? J'ai nommé M. Ls-Joseph Tarte, propriétaire de la Patrie, ici même présent!" En toute dernière page du dernier numéro de son journal L'ORDRE vient le Cardinal Villeneuve dont de condamner l'esprit, Olivar Asselin écrit sans détour: "Suite au prochain Cardinal!" On ne compte plus ses ennemis, dont quelques-uns furent célèbres: Laurier, Chapais, Fréchette, Camille Roy.

C'est assurément dans le journalisme que s'est illustré Olivar Asselin. Il a marqué à une époque où les talents ne pleuvaient pas. Jules Fournier et Asselin passaient pour les meilleurs du temps. Ce dernier fondait le NATIONALISTE en 1904, pour passer, en 1910, au journal LE DEVOIR qui le remplaçait. Travailleur infatigable, abattant l'ouvrage de quatre hommes, Asselin ne laisse rien au hasard. Au Canada même, Asselin prend figure d'oracle et s'impose comme le maître du journalisme. Il inculque à une équipe l'amour de la profession, du travail bien fait, du respect de la langue. Il fut, à vrai dire, une sorte de conscience de son temps. Plus clairvoyant que la masse de ses contemporains, il leur sert une longue leçon de vaillance, entreprend avec énergie des campagnes d'assainissement au moyen de diverses publications, poursuivant impitoyablement la veulerie et l'impotisme. Il ne retient pas "l'instinctif éclat de rire devant la sottise, l'irrépressible cri de dégoût devant la lâcheté, l'imprécation devant le triomphe insolent de la force brutale sur la raison impuissante".

Sa pensée, Asselin l'a traduite dans une langue qui demeure un modèle classique du genre. Il dominera les écrivains canadiens de son temps par sa connaissance du français et la clarté de son style. "Il a fait rayonner la langue française", écrit G. Dagenais, par son style dont il n'a jamais cessé d'aligner la logique et de purifier la clarté". S'il atteint à cette perfection, c'est qu'il a vécu dans la lumière de la pensée française, qu'il s'en est nourri longuement. Selon lui c'est par un commerce intellectuel, par un contact plus intime avec le foyer principal de la langue française que l'on peut ac-

Voir page 8: Asselin

LIBRE OPINION

Les nouveaux Diafoirus

par LOUIS-PAUL BEGUIN

Un étudiant à la (sic) maîtrise en linguistique reprenait l'autre jour Monsieur Ryan sur sa conception de la linguistique et du rôle du linguiste. Ne se préoccupant pas de règles de grammaire, la linguistique, ajoutait-il "a développé (sic) des méthodes d'analyse rigoureuses qui la placent aujourd'hui au centre des autres sciences humaines".

La linguistique est à la mode. Si bien que depuis quelque temps elle a envahi le monde de l'enseignement et que de nouvelles façons d'enseigner s'en inspirent. Il y a, à côté de la linguistique traditionnelle et historique, une autre sorte de linguistique appelée structurale (et horizontale) qui rejette les contraintes de l'histoire, donc les règles de grammaire, et la conception du bon usage, et qui voit dans la langue, selon les idées chères aux structuralistes, un système fermé, qui se suffit à lui-même tel qu'il se présente dans la société actuelle. On va donc étudier les expressions comme des moyens de communication, uniquement, dans leur synchronie, et retenir du précurseur, Saussure, le principe fondamental: le mot n'est qu'un signe arbitraire, tout ce qui se dit, en somme est valable s'il y a communication immédiate. Point besoin de respecter la grammaire, d'étudier les œuvres littéraires. Devenus politisés, les enseignants partisans de la linguistique structurale veulent en imposer les lois en l'appliquant à la pédagogie. La fin justifie les moyens.

L'analyse descriptive des manifestations de la langue est une chose qui a son utilité. Mais l'enseignement du français, langue difficile, avec ses traditions, son passé, ses rigueurs grammaticales et syntaxiques en est une autre. Souvent lancés trop tôt dans la linguistique, avant de maîtriser le français, certains étudiants en linguistique

donnent l'impression de vouloir apprendre à plonger avant même d'avoir appris à nager. Ils risquent de se noyer.

Ajoutons à cela les convictions de certains de nos professeurs politisés: la grammaire est une contrainte imposée par la bourgeoisie. Elle est répressive. L'orthographe ne signifie rien, seule la communication compte. MacLuhán est passé par là.

Le linguiste horizontal est fasciné par les mathématiques. Il s'agit de combiner les bienfaits de la mathématique moderne et de la linguistique structurale: il en résulte ce que des professeurs français, opposés à la réforme de l'enseignement du français qui s'inspirerait de la linguistique moderne, ont appelé l'algebrisme tremens. Un mélange d'anarchie et d'hermétisme.

La connaissance de la linguistique n'est pas indispensable pour l'enseignement de la langue. Bien connaître, bien posséder sa langue sont des obligations qui l'emportent sur toutes les belles théories. En outre, la langue doit rester en dehors de la politique. Toutes les classes de la société ont besoin d'un moyen de communication et d'expression de la pensée, qui soit le plus précis et le plus riche possible.

Au Québec, on ne peut pas observer les faits de langue et aveuglément les accepter sans les juger. Le français au Québec est soumis à l'influence d'une autre langue, l'anglais. Le "dialecte" québécois n'est que de l'anglais déguisé à la française. On ne peut donc utiliser, actuellement du moins, la théorie qui dit que tout système linguistique se suffit à lui-même. Notre système linguistique a été corrompu, il faut donc le révaloriser. "C'est le fun" n'est pas une expression valable; "tomber en amour" n'est pas acceptable non plus, puisqu'il s'agit d'une façon anglaise de s'exprimer. Les

théories linguistiques structuralistes se raient en fait dangereuses pour le Québec si elles étaient appliquées.

Vouloir faire une grammaire du québécois n'est qu'une aberration: il faut suivre soit la grammaire anglaise, soit la française. On ne peut rester "entre deux chaises". Ajoutons à cela les raisonnements politisés de professeurs de français qui ont oublié que leur rôle est d'enseigner le français à leurs élèves et non de leur inculquer des principes idéologiques peut-être valables, mais qui n'ont rien à voir avec le but des études des jeunes Québécois. Le joul n'est pas une langue mais un jargon franco-anglais qui n'a, pour un linguiste raisonnable, qu'une valeur relative, puisqu'il reflète l'image d'une société écartelée entre deux systèmes linguistiques: le français et l'anglais.

Heureusement, depuis quelques années, des linguistes traditionnels, des traducteurs, des spécialistes et de nombreux enseignants ont entrepris une œuvre de normalisation, d'épuration et d'enrichissement du français qui permettra aux Québécois de sortir de cet état de dépendance culturelle. Si le français doit être vraiment la langue officielle du Québec, avant l'anglais, il était temps qu'on lui en donne les moyens. Il y a aussi des journalistes comme Claude Ryan, Michel Roy, Jean-Claude Leclerc et Georges Vigny qui, dans leurs articles, donnent l'exemple d'une pensée bien structurée exprimée dans une langue claire et précise. Ces journalistes et tous ceux qui, comme eux, maîtrisent bien leur langue, font plus pour la survie et la bonne santé du français que tous les joulaisants et réformateurs structuralistes et autres Diafoirus de la linguistique dont les préoccupations sont plus politiques que culturelles ou pédagogiques.

des idées

des événements

des hommes

2) La Cour suprême et l'évolution récente du droit administratif

L'affaire Saulnier: une bonne décision, mais des motifs douteux

par PATRICE GARANT

collaboration spéciale

L'arrêt Commission de police v. Saulnier rendu le 13 février 1975 est l'un des arrêts les plus importants de la Cour suprême en matière de contrôle judiciaire de la légalité administrative; il constitue un tournant tout aussi important que le célèbre arrêt de 1953, l'Alliance des Professeurs Catholiques de Montréal v. Commission des Relations Ouvrières. C'est un arrêt innovateur au moins quant à son résultat. Il a permis au juge Pigeon de s'illustrer en rendant un jugement auquel se sont ralliés les huit autres juges de la Cour suprême.

Cet arrêt porte cependant la marque du juge Pigeon. Cela, au regard de l'évolution du droit administratif, nous incite à une certaine vigilance.

Au plan sociologique l'arrêt s'inscrit enfin dans un contexte qui nous amène à soulever certaines questions importantes.

Le 18 janvier 1972 le ministre de la Jus-

tice adresse à la Commission de police la lettre suivante:

"Suivant l'art. 20 de la Loi de police, je vous demande de tenir une enquête sur la conduite du directeur Jacques Saulnier, à titre de membre du service de la police de la ville de Montréal, et plus particulièrement sur les faits et allégations contenus dans deux articles parus dans le journal LE DEVOIR, les 12 et 13 janvier 1972."

L'art. 20 consacre en effet le pouvoir de la Commission d'enquête sur "la conduite", sur ordre du ministre etc.

Le 7 juillet 1972, la Commission de police remit son rapport dans lequel elle blâme M. Saulnier "pour avoir tardé à retourner un téléviseur couleur qu'il avait reçu d'un intéressé dans un hôtel et avoir négligé d'en informer son supérieur immédiat." La Commission fait les recommandations suivantes:

"CONSIDÉRANT que la preuve a révélé que Jacques Saulnier n'a ni la compétence ni les aptitudes pour diriger un service de police de l'ampleur du service de police de la Ville de Montréal;

CONSIDÉRANT que depuis le 1er janvier 1972, le service de police de la Ville de Montréal fait partie du service de police de la

Communauté urbaine de Montréal;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du deuxième alinéa du paragraphe 1 de l'article 31 du chapitre 93 des lois de 1971 constituant le service de police de la Communauté urbaine de Montréal, il est loisible au ministre de la Justice de rendre applicable la normalisation des grades et des fonctions à un membre du corps de police de la Ville de Montréal dans la mesure que le ministre l'indique;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à l'évaluation de Jacques Saulnier ainsi qu'à la normalisation du grade et des fonctions que ce dernier pourrait exercer dans le service de police et de la Communauté urbaine de Montréal;

POUR CES MOTIFS: LA COMMISSION recommande au ministre de la Justice de rendre applicable la disposition de l'article 31 du chapitre 93 des lois de 1971 à Jacques Saulnier."

Le 13 juillet le ministre demandait à la Commission "de procéder à l'évaluation de Jacques Saulnier ainsi qu'à la normalisation de son grade et de ses fonctions..." conformément à l'art. 30 de la Loi constituant le service de police de la C.U.M.

Quelques jours plus tard, M. Saulnier sollicitait l'émission d'un bref d'évo-

tion de la Cour supérieure. Le 27 novembre, le juge Paré émettait ce bref mais la Cour d'appel infirma cette décision par un jugement majoritaire (3-2) le 26 juin 1973. La Cour supérieure réhabilitait le jugement de la Cour supérieure en le citant d'ailleurs longuement.

Les deux questions de droit soulevées dans ce litige étant les suivantes: la Commission de police est-elle un tribunal qui exerçait alors une fonction quasi judiciaire qui la rend susceptible de contrôle par bref d'évocation; la Commission a-t-elle excédé sa juridiction en n'appliquant pas l'une des règles de la justice naturelle, soit la "règle audi alteram partem"? M. Saulnier se plaignait en effet de ne pas avoir été valablement entendu devant la Commission et de ne pas avoir pu présenter une défense pleine et entière. Ces deux questions se ramènent effectivement à une seule parce qu'en droit administratif, la nécessité d'appliquer la règle "audi alteram partem" découle de la qualification de la fonction exercée par le tribunal; or, en l'espèce, Saulnier n'avait effectivement pas été entendu.

L'enquête de la Commission était-elle quasi judiciaire?

Jusqu'à maintenant, la jurisprudence dominante voulait qu'un organisme qui n'a qu'un pouvoir de recommandation ne pose pas, en soumettant une recommandation, un acte quasi judiciaire: certains arrêts sont à l'effet contraire au niveau des Cours d'appel (Re McGavin Toastmaster and Powlowski (1973) 37 D.L.R. 3ed 100 (Man. C.A.); Re Ont. Crime Commission ex p. McDermott 1962 O.R. 872), et de la Cour Fédérale (Lingley v. Hickman 1972 C.F. 171), même la Cour supérieure l'avait implicitement admis dans l'arrêt Bell v. Mackay et Ontario Human Rights Commission (1971 R.C.S. 756). Toutefois, jusqu'ici la Cour suprême avait affirmé expressément qu'un rapport d'enquête ne pouvait être qualifié d'acte quasi judiciaire. L'arrêt le plus important sur la question était l'arrêt Guay v. Lafleur dans lequel, renversant la décision majoritaire de la Cour d'appel du Québec, la Cour suprême, majoritairement, soutenait qu'un enquêteur agissant sous l'empire de la Loi de l'impôt n'exerçait pas de fonction quasi judiciaire et que

"the maxim audi alteram partem does not apply to an administrative officer whose function is simply to collect information and make a report and who has no power either to impose liability or to give a decision affecting the rights of parties" (J. Cartwright 1965 S.C.R. 12 à la p. 18).

Le juge Pigeon, à la suite de la Cour supérieure et des deux juges dissidents de la Cour d'appel, estime que la Commission de police fait beaucoup plus qu'un enquêteur de l'impôt; dans ce dernier cas "le genre d'enquête qui y est prévu n'implique aucune conclusion ou adjudication sur les droits du contribuable visé". "Cet enquêteur était uniquement chargé de recueillir les renseignements et des éléments de preuve. Le ministre du Revenu national pouvait bien ensuite se servir de preuves documentaires recueillies, mais non des conclusions de l'enquêteur."

Sur ce dernier point, à notre humble avis, le juge Pigeon est dans l'erreur: l'enquêteur du Revenu peut très bien tirer ses conclusions mais le ministre n'est pas lié par elles pas plus que le ministre de la Justice n'est tenu de suivre les recommandations de la Commission de police.

Le juge Pigeon affirme "qu'au contraire la Loi de police... fait voir clairement que le rapport d'enquête peut avoir des conséquences importantes sur les droits des personnes qui en font l'objet. Il ne me paraît pas nécessaire de m'étendre sur ce point-là, car je n'arrive pas à comprendre comment on peut soutenir qu'il ne s'agit pas d'une décision qui porte atteinte aux droits de l'appelant, alors qu'elle veut qu'il soit dégradé de son poste de directeur du service de la Police de Montréal et que les procédures ultérieures ont pour seul but de fixer l'ampleur de la dégradation". Le juge Pigeon cite, en l'approuvant, le juge Rinfret de la Cour d'appel, qui conclut que "the argument that no rights have been determined and that nothing has been decided is pure sophistry": la Cour supérieure avait d'ailleurs soutenu que "ce rapport constitue donc un véritable jugement".

La lettre avant toute chose...

Sur ce dernier aspect l'arrêt Saulnier innove d'une manière remarquable et rejette le critère de la décision ferme qui avait été retenu jusqu'ici. Qu'il ait ou non formellement un pouvoir décisionnel, un tribunal administratif qui a le pouvoir dans ses rapports de recommander que des sanctions ou des mesures soient prises affectant les droits d'un individu doit être considéré comme exerçant une fonction quasi judiciaire!

Si l'atteinte aux droits individuels semble être l'élément distinctif entre l'arrêt Guay v. Lafleur de 1965 et l'arrêt Saulnier de 1975, il faut être très prudent car le juge Pigeon, en juriste de la stricte observance qu'il est, préfère toujours s'accrocher au texte même de la loi plutôt qu'à

des principes généraux; le juge Pigeon ne fréquente à toutes fins utiles que les règles d'interprétation du droit statutaire même s'il affirme, comme ce fut le cas dans l'affaire Verreault, qu'il faut s'inspirer des "principes généraux du droit". Or, immédiatement après avoir décrit le type d'enquête pratiquée sous la Loi de l'impôt, il enchaîne ainsi:

"Tout autre est la situation sous la Loi de police dont l'art. 24 se lit comme suit:

Art. 24 La Commission ne peut dans ses rapports, blâmer la conduite d'une personne ou recommander que des sanctions soient prises contre elle à moins de l'avoir entendue sur les faits qui donnent lieu à un tel blâme ou une telle recommandation..."

Le Juge Pigeon poursuit en ces termes:

"Ce texte démontre que sous ce rapport essentiel, la Loi de police diffère radicalement de la Loi de l'impôt sur le revenu... La loi de police, en outre de reconnaître expressément l'application de la règle audi alteram partem, fait voir clairement que le rapport d'enquête peut avoir des conséquences importantes sur les droits des personnes qui en font l'objet."

On peut se demander à bon droit si ce n'est pas la présence de l'article 24 de la Loi de police qui est l'élément déterminant dans l'esprit du juge Pigeon. Or, cela est extrêmement dangereux et atténue considérablement le caractère novateur de l'arrêt, surtout si on le rapproche de l'arrêt Howarth du 11 octobre 1974 dont nous parlerons plus loin. Une disposition identique ou analogue à l'art. 24 de la Loi de police est très rare dans les lois constitutives de tribunaux administratifs ou d'organismes ordinairement susceptibles de poser des actes quasi judiciaires; tout au plus le législateur impose-t-il le devoir de tenir une enquête ou même la plupart du temps, il confère le pouvoir de tenir une enquête conformément à la Loi des commissions d'enquête.

L'arrêt Saulnier aurait pu être éclairant si l'on avait pu en déduire que la qualification quasi judiciaire repose sur deux critères: primo, que l'acte affecte les droits individuels, et second, qu'il existe dans la loi ou quelques indices indiquant la volonté du législateur suivant laquelle l'organisme devra fonctionner suivant un processus dit quasi judiciaire. Or, le juge Pigeon ne parle pas ici d'indices, mais d'une reconnaissance expresse de l'application de la règle "audi alteram partem".

L'arrêt Saulnier est évidemment quant à son résultat une excellente décision mais par sa motivation il est extrêmement troublant au regard de l'évolution du droit administratif.

Demain: L'arrêt Howarth: une décision regrettable qui confirme l'influence du juge Pigeon.

LIBRE OPINION

Radio-Québec: une télévision bloquée

par SERGE PROULX

■ Serge Proulx est sociologue et directeur du module Communication à l'université du Québec à Montréal.

On peut douter du sérieux de la direction de Radio-Québec quand elle se dit à l'écoute de la population: aucune objectivité n'est assurée de la part du comité-maison chargé des audiences publiques. Comment peut-on imaginer, en effet, que ce comité, formé exclusivement de membres du personnel de direction, pourrait donner suite à des propositions qui questionneraient fondamentalement le modèle de télévision que Radio-Québec véhicule depuis sa naissance (politique)? C'est pourtant à ce niveau que se posent les interrogations pertinentes.

Partons d'une distinction entre deux définitions possibles de la télévision. On peut la définir sur le plan strictement technologique: la spécificité de la télévision, c'est la capacité de production et de transmission, par ondes ou par fils, de signaux audio et vidéo. Mais on peut également définir la télévision du point de vue de l'utilisation sociale que l'on en fait. Le modèle que l'on connaît de manière dominante est celui de la "télévision de masse" ou un "micro-milieu de créateurs" et de "programmeurs" professionnels produisant des messages à contenu et forme relativement standardisés, et en "arrosent" une "masse" perçue par ce micro-milieu comme relativement homogène et conservatrice dans ses goûts. L'apparition de ce modèle spécifique d'utilisation sociale de la télévision s'explique par plusieurs déterminants, de caractère historique, idéologique et économique.

Du point de vue historique, il faut se rappeler que le premier équipement électronique était très lourd: cela a entraîné la construction de vastes studios où l'on a tenté, au moyen de décors, d'éclairages et d'autres moyens artificiels, de reconstruire l'image de la réalité extérieure aux studios. Puisque les caméras, lourdes et peu mobiles, ne peuvent aller chez les gens, ce sont ces derniers — ou plutôt: certains privilégiés parmi ces derniers, comédiens et/ou "experts" — qui se rendent dans les studios. On donne ainsi naissance à une télévision centrée sur la fiction et les artifices, inspirée par une conception rigide de la présentation visuelle et du spectaculaire que véhiculent la plupart des premiers réalisateurs de télévision, qui d'ailleurs sont souvent d'anciens réalisateurs de radio. La complexité et la non-miniaturisation de ce premier équipement électronique obligent au travail d'équipes composées de nombreux techniciens et autres personnes-ressources. Le travail de production en télévision est ainsi morcelé en plusieurs tâches spécialisées. Les travailleurs de la télévision sont aliénés dans la mesure où ils perdent de vue la totalité du processus de production dans

lequel ils s'insèrent.

La fonction idéologique du système de la télévision de masse est de contribuer à reproduire les conditions de domination sociale propres à la société québécoise. À cause de la quantité et de la redondance formidables des messages dont nous arrosons ce genre de télévision, on peut l'identifier comme une source principale de pollution informationnelle. L'accumulation visuelle des informations sans discrimination chez les récepteurs culturels — i.e. sans la possibilité d'utiliser une "grille de lecture" aidant à distinguer le pertinent du superflu — conduit à une insatiabilité des personnes vis-à-vis les messages.

On réclame constamment des nouveaux messages sans avoir vraiment compris l'importance ou la pertinence d'une partie des messages que l'on a déjà reçus. Le système de la télévision de masse alimente, de manière géométriquement croissante, les personnes assoiffées et avides de "nouveau". Par son arrosage en mosaïque, il noie la pertinence de messages politiques qui, s'ils étaient compris, pourraient entraîner une conscientisation sociopolitique chez certains groupes sociaux.

Enfin, le modèle de la télévision de masse est actuellement celui qui paraît assurer la plus grande rentabilité économique aux entreprises capitalistes ou d'Etat, qui contrôlent la propriété des organismes de production et de diffusion. Toutefois nous sommes peut-être sur le point d'atteindre le niveau de saturation, non pas en ce qui concerne les capacités technologiques de transmission des signaux vidéo qui ne cessent de s'élargir (câbles coaxiaux, ondes UHF), mais bien en ce qui a trait à la capacité humaine des personnes à assimiler de nouveaux messages. Créer de nos jours une nouvelle station de télévision de masse dans un espace déjà très occupé par d'autres, ne conduit pas automatiquement à une rentabilité, peut-être même à moyen terme. Le développement de "Télé-inter-cité", pour la région de Montréal, sera intéressant à suivre de ce point de vue.

Revenons maintenant à notre distinction initiale entre le médium technologique et l'utilisation sociale que l'on en fait. On voit que le modèle de la télévision de masse est un modèle spécifique: ce n'est pas la télévision. Il est possible de penser une autre télévision, d'inventer de nouveaux modèles d'utilisation sociale de la télévision. C'est précisément le défi que devrait se donner Radio-Québec: non pas tenter d'imiter Radio-Canada

ou Télé-Métropole sans en avoir les moyens financiers, mais plutôt devenir le lieu d'où émergerait une nouvelle télévision. Ici, on peut formuler quelques constatations:

1) L'équipement électronique de télévision s'est perfectionné. Il existe maintenant un équipement léger, miniaturisé et portable qui permet la production de documents télévisuels en couleurs et télédiffusables. Autant l'équipement léger en cinéma a ouvert les portes à un nouveau cinéma "d'extérieur" et "direct" et transformé les studios hollywoodiens en hangars gigantesques et abandonnés, autant la miniaturisation de l'équipement de télévision devrait-elle permettre de déboucher sur un modèle complètement neuf de télévision rendant déusés les vastes studios actuels.

2) Diverses expériences de production vidéographique tentées depuis cinq ans d'abord par l'ONF, puis par des organisations populaires ou communautaires, ont démontré qu'il existe dans la population québécoise, des personnes et des groupes intéressés à produire des émissions et capables de le faire, même s'ils ne possèdent pas de formation spécialisée en télévision.

3) Le modèle de la télévision de masse n'a pas fait la preuve qu'il peut être un modèle efficace de télévision éducative. C'est plutôt à partir des besoins spécifiques de formation de groupes particuliers de la population qu'il faut chercher à construire une télévision éducative.

4) Une des principales caractéristiques de l'infrastructure

de production et de diffusion de l'information au Québec consiste en une forte disparité régionale. Alors que la région de Montréal est saturée, deux régions s'avèrent particulièrement défavorisées: la Gaspésie et le Nord-Ouest.

Ces quelques réflexions m'amenent à conclure que la direction de l'ORTQ ne paraît pas consciente de la nécessité de créer une télévision vraiment différente. Au contraire, la forte bureaucratisation de l'organisation, le style d'émissions qu'elle produit, l'orientation actuelle de la direction qui prône la reproduction d'un modèle de télévision de masse, conduisent à penser que, même naissante, Radio-Québec est déjà une télévision bloquée.

LA LOTERIE DE NOTRE FÊTE NATIONALE

TIRAGE: 24 JUIN - \$1 LE BILLET
Nombre de billets limité

LA QUÉBÉCOISE

EN CETTE ANNÉE INTERNATIONALE DES FEMMES: FAUT FÊTER ÇA

En cours de vente à la vente de billets et aux caisses POP

COMITÉ DE FÊTE DE LA FEMME DU QUÉBEC

Le Château d'aujourd'hui...

ou sage

les compléments

... compléments s'ajoutent et s'intègrent à votre environnement.

... trouvez au Château d'Aujourd'hui la lumière, le tissu... et les accessoires qui valoriseront votre décoration.

... trouvez les compléments du Château d'Aujourd'hui... ils apprivoiseront votre imagination.

Il y a trois Châteaux d'Aujourd'hui:

- 6370 St-Hubert
- 6375 St-Hubert, Montréal
- 1125 boulevard St-Martin, Laval

Téléphone: 382-4710

Château d'aujourd'hui

CHEZ

DÉJEUNERS D'AFFAIRES

\$5.50

LE COUVERT

DU LUNDI AU VENDREDI
DE 12:00 H. À 15:00 H.

501 E. HENRI-BOURASSA

bardet

FACE AU MÉTRO • 381-1777

Attention particulière
aux étudiants

Faites comme tout
le monde... :

**PRENEZ
DES "LAUZON"
DE CONDUITE**

Tél. 549-4751

suites
de la première
page

FLAMBÉE

Jusqu'à-là demeuré discret dans son coin, c'en était trop. Il se leva d'un bond pour saisir le micro et assurer cette anglophone qu'il s'occuperait personnellement dès cette semaine du sort de son mari.

Ils étaient environ 800 militants libéraux réunis à l'école Marymount de Côte-Saint-Luc et représentant les comités de Notre-Dame-de-Grâce, Marguerite-Bourgeois, Sainte-Anne, Saint-Henri, Verdun, Westmount, D'Arcy McGee, Jacques Cartier, Pointe-Claire et Robert-Baldwin. Les ministres Lise Bacon, Jérôme Choquette, Paul Berthiaume, William Tetley et Kevin Drummond ont également participé aux travaux en ateliers.

C'est sans doute le ministre de l'Éducation, M. François Cloutier, qui fut le plus durement touché et semblait d'ailleurs quelque peu découragé. Après s'être longuement efforcé de rassurer les anglophones sur le respect de leurs droits, M. Cloutier s'est fait plus d'une fois reprocher d'avoir divisé les Québécois anglophones contre les francophones. "You make me sick", lui a lancé un vieux militant. Ce à quoi une femme devait ajouter "Don't argue, we will know what to do on voting day."

A cet autre anglophone qui réclamait de meilleurs enseignants pour la langue seconde et reprochait au ministère de ne fournir que les "plus pourris", M. Cloutier a indiqué que le gouvernement consacrerait \$50 millions pour un programme de cinq ans d'amélioration de l'enseignement du français. Il s'est néanmoins mélangé les approbations de l'auditoire quand il a dénoncé le Manuel du 1er mai et blâmé la CEQ pour une grande partie des difficultés qui émanent présentement le secteur anglophone.

A un autre moment encore, M. Cloutier a eu droit aux faveurs de l'auditoire. Une militante réputée, récemment décorée de l'Ordre du Canada, Mme Florence Martel, souhaitait que l'enseignement de l'anglais soit donné à tous les niveaux de l'élémentaire. Le ministre de l'Éducation s'est dit tout à fait d'accord en alléguant que la décision de la CECM à cet égard fut "politique".

Sans l'intervention du député libéral Ciaccia, qui s'est d'ailleurs fait dire de parler pour lui-même, les délibérations de ce congrès régional n'auraient sans doute pas pris cette tangente. Après avoir reproché à ses collègues d'avoir créé une atmosphère de divisions, par le bill 22, M. Ciaccia a en outre déclaré que le bill n° 1 sur le cinéma n'avait pas sa place dans cette société en ce qu'il dicte aux Québécois le genre de film qu'ils doivent aller voir.

Avec la dernière intervention, les dirigeants du parti ont pouré un soupir de soulagement. Mais c'était prématuré. M. Eddy Brault venait tout juste d'être élu à la présidence du groupement régional de Montréal-Ouest. On lui avait confié l'honorable mission de remporter son premier ministre. Ce fut l'ébahissement total quand il reprit de plus belle le thème du bill 22, pour affirmer sans ambages que les électeurs anglophones du West Island "ont l'impression d'être exploités et de ne pas être écoutés du parti".

FORGET

nistre, que le système scolaire charrie des valeurs bien cohérentes et ayant une finalité bien déterminée? Il estime que tel n'est pas son rôle.

On sort à peine, dit-il, d'un monde où il y avait toute une échelle de valeurs et de normes à respecter, sous peine de sanctions diverses. Et la crise de civilisation dont on parle tant depuis peu vient probablement de là.

A l'instar des grandes sociétés occidentales dont il se réclame, le Québec est en voie de substituer à l'ancien ordre social de nouvelles valeurs basées sur un ordre personnel, propres à des convictions personnelles et non sociales. Il ne s'agit pas là, selon M. Forget, de négativisme ou d'agnosticisme; il s'agit plutôt de faire de l'homme le centre de la société, et non son serviteur ou le membre d'un troupeau qui sert certains objectifs qui le dépassent.

La crise vient de ce que les Québécois sont encore entre les deux mondes, l'ancien et le nouveau. Les plus vieux, du moins, n'ont pas encore accepté l'idée que chaque être humain est responsable de sa vie, vis-à-vis de lui-même et vis-à-vis des autres, qu'il doit avoir un idéal et des objectifs propres, qui ne se rattachent pas nécessairement à quelque chose qui lui soit extérieur ou à des objectifs que la société lui impose.

Pour M. Forget, il ne s'agit pas là d'un saut dans le vide ou le néant, mais d'une conception plus ouverte, plus libérale,

dans le vrai sens du mot, et qui ne devrait "paniquer" personne, en tout cas pas celui qui s'est fait une morale qui le satisfait et qui lui permet d'entretenir des relations civilisées avec ses pairs.

"Je pense qu'on va faire le passage d'un monde à l'autre. C'est pour ça que des initiatives comme celle de la CEQ ne sont basées sur rien, si ce n'est sur la mentalité du Québec d'il y a dix ans. Elles veulent recréer une société basée sur des fins ultimes qui doivent servir d'objectif à tous, une société qui canalise l'action, avec des sanctions au besoin, avec une morale stricte, avec des bons d'un côté et des méchants de l'autre. Le Québec est sorti de ça pour de bon et ne veut pas y retourner."

Il s'agit simplement, aux yeux de M. Forget, de prendre conscience de ce développement majeur et d'en assurer les conséquences, en donnant aux jeunes les moyens de se bâtir une éthique personnelle et un sens des responsabilités face à eux-mêmes et envers les autres. Ce serait plus honnête et plus productif que de les amener à tout attendre du milieu et d'institutions qui les contrôlèrent de l'extérieur, comme c'était le cas il n'y a guère longtemps.

Qu'il s'agisse du Manuel du 1er mai de la CEQ ou de l'éducation sexuelle, indique le ministre des Affaires sociales, certaines personnes prétendent qu'il faut inclure une morale sociale, qu'il faut intégrer l'information que l'on donne dans un schéma de valeurs officiel auquel tous doivent se rattacher.

L'attitude du ministre, au contraire c'est qu'il faut donner aux jeunes les moyens d'assumer et d'intégrer leurs propres valeurs, d'autant plus qu'ils sont déjà exposés à toute une série d'influences qui les amènent à fonctionner spontanément dans ce schéma plus "personnalisé" que social.

M. Forget estime que, de façon générale, l'on attribue à l'État des qualités et des défauts qu'il n'a pas. Bien sûr, l'État a un rôle de régulateur et de contrôle, il doit être agent de justice sociale et distributive, mais il ne lui appartient pas de prendre des décisions particulières concernant des situations particulières au niveau local ou régional. Cela vient, selon lui, de ce que les Québécois n'ont pas assez développé le sens des responsabilités qui leur permettrait d'assumer, autrement que par une invocation à ce "deus ex machina" qu'est devenu l'État, des problèmes dont la solution peut être trouvée localement.

Au-delà de la participation à la mode depuis quelques années, il faut que les gens s'impliquent vraiment dans les décisions et gestes qui les concernent. Il faut faire évoluer l'État vers un certain polycentrisme et aménager les structures en fonction de responsabilités qui doivent être prises là où les problèmes se posent.

Autrement, si l'on met tous les oeufs dans le même panier, si l'on centralise tout à Québec, on se prépare d'amères déceptions, tant il est vrai que le personnel politique et administratif n'est pas meilleur ou pire que l'ensemble de la société dont il est issu.

Beaucoup de gens parlent au Québec, et de plus en plus, note le ministre, ce qui est fort bien, mais il faut apprendre à vivre avec ses paroles, à être conséquents avec elles. C'est le défi des prochaines années.

Il est faux de prétendre que les technocrates ont répondu à tout ou qu'ils prennent toutes les décisions, note le ministre, à qui l'on accole souvent cette épithète qui, chez certains, voisine au mépris ou à l'injure.

"Les technocrates n'ont qu'un petit nombre de réponses à un nombre restreint de questions, et il y a toujours plus de choses dans la réalité que dans toutes les théories, si séduisantes soient-elles." A imputer au gouvernement des ressources illimitées, un savoir-faire et des connaissances sans bornes qui n'existent pas, l'on se prive de responsabilités au nom d'un mythe inexistant et qui, de toute façon, ne saurait satisfaire les gens. S'il y a un ressac contre les technocrates, conclut M. Forget, c'est qu'on a placé en eux, depuis quinze ans, des espoirs exagérés, en oubliant parfois les responsabilités à prendre au niveau local ou régional.

LE DÉFI

Richard Nixon à Pékin en 1972, le général déclarait que si les États-Unis et la Chine pouvaient résoudre certains de leurs conflits, "une réconciliation entre les Vietnamiens qui sont de la même race et du même sang, doit arriver."

Pour ce faire, ajoutait-il, les Sud-Vietnamiens doivent pouvoir s'autodéterminer sans intervention étrangère. Les trois points intangibles de sa politique sont la paix, la reconstruction du pays et l'autodétermination.

L'offensive du GRP lancée samedi soir a provoqué un nouvel afflux de réfugiés vers Saigon. De source informée on estime que les communistes cherchent à consolider leur état autour de Saigon avant d'exiger une reddition assortie de conditions draconiennes.

Pendant ce temps à Washington, deux des membres les plus en vue du Sénat se prononcèrent pour l'évacuation aussi rapide que possible des derniers américains restant au Sud-Vietnam.

Il s'agit de MM. Hugh Scott, leader de la minorité républicaine au Sénat, et Frank Church, de la commission des Affaires étrangères, interviewés à la télévision sur la chaîne ABC.

tion, l'inflexion de la voix. Un contemporain note, à propos du passage d'Asselin au journal LE CANADA, que c'était le signal d'une véritable renaissance de la langue, une sorte de réveil de la curiosité pour toutes les choses de l'esprit.

A force de travail Asselin avait acquis un style tranchant pour la polémique et une phrase classique pour les jours de beau temps. Le mouvement de sa phrase obéissait aux finesse de la prose française, si bien que la pensée en était comme rehaussée. Certains passages prennent ainsi l'allure d'aphorismes, de formules frappantes, contrastées. "Le fripon intelligent, écrit-il, est parfois moins dangereux pour la société que l'imbécile honnête homme". Et ailleurs: "Les goûts changent, et les dégâts". Le ton incisif, le terme excessif ne lui manquent jamais. Il saura bien collier un adversaire d'épithètes aussi

flatteurs que "parfait chef-d'oeuvre de gâtisme" ou encore de "tête de chrême et machéfer, d'évêque et de garde-chiourme". Par contre il trouvera les accents les plus nobles et les plus naïfs quand il s'adressera, par exemple, à un jeune public. "Jeunesse... qui avez fait le rêve de conquérir la terre, fuyez les frelons, penchez-vous sur votre bêche ou sur votre houe, laissez à la justice immanente des choses ou à la Providence divine le soin de noter et de récompenser votre effort; et quand le soir viendra, que la fleur de votre vie ait porté fruit ou qu'un rayon de soleil l'ait rejetté, à peine éclos, au pucier universel, vous vous coucherez avec la reconfortante certitude d'avoir contribué, dans la mesure de vos forces, à l'harmonie de la création". On peut mettre en doute la portée réelle d'un langage d'une telle élévation et d'une sa-

gesse traduite jusque dans l'heureux balancement de la période, ce genre de lais révèle néanmoins le chef idéaliste, désireux d'engager, à la façon des moralistes du temps, la jeune génération dans des voies sublimes, vers des dépassements inédits.

A ceux qui n'ont pas connu Olivier Asselin, ce documentaire de M.-A. Gagnon révélera la vie d'action, ardente, courageuse et contradictoire de cette sorte de héros, épris de vérité, de justice, de liberté, obstiné défenseur de la langue française, aimant passionnément la France, le Québec.

A l'heure des compromis faciles et des ententes équivoques, Olivier Asselin demeure un stimulant salutaire, un professeur d'énergie.

(1) Marcel-Aimé Gagnon: OLIVIER ASSELIN TOUJOURS VIVANT, Presses de l'Université du Québec, CP, 250 Succursale N. Montréal, 1974, 215 pages.

Turner devrait réévaluer son déficit à la lumière des budgets provinciaux

d'après Don McGillivray, du Financial Times

Les budgets des provinces pour l'exercice financier en cours font état de plus de trois milliards de dollars d'emprunts, un milliard de plus que lors du dernier exercice financier et presque autant que les demandes formulées par le ministre des Finances, M. John Turner, dans son budget du mois de novembre. M. Turner devra sans aucun doute, à l'occasion de la présentation de son nouveau budget le mois prochain, reviser en hausse son évaluation de déficit.

Le ministre des Finances a beau jeu quand il s'agit de trouver des disponibilités, surtout si on tient compte des réserves de \$3.4 milliards qui proviennent des dernières ventes d'obligations d'épargne du Canada.

Les provinces ont aussi d'excellentes sources de financement, c'est-à-dire l'encaisse de \$1.2 milliard du Régime de pensions du Canada. Ce montant de \$1.2 milliard représente l'excédent des contributions sur les versements et dépenses de cette année. Toutes les provinces peuvent y puiser, à des taux d'intérêt proches de ceux qui s'appliquent aux emprunts du gouvernement fédéral. La province de

Québec a sa propre source de capitaux, la caisse de son Régime des rentes.

Mais le Régime de pensions du Canada n'est pas une source inépuisable de fonds. Depuis cette année, les sommes disponibles iront décroissant, et seront nulles à partir de 1981.

Ceci s'explique du fait que chaque année un nombre plus important de participants au Régime commencent à en toucher des prestations. Cette année, le montant des pensions à payer se chiffrera par \$615 millions, par \$814 millions l'an prochain et par plus d'un milliard dans les années suivantes.

Pendant ce temps, les sommes versées par les participants au Régime n'augmentent pas aussi rapidement et d'ici 1982, il faudra compter plus de \$2.4 milliards de contributions pour payer les pensions de cette année. A ce moment, à moins que le taux de contribution ne soit haussé, il ne restera plus rien à investir en obligations provinciales.

Les provinces, de leur côté, seront gâtées d'avoir perçu des capitaux tout ce temps à un taux d'intérêt favorable et sans les complications qui accompagnent

l'un pour l'élémentaire et le secondaire, l'autre pour le postsecondaire. Le ministre a déjà fait connaître son intention de réclamer la création d'un poste de ministre d'État à l'éducation chargé de l'enseignement collégial et universitaire.

Enfin un Conseil des collèges devrait jouer auprès des cégeps le même rôle que l'actuel Conseil des universités dans l'enseignement supérieur, c'est-à-dire conseiller le ministre sur le partage des ressources, lui donner son avis sur les programmes et le développement des collèges.

Dans un autre document de travail, daté également du 10 février, le comité Nadeau signale que ce Conseil des collèges, comme le Conseil des universités, s'occupera de la coordination, de la planification et de la répartition des ressources tant pour les cégeps publics que privés. Le comité se montre tout à fait favorable, dans ces conditions, au maintien des collèges privés, au nom de "l'utilisation maximale des ressources", ou encore du "caractère néfaste de toute situation de monopole."

A long terme, il s'interrogerait même sur "l'opportunité de fusionner le Conseil des collèges et le Conseil des universités", selon la logique qui ferait un tout de l'enseignement post-secondaire.

Curieusement, tandis que le ministère accueille assez froidement la grande réforme que propose le comité qui sublime littéralement l'autonomie locale, la participation et la multiplicité des formes de projets éducatifs, les enseignants de cégeps réagissent aussi avec scepticisme.

Les syndicats concernés ne se sont pas encore prononcés mais quelques réactions glanées ici et là, font voir que les enseignants craignent le haut degré d'utilitarisme de programmes qui seront mesurés à leur efficacité à correspondre au marché du travail et, via la concertation régionale, la mainmise des entreprises sur la vie des cégeps.

Sans s'en expliquer plus avant, l'Association nationale des étudiants du Québec (ANEQ) semble aussi voir Machiavel derrière le comité Nadeau. Les commissions d'étude, faut-il croire, n'ont plus au Québec les auroles d'autrefois.

12 TÉMOINS

suite de la page 3

OMF, SDIC, Radio-Canada etc. C'est ainsi que pourront être respectés les impératifs de la souveraineté culturelle.

JACQUES HURTUBISE — La bande dessinée québécoise ne trouve pas facilement des débouchés sur le marché d'ici. Pourtant, elle a acquis une personnalité, un style, un genre qui la classent parmi les arts populaires. Les Québécois ont déjà le goût de la bande dessinée; pourquoi ne leur offrirait-on pas des bandes dessinées québécoises? Solutions proposées: que le gouvernement oblige par une loi les publications québécoises à passer au moins 50% de "créations québécoises" lorsqu'elles publient des bandes dessinées. Et que le ministère des Affaires culturelles subventionne l'édition, la promotion et la diffusion de la bande dessinée québécoise, qu'il octroie des bourses à ceux qui

la météo

La tempête de neige qui s'est abattue sur les régions de Rimouski et de Gaspé s'est étendue aux régions de Sept-Îles et de Baie-Comeau hier. Les accumulations de plus de 6 pouces ont été enregistrées sur les régions de Rimouski et de Gaspé tandis que les accumulations pour les régions de la Rivière-Nord demeurent inférieures à 3 pouces. Cette tempête diminuera en intensité mais un temps nuageux avec des averses et du vent persistera pour les prochains jours. Par contre le soleil est apparu fréquemment sur l'extrême ouest du Québec et ces régions devraient connaître du temps ensoleillé pour les prochains jours. Par contre les régions entre Rimouski et Montréal devraient commencer à se dégager mardi mais le dégagement sera très lent.

Régions de l'Abitibi, de Pontiac-Témiscamingue: Ensoleillé. Maximum près de 10. Aperçu pour mardi: ensoleillé.

Région de Chibougamau: Généralement ensoleillé. Maximum de 8 à 10. Aperçu pour mardi: ensoleillé.

Régions des Laurentides, de la Haute-Mauricie: Généralement ensoleillé avec passages nuageux. Maximum de 8 à 10. Aperçu pour mardi: généralement ensoleillé.

Régions des Cantons de l'Est, de Québec, Trois-Rivières, du Lac St-Jean: Généralement nuageux avec quelques averses de pluie ou de neige en montagne. Vents pour moments. Maximum de 5 à 7. Aperçu pour mardi: nuageux avec éclaircies.

Régions de Baie-Comeau, de Sept-Îles, de Rimouski, de la Gaspésie: Nuageux avec averses de neige mêlées de pluie, vents. Maximum de 2 à 4. Aperçu pour mardi: nuageux avec quelques averses de pluie ou de neige.

l'émission d'obligations sur le marché.

Dans la dernière livraison du Canadian Tax Journal, M. David Perry analyse la situation et souligne que le marché canadien des obligations, tout comme les marchés provinciaux, devront traverser une période de transition quand et si cette source de revenus "maison" s'épuisera.

Déjà, les provinces doivent payer chaque année quelque \$600 millions d'intérêts sur des emprunts passés et ne peuvent donc garder que la moitié des sommes empruntées au Régime de pensions du Canada.

"Le quand et le si" de M. Perry soulève une question intéressante. Il est évident que les contributions au Régime de pensions du Canada devront être augmentées à un niveau plus élevé que le 3.6% actuel des revenus touchés par la loi.

Si rien n'est fait en ce sens, les provinces devront rembourser toutes les sommes empruntées, et même cela ne suffira pas à empêcher le Régime de pensions de faire faillite.

Par contre, si le taux de contribution

est élevé à un niveau suffisant, les provinces n'auront jamais à rembourser leurs emprunts; elles se contenteront simplement de verser les intérêts dus et les sommes empruntées seront leurs pour toujours.

Une autre solution est possible: élever le taux de contribution à un niveau assez élevé pour permettre aux provinces de ne pas payer d'intérêts sur leurs emprunts puisque les nouveaux emprunts qu'elles feront seront assez importants pour couvrir les remboursements d'intérêts dus au Régime.

Il ne fait nul doute que les provinces opteront pour l'une de ces solutions lorsque viendra le temps de décider de la hausse du taux de contribution. Une autre option est possible encore: celle de fixer le taux de contribution à un niveau qui forcera les provinces à rembourser leurs emprunts, une sorte de système de versements à tempérament, et dans lequel les contributions seraient chaque année égales aux pensions à verser.

Le Canada a perdu son indépendance économique avec Trudeau (Graftey)

OTTAWA (CP) — Depuis l'arrivée au pouvoir du premier ministre Pierre Trudeau, les Canadiens ont perdu leur indépendance économique.

C'est ce que soutient le député conservateur de Brome-Missisquoi, M. Heward Graftey, que plusieurs perçoivent comme un candidat au leadership du Parti conservateur, même s'il n'a pas fait connaître officiellement ses intentions à ce sujet.

M. Graftey, interviewé à l'émission de télévision Question Period hier, a souligné que depuis 1968, le budget fédéral avait triplé, passant de \$10 à \$30 milliards, tandis que les Canadiens éprouvaient toutes sortes de difficultés à s'acheter une maison, à se lancer en affaires ou même à continuer d'exploiter des fermes.

Si on compare le Canada à d'autres du monde occidental, de souligner M. Graftey, on remarque que bien peu de citoyens sont encouragés à investir dans des entreprises nationales.

Pour remédier à cette situation, M. Graftey propose un mode de "démocratie par la participation des citoyens" dans laquelle le gouvernement fédéral, en collaboration avec les gouvernements provinciaux et l'industrie privée, chercherait à faire en sorte que chacun ait un intérêt financier dans le développement du pays.

Déjà M. Graftey, sans avoir annoncé son intention de poser sa candidature au leadership du parti, s'est rendu dans 115 des 265 associations de comté pour mieux se faire connaître.

Si le Parti conservateur pouvait se choisir un chef bilingue et former un parti provincial au Québec, il aurait de bonnes chances de battre les libéraux dans cette province, tant au niveau fédéral que provincial, croit-il. Les conservateurs n'ont que trois députés au Québec.

Selon M. Graftey, le prochain leader du

désirent se perfectionner dans cet art, qu'il fasse adopter au plus tôt son projet de prêt garanti aux éditeurs pour favoriser la publication d'albums (coûteux) de bandes dessinées.

RAYMOND CARLES — Le directeur général de la Corporation des créateurs artisans de l'Est du Québec fait la genèse des efforts et des échecs qui ont marqué les tentatives en vue de développer les métiers d'art dans l'Est du Québec au titre de l'entente Canada-Québec pour le développement de la région, depuis 1971. Ce n'est pas la qualité des oeuvres produites qui est en cause, ni la volonté des artisans. C'est plutôt sur l'impuissance de l'administration et sur la volonté du ministère des Affaires culturelles de dominer ce secteur qu'il faut rejeter à ce jour l'échec du mouvement. M. Carles conserve toutefois un espoir, très faible, que les choses s'arrangeront.

ANDRÉ PAQUET ET JEAN-PIERRE LEFEBVRE — On attendait de ces deux cinéastes une critique serrée du projet de loi sur le cinéma. Ils ont reconnu au législateur quelques "bonnes intentions" mais la domination des grands "Majors" du cinéma sur le Québec est telle à leurs yeux que le gouvernement n'est pas "intéressé à changer fondamentalement les données économiques". Quelles que soient les mesures législatives, la puissance économique des sociétés étrangères ne peut que jouer contre le cinéma québécois. "Pour être maître du cinéma au Québec, il faudrait d'abord être maître du Québec!" A court terme, on pourrait contingerter, c'est-à-dire obliger les exploitants de salles à projeter sur leurs écrans un film québécois par mois; mais quels films québécois? Ceux que l'on qualifie de "commerciaux" et qui exploitent "le cul"? Le vrai cinéma québécois de qualité ne sera accessible à toutes les régions que si l'on procède à un contingentement "spécifique" et régional. Le gouvernement est avant tout préoccupé par la consommation et n'envisage la culture ici qu'en termes de consommation. Pour en sortir, il faut faire une équation nouvelle "économie-culture". Comment se demander si le Québecois a le goût du cinéma québécois lorsque tout l'appareil de consommation ne l'oriente que dans un sens. Bref, il faut "repréparer possession du Québec".

GILLES PELLETIER — Le directeur de la NCT rappelle les péripéties qui ont marqué les derniers mois pour sa compagnie, désormais sauvée grâce aux pressions de l'opinion sur le gouvernement. Puis il annonce que la NCT voudrait s'établir dans un quartier populaire, dans Maisonneuve par exemple, afin de reprendre ici l'expérience faite en France par le Théâtre national populaire qui a réussi à recruter des auditoires de travailleurs. M. Pelletier déclare qu'il faut au Québec plus qu'une simple politique cul-

parti doit être choisi parmi les députés et devra établir fermement sa crédibilité.

Le député de Brome-Missisquoi, parlant de la conduite des députés à la Chambre, a fait remarquer que le président, M. James Jerome, devrait exercer plus d'autorité et être plus exigeant au sujet du décorum. A chaque fois que je veux poser une question, les députés libéraux rient, chahutent. On croirait se trouver dans une maternité.

"Les libéraux cherchent à détruire nos chefs et nos chefs potentiels, et c'est au président de la Chambre à exercer plus de contrôle sur l'assemblée", souligne M. Graftey.

Les relationnistes se donnent un code d'éthique

L'Association des relationnistes du Québec s'est donné en fin de semaine un code d'éthique régissant la profession. Quelque 50 délégués réunis en congrès à Sherbrooke en fin de semaine ont participé à la rédaction de ce document, auquel s'ajoute une définition des relations publiques et les règlements de l'Association.

L'Association, fondée il y a à peine deux ans, compte une centaine de membres. M. Michel Dumas a été élu à la présidence. Le nouveau conseil d'administration se compose de MM. Hubert Potvin, vice-président, Jean-Guy Thibault, secrétaire, Léon Bédard, trésorier, de Mlle Rolande Normande, de MM. Yves Dupré et de Jean-Marie Beaudet, administrateurs.

tuelle, mais une politique globale orientée vers le développement de toutes les ressources culturelles, "un véritable gouvernement culturel" en somme. Et il ajoute: "Même \$3 milliards en subventions ne feraient pas une politique culturelle. Faut-il changer les hommes ou la politique?" "C'est le Québec qu'il faut changer!"

MARYVONNE KENDERGI ET GILLES TREMBLAY — Mme Kendergi étonne d'abord le tribunal en déclarant qu'elle est "satisfaite" de la subvention que le ministère (\$27,000) verse à la Société de musique contemporaine du Québec. Mais elle rectifie: il faudrait bien davantage pour accomplir tout ce que nous voudrions faire. Elle ne croit pas qu'une forme plus traditionnelle d'art exclut nécessairement la "participation". "L'élitisme" que lui reproche le président du tribunal consisterait à restreindre l'accès aux concerts de la SMCQ. Or, tel n'est pas le cas: le prix d'entrée se compare à celui des cinémas. Gilles Tremblay, après avoir déploré la dégradation du climat de travail au Conservatoire de musique du Québec (où il est professeur), dégradation qu'il impute à "l'ingérence politique", fait observer que le mot "élitisme" revient souvent dans les propos de M. Rioux. Or, dit-il c'est une notion ambiguë. "L'anti-élitisme peut devenir prétexte à la démagogie culturelle. La participation, j'en suis, mais écouter, c'est aussi participer! La participation est une arme à deux tranchants. Et je me méfie des gens qui veulent faire des plans de participation pour les autres", conclut Gilles Tremblay pour qui la notion de liberté est inséparable de la création artistique.

(D'autres témoignages et mémoires seront résumés ultérieurement dans Le Devoir).

DECES

Noter s.v.p. que les avis de décès doivent nous parvenir avant 4:30 p.m. pour publication du lendemain, le dimanche: 2 à 4 30 p.m.

DOUVILLE, sœur Eléna, A Pierrefonds, le 27 avril 1975 à l'âge de 89 ans, est décédée, sœur Eléna Douville de la communauté des Petites Filles de St-Joseph, fille de feu Lucien Douville et de feu Philomène Paquin. Les funérailles auront lieu mardi le 29 courant en la chapelle de la dite communauté. N° 17225 boul. Gouin Ouest à Pierrefonds, à 2 heures. Et de la au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ASSELIN

Suite de la page 4

quérir la force d'expansion et de rayonnement qui manque au Québec. Il engage ses disciples dans cette voie. "Je ne vois guère de remède efficace à l'anglicisme que de lire du français, toujours plus de français". "Pas de langue française sans pensée française" répète-t-il. Il aspire au jour où les fenêtres s'ouvriront toutes grandes à la pensée française, claire, synthétique, rayonnante.

A ses équipiers, Asselin ne se contente pas de donner de vagues préceptes. "Lisez les journaux français, et pas seulement les plus prestigieux, voyez comment on y rédige les nouvelles les plus insignifiantes. J'en ai dans mon bureau, ils sont à votre disposition." Ses écrits abondent en conseils pratiques concernant la syntaxe, le sens du verbe, la propriété des termes, l'articula-

La 15e Expo-Sciences

Des bactéries de cosmétiques à l'écologie des coléoptères

par Gilles Provost

Environ 135 étudiants des écoles secondaires ou des cégeps de la région de Montréal ont fièrement exposé leurs découvertes scientifiques ou le fruit de leurs expériences dans le cadre de la 15e expo-sciences de Montréal, qui s'est tenue à la polyvalente Jeanne-Mance, en fin de semaine.

Les 85 projets présentés touchaient des sujets très divers, depuis les bactéries dangereuses qu'on peut trouver dans les cosmétiques vendus commercialement, jusqu'à l'écologie des 240 espèces de coléoptères de la région de Montréal, en passant par les possibilités d'apprentissage des rats, par un modèle original de moteur électrique ou encore par une reconstitution de l'apparition des acides aminés dans l'atmosphère terrestre, il y a des centaines de millions d'années.

Le grand prix de cette exposition a été accordé à trois étudiants de 15 et 16 ans de l'école secondaire Saint-Stanislas (CECM) pour leurs travaux sur les principaux facteurs de stress et leurs effets physiologiques

chez les rats. Ces jeunes ont soumis des animaux à des stimuli "stressants": milieu bruyant, lumière stroboscopique, isolation complète dans une cage insonorisée, immobilisation forcée, effort physique continu (nage), etc.

Dans chaque cas, ils ont fait "l'autopsie" des rats mâles ou femelles soumis à chaque facteur et ils ont comparé avec des animaux "normaux". Ils ont constaté que ces stimuli causaient des modifications très importantes dans l'organisme des rats: par exemple, l'effort physique a fait grossir démesurément la glande thyroïde tandis que les stimuli lumineux diminuaient le volume de la thyroïde et du thymus tout en augmentant celui des surrénales.

Un autre étudiant du même âge, Joseph DeFranco, du High School Mgr Harold Doran, a aussi obtenu une "mention spéciale" pour ses recherches sur la vitesse des vents à l'aide de petites fusées de sa fabrication qui laissaient un sillage de fumée lors de leur ascension vertigineuse à travers l'atmosphère.

En étudiant la déformation de cette trace de fumée à l'aide de photographies prises à intervalle régulier, le jeune homme peut mesurer avec précision l'écoulement de l'air à diverses altitudes au même moment.

Au total, environ 85 projets différents se disputaient les quelque 25 prix qui ont été distribués pour les diverses catégories d'âge soit en physique, soit en biologie, soit encore en sciences appliquées.

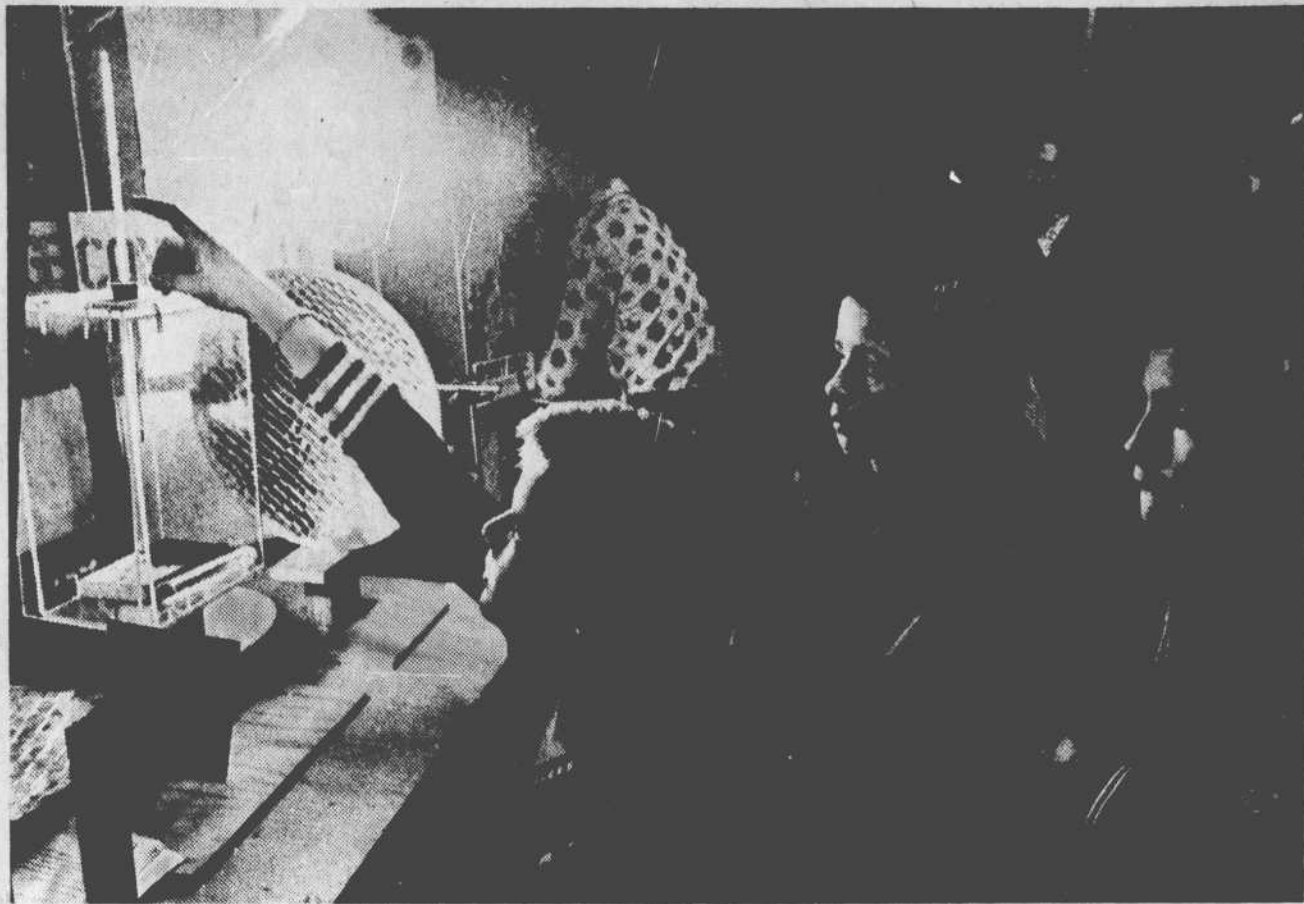
Certaines réalisations des étudiants étaient extrêmement instructives pour le grand public et d'autres présentaient de véritables curiosités faciles à reprendre à la maison.

L'auteur de ces lignes a été particulièrement impressionné par l'étude sur les coléoptères de la région de Montréal, étude qui a gagné le premier prix de sa catégorie et qui représentait trois ans de patient labeur. Non seulement, l'étudiant avait-il sur place un exemplaire de chaque variété de coléoptères soigneusement identifiée mais il disposait aussi d'un système de

fiches sur les caractéristiques de chacune des 240 espèces de la région de Montréal. Il avait même étudié l'influence de la pluie, des vents, de l'humidité sur les grandes catégories de coléoptères pour expliquer comment ces espèces rivales voient leur équilibre compromis ou favorisé par le climat, en fonction de la saison.

Tous ces projets ont été réalisés en marge des travaux scolaires avec l'aide de professeurs dévoués qui savent faire de la science un sujet d'émerveillement pour leurs élèves et qui savent les amener à découvrir le monde qui les entoure par leurs propres moyens. De douze à quinze écoles étaient représentées et le trophée de l'exposition a été accordé à l'école secondaire Saint-Stanislas, parce qu'elle avait remporté le plus de points d'après l'évaluation du jury.

C'est d'ailleurs un professeur de cette école, M. Santo Tringali, qui est président du conseil d'administration de l'Expo-sciences de Montréal.



Dans le cadre de la 15e Expo-Sciences de Montréal, qui s'est tenue à la polyvalente Jeanne-Mance en week-end, le jeune Gilbert Poirier (13 ans) explique aux visiteurs ses recherches sur l'efficacité des fours solaires. Le jeune garçon a comparé un miroir parabolique avec des approximations faites à l'aide de petits miroirs plans d'un centimètre carré (sur la photo) ou d'un pouce carré. Il a obtenu le premier prix pour les travaux de physique dans sa catégorie d'âge. (Photo Alain Renaud)

Les inspecteurs en hygiène s'étonnent d'un projet de réunification des services

L'Association des inspecteurs en hygiène publique du Québec (AIHPQ) s'est publiquement "étonnée" hier de "l'inconséquence" du gouvernement québécois qui songe maintenant à unifier tout le domaine de la sécurité et de l'hygiène du travail sous la responsabilité du ministère du Travail, et cela deux mois à peine après que le ministre de l'Environnement a publié ses premiers règlements dans ce domaine.

L'AIHPQ souligne que la loi sur la protection de l'Environnement, lors de son adoption en décembre 1972, a avait justement pour objectif de mettre fin au fouillis qui régnait alors dans le domaine de la surveillance de l'hygiène et de la sécurité publique. On voulait alors regrouper le plus possible les services d'inspection sous une autorité unique.

Le président de l'AIHPQ, M.

L'aphrodisiaque, c'était du vent

LFORD, Angleterre (AP) — John McGill, propriétaire d'un sex-shop, a été condamné à \$714 d'amende pour avoir vendu une drogue présentée comme aphrodisiaque mais qui, au lieu de provoquer des ardeurs, ne provoquait que des flatulences.

Une analyse a révélé que l'"aphrodisiaque" vendu \$1 environ la dose, ne contenait que la caféine, de l'acide citrique et du bicarbonate de soude.



UNE VIE PLUS RICHE GRÂCE À L'AMOUR ET À L'AMITIÉ
NOTRE SERVICE DE RENCONTRES DE DISTINCTION

vous permettra de nouer le genre de relations que vous souhaitez. Depuis 1966, RENDEZ-VOUS SCIENTIFIQUE a mis sur pied, avec un succès sans précédent, un programme unique à l'intention de tous les âges. Obtenez plus de renseignements sur ce service confidentiel. Retournez dès aujourd'hui le coupon ci-dessous.

RENDEZ-VOUS SCIENTIFIQUE

1117 ouest, Ste-Catherine, Suite 108, Montréal H3B 1H9

Veuillez me faire parvenir tous les renseignements gratuits, sous enveloppe discrète, sans aucune obligation de ma part.

M. Mme Mlle Àge

Nom

Adresse

Ville

Téléphone

René Loiseleur, a précisé hier que son association ne s'oppose pas en principe à un transfert de juridictions si on peut prouver que l'on atteindra plus facilement l'objectif visé.

"Un changement de juridiction peut aussi être un moyen de renvoyer le problème aux calendes grecques", a ajouté M. Loiseleur en donnant l'exemple de l'inspection des viandes. Depuis un an, dit M. Loiseleur, le ministère de l'Agriculture a repris en main la surveillance des viandes et des intoxications alimentaires mais on n'a pas embauché un seul inspecteur supplémentaire depuis ce temps. Finalement, les inspecteurs de l'environnement doivent faire le travail quand même mais ils ne savent plus sur quel pied danser parce que cela ne relève plus d'eux..."

M. Loiseleur a aussi admis qu'il reste une grande dispersion des "efforts" dans un domaine comme la sécurité au travail ou dans d'autres domaines du genre. A ses yeux, il devrait y avoir un organisme unique doté de personnel vraiment qualifié pour surveiller la sécurité et l'hygiène publique partout au Québec, dans l'industrie aussi bien qu'en dehors. Si cela ne se fait pas, c'est en grande partie parce que chaque ministère veut conserver son petit fief, paraît-il.

Quoi qu'il en soit, l'AIHPQ a

tenté de montrer où mènerait le projet de M. Cournoyer qui veut reprendre son autorité sur l'inspection du milieu du travail.

"L'on pourrait tout aussi bien voir l'hygiène publique des piscines et des plages au futur ministère des Loisirs et des Sports, l'hygiène publique pour les terrains de camping, les restaurants, les motels, au ministère du Tourisme, la protection des lacs et des rivières au ministère des Richesses naturelles, l'hygiène publique des établissements alimentaires et la qualité des sols à l'Agriculture..."

Déjà, la salubrité des immeubles et des endroits publics est presque entièrement sous la responsabilité des municipalités et Environnement Canada surveille l'air et les principaux cours d'eau.

En même temps, M. Loiseleur reconnaît que les ministères sont "un peu justifiés" de vouloir reprendre en main les inspections dans leur domaine, tellement les services de protection de l'environnement ont été lents à mettre au point leur réglementation.

À ses yeux, il serait utile de confier la coordination de cette réglementation sur l'environnement à une personne compétente comme M. Benoit Boudock qui est présentement président du conseil consultatif de l'environnement. L'AIHPQ le recommande formellement.

Pas de discrimination envers les ressortissants des Caraïbes (Trudeau)

BRIDGETOWN, Guyana (AFP) — Le premier ministre du Canada, M. Trudeau, a affirmé hier à Bridgetown que le Canada n'exercerait aucune discrimination envers les ressortissants des Caraïbes dans sa politique d'immigration.

M. Trudeau a déclaré que le Canada poursuivrait sa politique de non discrimination et qu'il accorderait une attention particulière aux problèmes du rassemblement des familles et des réfugiés.

Il avait donné la même assurance à la Barbade quelques jours plus tôt, en promettant que la politique d'immigration du Canada continuerait d'être libérale.

C'était la première visite de M. Trudeau dans cet Etat anglophone d'Amérique du sud. Il s'est entretenu avec le président de la Guyane, M. Arthur Chung, puis avec le premier ministre, M. Forbes Burnham.

M. Trudeau devait ensuite s'envoler pour la Jamaïque où débute demain la conférence des chefs de gouvernement des pays du Commonwealth.

Ses escales précédentes l'avaient conduit à Trinidad et à la Barbade. Au cours de ses discussions avec le premier ministre de Trinidad, il a été convenu de développer les relations commerciales entre les deux pays. Des discussions sur les relations bilatérales ont également été tenues avec M. Errol Barrow, premier ministre de la Barbade.

Cuisine d'été

Au choix, 4 cours en démonstration avec dégustation et livrets de 4 hres chacun.

METS EXOTIQUES - 7 mai

CUISINE AU BAR-B-Q - 14, 15, 22 mai

SALADES, TERRINES ET PÂTES EN CROÛTE - 29 mai

BUFFET FROID - 5 juin

Renseignements et programmes gratuits: 843 6481

Institut Culinaire Henri Bernard

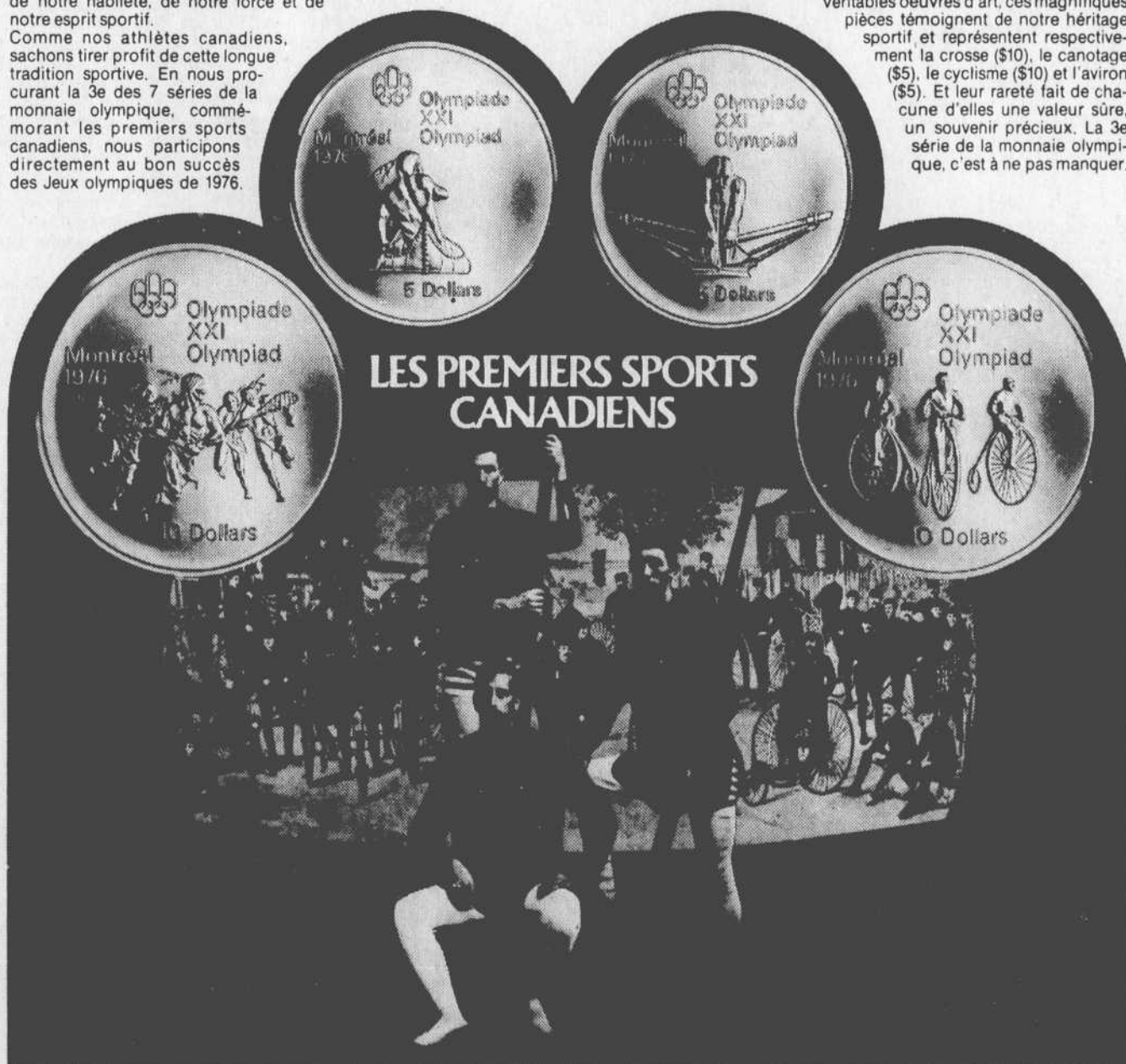
2015 RUE DE LA MONTAGNE, SUITE 610, MONTRÉAL (permis de culture personnelle du Ministère de l'éducation)

A NE PAS MANQUER III^e DES SEPT SÉRIES DE LA MONNAIE OLYMPIQUE

Les quatre pièces en argent sterling de la 3e série de la monnaie olympique nous rappellent les premières pages de la longue et riche histoire sportive du Canada. Distribuées mondialement, elles témoignent de notre détermination, de notre habileté, de notre force et de notre esprit sportif. Comme nos athlètes canadiens, sachons tirer profit de cette longue tradition sportive. En nous procurant la 3e des 7 séries de la monnaie olympique, commémorant les premiers sports canadiens, nous participons directement au bon succès des Jeux olympiques de 1976.

Une somme équivalant à 3% de la valeur nominale des pièces vendues au Canada sera d'ailleurs versée au Trust olympique canadien, pour le bénéfice de l'Association olympique canadienne et du sport amateur.

Véritables œuvres d'art, ces magnifiques pièces témoignent de notre héritage sportif et représentent respectivement la crosse (\$10), le canotage (\$5), le cyclisme (\$10) et l'aviron (\$5). Et leur rareté fait de chacune d'elles une valeur sûre, un souvenir précieux. La 3e série de la monnaie olympique, c'est à ne pas manquer.



Avec la monnaie olympique vous aurez beaux Jeux.



Monnaie olympique — 1976 Canada



En vente partout où vous verrez ce podium bleu, blanc, rouge: dans les banques, caisses populaires et institutions financières, chez les marchands de monnaie et distributeurs autorisés. Voici une fierté bien placée.

L'AAA menace de mort 26 artistes et journalistes

Douze mille arrestations à Mendoza lors de l'opération anti-subversive

BUENOS AIRES (par l'AFP) — Douze mille personnes ont été arrêtées dans la région de Mendoza, à 1.100 km à l'ouest de Buenos Aires, au cours d'une vaste "opération antisubversive" qualifiée de "sans précédent par les journaux locaux". Le but de cette opération, étendue à toute la province, était de rechercher des "éléments terroristes" et d'appréhender les étrangers qui résident illégalement dans cette région qui est un point de passage vers Santiago du Chili.

D'autre part, à Cordoba, le corps d'un jeune homme de 24 ans, appartenant vraisemblablement à une organisation d'extrême-gauche, a été découvert tandis qu'à Tucuman, où une opération anti-guérilla est en cours, un homme a été tué par une patrouille militaire. Selon l'a-

gence officielle Telma, il a refusé de répondre aux ordres de la patrouille et a ouvert le feu.

A Jujuy, près de la frontière avec la Bolivie et le Chili, la police a arrêté les membres d'une "cellule extrémiste".

Pendant ce temps, les acteurs de Buenos Aires se mettaient en grève pour trois jours à la suite de menaces de mort lancées par "l'Alliance anticommuniste argentine" (AAA) contre plusieurs d'entre eux. Seize personnalités, dont le directeur du service culturel du quotidien "La Opinión" sont visées. Les acteurs ont effectué des démarches auprès des ministères de la Justice, de l'Intérieur, de la Défense ainsi qu'auprès des commandants en chef de l'armée et de l'Eglise. En octobre 1974 déjà, un groupe d'acteurs avait quitté le

pays après avoir reçu des menaces identiques.

On rappelle que l'Alliance anticommuniste argentine AAA, organisation clandestine d'extrême-droite, menace d'assassiner ces 16 personnalités si elles ne quittent pas l'Argentine dans les 48 heures.

L'AAA a à son actif l'assassinat de 29 dirigeants argentins (dont M. Silvio Frondizi, frère de l'ancien président de la République Arturo Frondizi, ainsi que l'ancien vice-gouverneur de la province de Cordoba).

Dans la nouvelle liste des "condamnés à mort" de l'AAA, on trouve l'acteur Alfredo Alcon, grande figure du cinéma argentin, l'acteur et metteur en scène Sergio Renan dont le dernier film, "La tré-

ve", venait d'être désigné pour un Oscar à Hollywood, le directeur de la télévision David Stivel, le président de l'Agence de presse officielle Telma, M. Osvaldo Granados, l'écrivain Mario Benedetti, auteur du roman "La trêve", ainsi que des acteurs, actrices et journalistes connus dans le pays.

Sihanouk et le peuple du Kampuchea endeuillés

PEKIN (par l'AFP) — La mère du prince Norodom Sihanouk, la reine Sisowath Kossamak, est morte hier à Pékin, indique un communiqué du cabinet du chef de l'Etat cambodgien.

Ce dernier avait dit récemment qu'il ne rentrerait à Phnom Penh que lorsque sa mère, déjà à l'agonie à l'époque, serait décédée et qu'il lui aurait rendu les derniers devoirs à Pékin.

Le cabinet du prince Sihanouk a diffusé le communiqué suivant:

"Samdech (NDLR monseigneur) Norodom Sihanouk, chef de l'Etat et président du Front uni national du Cambodge, le Front uni national et le Gouvernement royal d'union nationale du Cambodge (GRUNC), au nom du peuple du Kampuchea, ont la profonde douleur d'annoncer que sa majesté la reine Sisowath Kossamak Nearieath du Cambodge s'est éteinte, dans la ferveur bouddhique, le 27 avril 1975 à 21h48, à l'âge de 71 ans, en présence de Samdech Norodom Sihanouk et de la princesse Monique Sihanouk, de Samdech, le premier ministre du GRUNC et Madame Penn Nouth, des membres de la famille royale, des membres du bureau politique du Front uni national du Cambodge et d'autres personnalités du royaume".

"De l'action, pas des mots"

L'AFL/CIO est débordée par les chômeurs en colère

WASHINGTON (AFP) — Les militants de base de la centrale syndicale AFL-CIO ont complètement débordé leurs dirigeants, samedi après-midi, au stade Robert Kennedy à Washington, où se déroulait un grand rassemblement contre le chômage.

La réunion, groupant environ 45.000 syndicalistes venus des grandes villes de la côte-est, a été brusquement interrompue quand plusieurs centaines de militants ont envahi la plate-forme où étaient groupés leurs dirigeants et un certain nombre de personnalités politiques invitées, y compris le sénateur Hubert Humphrey, vice-président de l'administration Johnson et candidat malheureux du Parti démocrate contre Richard Nixon en 1968. Les manifestants ont couvert la voix des orateurs officiels sous leurs slogans "Nous voulons du travail", "Mettez fin à la récession", et "Sauvez nos emplois, sauvez nos villes". Ils ont refusé d'évacuer la plate-forme malgré l'in-

tervention de la police et les dirigeants de l'AFL-CIO ont alors décidé de mettre fin au meeting.

La réunion au stade Kennedy avait été précédée d'un défilé dans les principales artères de Washington tandis qu'un groupe de syndicalistes manifestait devant la Maison-Blanche dans la nuit.

Commentant les incidents du stade Kennedy, Mme Bella Abzug, représentante démocrate de New York, a dit: "Il est évident que ces gens se sont mis en colère. Ce qu'ils veulent ce n'est pas des mots mais de l'action".

Le rassemblement de samedi est l'une des plus importantes manifestations syndicales organisées à Washington depuis la grande dépression du début des années trente.

Le taux actuel de chômage est de 8,7 pour cent mais les experts syndicaux comme ceux de l'administration s'attendent généralement à une nouvelle augmentation avant la fin de l'actuelle phase de récession.

Autopsie de la panique à Danang

DANANG (par Jean Thoraval de l'AFP) — Entre trente et quarante pour cent environ de la population de Danang songeait à fuir lors de l'arrivée des troupes communistes. Cette estimation, qu'il reconnaît d'ailleurs basée davantage sur l'intuition que sur la rigueur mathématique, c'est un jeune professeur de l'université de Danang, M. Tran Dinh Thanh Lam, qui l'a faite.

S'entretenant avec l'envoyé spécial de l'AFP de l'exode dont il fut le témoin, M. Tran, qui a aidé les "bodois" (prononcer bodyo), les soldats communistes, à pénétrer dans ce qui fut une gigantesque base aérienne et maritime américaine, précise d'emblée, sous le regard approbateur de l'un de ses collègues universitaires qui porte l'insigne du GRP, qu'il n'est pas communiste. Il est bouddhiste pratiquant. Sa famille est bourgeoise. Il se définit comme libéral. Il se déclare cependant ennemi du colonialisme et de l'ingérence étrangère ainsi qu'adversaire du régime du président Thieu.

Pour M. Tran, on peut faire "l'autopsie" de l'exode de la façon suivante: en premier lieu, rappelle-t-il, la population a voulu fuir la guerre dont elle est archilasée. D'autant plus que sur place, la propagande de Saigon avait dit que si la ville tombait aux mains des communistes, elle serait bombardée par l'aviation gouvernementale.

A ce premier réflexe, s'en est ajouté un second celui de la peur des communistes.

Sans préciser des offensives désastreuses sur le plan psychologique ont laissé de mauvais souvenirs (Hué en 1968, par exemple). M. Tran estime que les services psychologiques de Saigon ont tout fait pour donner du "bodoi", l'image du guerrier au couteau entre les dents. C'est un tableau un peu dépassé, dit M. Tran qui souligne, comme ont pu s'en rendre compte "de visu" les journalistes occidentaux, la parfaite attitude des troupes d'occupation.

Toujours selon M. Tran, l'administration de Saigon avait aussi jeté la panique dans les esprits en faisant jouer le levier de l'argent. Toutes les banques de Danang avaient été fermées, dit-il. Il avait été précisé que pour retirer son pécule il fallait se rendre à Saigon. Toute une partie de la bourgeoisie, ajoute-t-il, n'a eu qu'une idée, celle d'aller récupérer son argent, "avant qu'il ne soit trop tard".

"Ce faisant, dit M. Tran, toute cette bourgeoisie à laquelle j'appartiens a fait une mauvaise analyse. J'ai conseillé à toute ma famille, quoi qu'il en coûte, de demeurer sur place. Aller à Saigon, se réfugier à Saigon, c'était reculer pour mieux sauter. C'était tout abandonner, pour ne rien retrouver là-bas sinon tôt ou tard les mêmes bodois aux portes de la ville".

Pour expliquer les scènes indécrottables de pillage qui ont accompagné cet exode avorté, M. Tran avance la thèse de fonctionnaires et de soldats qui n'avaient

pas été payés depuis plusieurs mois. "Ils voulaient fuir, dit-il, et n'avaient pas une seule piastre devant eux".

Dans un mouvement de colère, poursuit M. Tran, face à l'abandon total des Etats-Unis, le premier réflexe d'une partie de l'armée et de la population a été d'aller saccager le consulat des Etats-Unis. Par esprit de vengeance, l'idée du profit, du troc des marchandises pillées est venue par la suite. Beaucoup se sont dit: "Pourquoi ne pas en profiter?"

Pillards ou honnêtes gens, tous n'ont pu réaliser leur plan de fuite. Compte tenu du fait que Danang comptait environ dix à sept cent mille réfugiés venus de Hué, de Quang Tri et des Hauts-Plateaux notamment, on ne saura vraisemblablement jamais le nombre de ceux qui ont été les victimes de novades collectives alors que les soldats de l'armée saïgonnaise tiraient sur leurs embarcations pour les empêcher de monter à bord des cargos ou des navires de guerre. Certains d'entre eux, cependant, en ont réchappé. Telle cette propriétaire richissime de Danang qui était partie "pour le sud" avec des pièces d'or dans sa ceinture et qui s'est retrouvée sur la plage royale de coups, dévalisée et à moitié nue. Aujourd'hui, ses quatre millions de piastres d'économie sont dans la poche de son agresseur qui s'est enfui à Saigon où il est maintenant bloqué dans l'impossibilité d'aller plus loin. "Mais moi, dit-elle, je suis en vie".

La flotte arabe et la rivalité des émirs

par WILLIAM NORTH
collaboration spéciale

Une question se pose immédiatement: après avoir pris le contrôle de leur production de pétrole, puis s'être assurés le contrôle de son transport par mer, les Etats arabes ne vont-ils pas être tentés de construire aussi leurs propres flottes pétrolières? (Voir Le Devoir du 25 avril, page 8).

La réponse est déjà donnée... Les Arabes vont disposer à Bahrein, dans les mois qui viennent, de la plus grande cale sèche de tout l'Océan Indien (coût 1 milliard de dollars) qui pourra recevoir son premier pétrolier de 450.000 tonnes en 1977. Cette cale sèche de Bah-

rein est ainsi le plus gros investissement de l'OPAEP (Organisation des pays arabes exportateurs de pétrole). Ce ne fut d'ailleurs pas sans grincements que le choix se porta finalement sur cet émirat.

Le Golfe Persique était naturellement tout indiqué puisque l'essentiel du trafic pétrolier se fait en direction de l'Océan Indien vers le Japon et les U.S.A. Dès lors que le Koweït, déjà peuple quasiment en majorité de non-Koweïtiens, ne tenait pas trop à voir affluer en plus la main-d'œuvre hautement qualifiée nécessaire à l'implantation, la marche et le développement

d'un tel complexe naval, le choix n'était donc plus limité qu'entre les émirats de Bahrein et de Dubaï.

Finalement, le 18 novembre 1972, les ministres arabes du pétrole se décidèrent pour Bahrein, déjà en cours d'industrialisation, et qui disposait aussi d'une main-d'œuvre spécialisée formée en outre sur place, dans des écoles et collèges techniques. Il s'ensuivit un esclandre de l'émir de Dubaï qui, en manière de protestation, décida de retirer son émirat de l'organisation des pays arabes exportateurs de pétrole.

Le "fait arabe"

Pour la réalisation d'un projet aussi colossal, les Arabes durent encore faire appel à l'étranger. De nouveau le Japon et l'Europe furent sollicités. Le choix finalement se porta sur le Japon et le Portugal.

Ainsi, la société japonaise "Kawasaki" et la société portugaise "Lisnave" participent à raison de 40% dans la construction de la cale sèche de Bahrein en échange de 40% des actions. Ces deux sociétés ont partagé les travaux des Japonais se chargeant de la construction de l'immense cuve de béton et d'acier, les Portugais assurant les installations portuaires. Plus de 3.000 ouvriers travaillent déjà à la construction de ce complexe qui, une fois achevé, nécessitera l'emploi permanent de 2.000 ingénieurs électroniques pour le contrôle du fonctionnement de l'ensemble.

L'ère du gigantisme n'est donc pas révolue. En 1977, cette cale sèche recevra des navires de 450.000 tonnes. Mais déjà existe

un projet d'extension de ce complexe, permettant de recevoir des supertankers de 1 million de tonnes...

Dans le même temps, des étudiants arabes du Koweït, d'Arabie séoudite, d'Irak notamment, se trouvent par dizaines dans les Ecoles navales du Japon, de Grèce, de France, cependant que dans les ports arabes, les techniciens européens qui ont la responsabilité de la maintenance et du chargement des navires sont contraints d'organiser désormais la formation du personnel arabe appelé à les remplacer.

Ainsi, avant peu, du puits de l'Etat producteur à la livraison à l'Etat consommateur, le pétrole sera totalement arabisé.

Les Arabes ont ainsi repris confiance en leur destin. Les "ressouvenirs" de l'empire arabe sur le monde hantent de plus en plus d'esprits chez les jeunes Arabes. L'heure est venue de la revanche des "colonisés" qui vont peser lourdement sur la marche du monde de demain.

(COPYRIGHT BY BIP)

LA FLOTTE PÉTROLIÈRE ARABE EN 1978

Koweït	2.137.000 tonnes
Irak	1.529.000 tonnes
OPAEP	1.192.000 tonnes
Iran (*)	1.043.000 tonnes
Libye	1.025.000 tonnes
Arabie Saoudite	107.200 tonnes
TOTAL	7.033.000 tonnes

(*) pays du Golfe Persique, l'Iran n'est toutefois pas un pays arabe.

JEUNES PORTEURS DEMANDÉS

pour faire la livraison du
journal LE DEVOIR

à

Montréal
et
Banlieue

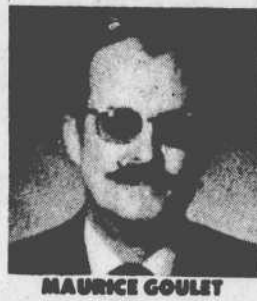
Excellentes routes disponibles

844-3361

POUR VENDRE OU ACHETER UNE PROPRIÉTÉ

CONSULTEZ NOS
SPÉCIALISTES

IMMEUBLES
GOULET
REALTIES
INC.



MAURICE GOULET
526-6655



JOSAPHAT GOULET
OUVERT LE DIMANCHE
3130 est Sherbrooke



ROSEMONT
Triplex en briques en face de terrain de l'Hydro-Québec, garage à côté, électricité et couverture refaites à neuf, chaudière aluminium partout. Comptant: \$5.000. Occupation 1er juillet 1975. Gauthier 526-6655. Filiale H-8457.



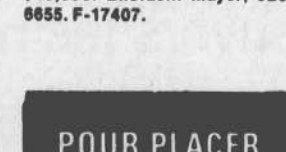
MTL-NORD
Très belle propriété dans secteur résidentiel, pierre et briques, semi-dépendance, fenêtres Rusco, chauffage huile, 7 pièces, 2 salles de bain, 2 toilettes, sous-sol fini avec tous les avantages. Vend cause transfert. Comptant: \$15.000. Exclutif. Mayer, 526-6655. F-17407.



REPERTIGNY
Bungalow, pierre et briques, 6 grandes pièces, salon, salle à manger, cuisine, 3 chambres à coucher, 3 pièces au sous-sol, salle de séjour 14' x 23'. Bureau et chambre à coucher. Exclutif. D.J. Fortier 866-7376. Filiale F-3006.



LACHENAIE
Bungalow neuf - Alcan - façade pierre de champs - terrain 67 x 90 - allée asphaltée - 5 pièces 1/2 - Foyer dans le salon - planchers marquettes - Armoires cuisine - Salle de bain céramique - Porte patio - Fenêtres aluminium émaillées blanc - Chauffage électrique. Occupation mai 1975 - Filiale H-6415. Goulet 666-8304 - 526-6655.



DUVERNAY
Bungalow 6 pièces, garage, magnifique salle de séjour avec foyer, grand terrain, salle de lavage, à rénover. Léveillé 526-6655. Exclutif. Filiale F-1065.



LONGUEUIL
Cottage stucco et pierre, fenêtre aluminium, 6 pièces, 2 salles de bain, salle de travail, garage, paysagé, site résidentiel. Vend cause transfert. Comptant: \$20.000. Exclutif. Mayer 526-6655. Filiale F-17405.



ROSEMONT
Magnifique cottage briques, aluminium avec garage, 6 pièces, 2 chambres de bain, sous-sol, salle de service, salle de lavage, chauffage huile, site résidentiel, très bien paysagé. Comptant: \$15.000. Exclutif. Libre fin juin. Mayer 526-6655. Filiale F-17403.



REPENTIGNY
Bungalow pierre et briques, 6 pièces, garage, sous-sol bachelé \$100. par mois. Comptant: financement et occupation discutables. Lorange 526-6655. Filiale G-0075.



CARTIERVILLE
Petit bungalow, 5 1/2 pièces, tapis mur à mur, terrain paysagé, vaste balcon au-dessus du garage. Comptant: \$10.000. Exclutif. Léveillé 526-6655 ou 747-8005. Filiale F-5254.



MONTREAL-NORD
Split-level en pierre et briques, garage au sous-sol, grande cuisine et salon, salle de jeux, terrain paysagé, inclus dans le prix tapis mur à mur dans salon, entrée et les draperies. Comptant: \$6.000. Filiale Gauthier. Ré: 663-0889, bur: 526-6655.



CARRIERE EN IMMEUBLE
Rejoignez-vous à une des plus prestigieuses compagnies immobilières françaises. L'expérience est telle, que nous cherchons des dames et des messieurs, avec ou sans expérience. Les candidats devront avoir l'ambition, le sens de la communication et posséder une automobile. Pour entrevue confidentielle.

MAURICE GOULET
526-6613-250-4276

IMMEUBLES GOULET REALTIES INC.

NOUS POUVONS VOUS AIDER À CHOISIR LE MEILLEUR IMMEUBLE À VENDRE OU À ACHETER. NOUS VOUS GARANTISSONS UN FINANCEMENT RAPIDE À 90% ESTIMATION GRATUITE

BIENVENUE AU CEGEP ROSEMONT

ÉDUCATION AUX ADULTES
C'EST LE TEMPS

ADMISSION ET INSCRIPTION
SESSION PRINTEMPS

DU 26 MAI AU 17 JUIN 1975

(POUR ADULTES SEULEMENT)

330 961 60 HISTOIRE DES ETATS UNIS
360 904 73 RELATIONS HUMAINES
383 820 71 INTRODUCTION A L'ECONOMIQUE I
383 821 71 INTRODUCTION A L'ECONOMIQUE II
410 120 74 STRUCTURE DE L'ENTREPRISE
410 220 74 DROIT DES AFFAIRES
410 520 74 PERSONNEL
410 522 74 LE DROIT DU TRAVAIL
530 904 71 LE NOUVEAU CINEMA

601 102 70 POESIE
601 202 70 THEATRE
601 902 73 LINGUISTIQUE
607 101 70 ESPAGNOL ELEMENTAIRE I
608 101 70 ITALIEN ELEMENTAIRE I
609 101 70 ALLEMAND ELEMENTAIRE I
607 201 70 ESPAGNOL ELEMENTAIRE II
608 201 70 ITALIEN ELEMENTAIRE II
609 201 70 ALLEMAND ELEMENTAIRE II

JUSQU'AU 2 MAI 1975

C'EST LE TEMPS

AUSSE DE S'INSCRIRE POUR LA SESSION AUTOMNE 1975
DEBUTANT LE 2 SEPTEMBRE

110 COURS DIFFERENTS OFFERTS
20 PROGRAMMES D'ETUDES DIFFERENTS

SERVICE D'EDUCATION AUX ADULTES
CEGEP ROSEMONT
8400 - 16e AVENUE
ROSEMONT



PRENDRE RENDEZ-VOUS: 376-1620 POSTE 246

LE CEGEP, CA VOUS APPARTIENT AUSSI.

Le Commonwealth réuni "en famille" à Kingston pour discuter économie

KINGSTON (AFP) — Les chefs de gouvernement du Commonwealth — trente-trois pays, le quart de la population du monde — se réunissent demain "en famille" à Kingston (Jamaïque) dans une atmosphère alourdie par la crise économique.

Le quadruplement des prix du pétrole et ses répercussions ont lancé un nouveau défi à ce vieux club de personnalités aussi différentes que Pierre Trudeau (Canada), Julius Nyerere (Tanzanie), Mgr Makarios (Chypre) et Indira Gandhi (Inde) continuent de trouver non seulement agréable mais aussi fort utile. Si le général Amine d'Ouganda reste à l'écart, c'est surtout parce que la situation dans son propre pays est instable.

Inaugurée par la reine Elizabeth, "chef du Commonwealth", la conférence durera jusqu'au 6 mai. Toutes les séances se dérouleront à huis clos dans une atmosphère que l'on veut à la fois studieuse et décontractée c'est ainsi qu'il n'y aura pas de discours.

A Kingston, le Commonwealth devra donner une nouvelle fois la preuve de ses facultés d'adaptation. Les "généralistes", Rhodésie et Afrique du sud, ont quitté la vieille maison volontairement ou à leur corps défendant.

La conférence de Singapour, où la question des ventes d'armes britanniques à l'Afrique du sud avait failli faire éclater le Commonwealth, n'est qu'un vieux souvenir effacé par l'esprit nouveau de la dernière réunion à Ottawa en 1973. Depuis, l'Angleterre travailliste a donné des gages de solidarité aux Etats noirs. On reparlera sans doute de l'Afrique australe. M. James Callaghan, le secrétaire au Foreign Office, a même convié dès aujourd'hui ses collègues de Zambie, de Tanzanie et du Botswana à déjeuner avec lui. Mais le dossier rhodésien a dans une large mesure échappé aux Anglais pour passer dans les mains des pays limitrophes.

En revanche, la crise économique qui frappe les plus riches comme l'Australie et les plus pauvres comme

le Bangladesh représente une source inévitable de tensions. C'est ce qu'a senti M. Harold Wilson. Reprenant et développant des idées que ses collègues canadien, jamaïcain et néo-zélandais — pour ne citer qu'eux — avaient évoquées avant lui, il souhaite que le Commonwealth encourage les producteurs et les consommateurs de matières premières alimentaires et autres à organiser l'avenir, aujourd'hui où les cours ne sont ni trop hauts ni trop bas. Ce faisant, le premier ministre britannique défend les intérêts de son pays: la Grande-Bretagne importe la moitié des matières premières qu'elle consomme. Il craint que l'exemple des producteurs de pétrole ne soit contagieux et que d'autres producteurs ne s'organisent en cartel.

Il l'a fait valoir au président Gerald Ford dans l'espoir de lever les objections américaines aux accords de prix entre producteurs et consommateurs. Sa seule ambition est de jeter le poids des voix du Commonwealth dans la balance de futures négociations commerciales internationales.

Cette réunion est la seconde depuis l'élargissement du Marché commun. Mais c'est dans un mois que les électeurs britanniques décideront par voie de référendum s'ils veulent rester dans la CEE comme le gouvernement le leur conseille.

La plupart des chefs de gouvernement du Commonwealth — Canada, Australie, etc. — ont déjà dit "oui" à l'Europe. Les bénéficiaires des accords de Lomé partagent vraisemblablement ce point de vue. L'opinion de l'Inde, du Bangladesh, du Sri Lanka, qui furent longtemps les "laissés pour compte" de l'élargissement pourrait être plus nuancée. M. Wilson aimerait sans doute que tous ces anciens "clients" et protégés lèvent eux-mêmes l'hypothèque qui pèse depuis la guerre sur les relations entre la Grande-Bretagne et le continent en assurant les Anglais, qu'ils serviront mieux leurs "cousins" au sein de la Communauté que seuls face au "grand large".

Cuisante défaite pour Wilson

Le Labour au pouvoir fera campagne contre l'Europe recommandée par le gouvernement

(par Reuter) — Le Parti travailliste a exprimé samedi un avis contraire à celui de M. Harold Wilson, premier ministre, se prononçant dans une proportion de deux contre un en faveur d'un "non" au référendum du 5 juin sur le maintien de la Grande-Bretagne dans la Communauté économique européenne.

A la conférence extraordinaire du Parti travailliste à laquelle participaient un millier de délégués, le vote a été de 3,724,000 contre 1,988,000 en faveur d'une motion recommandant de voter contre le maintien.

Le millier de délégués, représentant des "paquets de voix" des divers syndicats ou permanences locales du parti, ont ainsi voté par environ 2-1 en faveur d'une résolution déposée par le Conseil exécutif national pour que le Parti fasse campagne dans l'ensemble du pays contre le main-

tien au sein du Marché commun.

Cela signifie que le Labour va faire campagne contre son propre gouvernement qui a recommandé que la Grande-Bretagne accepte les conditions qui lui ont été consenties durant la renégociation et demeure au sein de la Communauté.

Ce vote hostile — qui était attendu — n'aura sans doute pas grande répercussion sur le résultat final du référendum (les derniers sondages parlent de 55 à 60 pour cent en faveur du oui) mais accentuera les pressions sur l'unité du Parti travailliste au sein de laquelle la gauche reproche au gouvernement d'essayer de restreindre les augmentations de salaires et de ne pas "socialiser" assez radicalement et rapidement l'économie.

Cependant, en analysant de plus près ce vote de 2-1 contre l'Europe, il apparaît que la victoire des "anti-marketters" n'est pas aussi complète qu'il apparaît.

En effet, le système de vote au sein de la conférence annuelle du Labour avantage beaucoup les syndicats qui disposent de "paquets de voix" impressionnants et la majorité aurait pu être de 4-1. En fait, le vote indique que certains syndicalistes ont voté en faveur de l'appartenance au Marché commun et un grand syndicat au moins, celui des General And Municipal Workers, a annoncé publiquement qu'il l'avait fait.

De même, parmi les sections locales, 452 seulement des 635 sections du pays avaient envoyé des représentants.

Le Conseil exécutif national du parti va maintenant se réunir mercredi pour arrêter les plans de la campagne anti-Marché commun.

Du matériel de propagande va être envoyé aux sections locales mais celles-ci ne seront pas obligées de l'utiliser, une clause de la résolution permettant les dissi-

dences.

Même si cette conférence extraordinaire du Labour n'influe finalement que peu sur le choix des Britanniques en ce qui concerne l'Europe, elle risque d'avoir à l'avenir de sérieuses répercussions sur l'unité du parti travailliste.

Il reste que M. Harold Wilson, premier ministre britannique, a essuyé l'accueil le plus froid que son parti lui ait réservé depuis douze ans qu'il est à sa tête.

Les délégués représentant la gauche de la formation gouvernementale sont ouvertement entrés en rébellion. Pour la première fois de sa carrière, M. Wilson ne bénéficie plus du soutien de la majorité des syndicats et de nombreuses sections locales; il est vivement attaqué par la gauche, est critiqué par une bonne moitié des députés travaillistes et un tiers des membres du gouvernement se sont dissociés de lui sur cette question.

En vertu de l'état d'exception

Plusieurs arrestations en Pays basque

MADRID (par Reuter) — La police espagnole a procédé à des dizaines d'arrestations dans les deux provinces basques de Biscaye et de Guipuzcoa, où l'état d'exception est entré samedi en vigueur en vue de mettre fin à la vague de violence qui s'y est déclarée et dont les autorités rendent l'organisation séparatiste E.T.A. responsable.

D'autre part, les patrouilles ont été renforcées à la frontière entre le Guipuzcoa et la France, à la suite d'une fusillade entre policiers et des francs tireurs qui pourraient appartenir à l'E.T.A.

En vertu de l'état d'urgence, la police est habilitée à appréhender les personnes et perquisitionner les domiciles sans être munie de mandats. En outre, cette mesure dont la gravité, dans l'arsenal juridique espagnol, ne le cède qu'à la loi martiale, permet à la police de déporter qu-

conque des deux provinces. Elle peut garder à vue indéfiniment les suspects tandis que libertés de réunion et d'expression sont suspendues.

De source proche des mouvements politiques — autres que l'ETA — et des syndicats clandestins des deux provinces, on déclare que la décision gouvernementale a causé la surprise et que de nombreuses personnes craignant d'être arrêtées ont quitté leur domicile. De même source, on estime que le gouvernement a commis un faux pas en contrevenant à ses promesses de libéralisation politique.

D'ailleurs, selon la Junte démocratique espagnole — large alliance d'opposition au régime franquiste pour l'instauration des libertés démocratiques en Espagne — le désistement éventuel ou la mort du général Franco n'entraînerait pas de chan-

gements réels dans la nature du régime.

Au cours d'une conférence de presse tenue samedi en français et en espagnol dans un hôtel de Lisbonne, deux représentants en exil de la Junte, les professeurs Rafael Calvo Serer, personnalité libérale, et Jose Vidal Beneyto, président de l'Alliance socialiste de Castille, ont déclaré que les "tentatives d'ouverture" et de réformisme de certains dirigeants espagnols intervenaient trop tard.

"Le changement de mentalité du peuple espagnol ne permet plus de compromis ni de concessions", a souligné M. Calvo Serer — ancien président du journal "Diario de Madrid". "Ces manœuvres dilatoires précipiteront la pression sociale sur le régime", a-t-il ajouté.

MM. Calvo et Vidal ont lancé un nouvel appel au Parti socialiste ouvrier, aux

chrétiens-démocrates et à d'autres formations d'opposition pour qu'ils rejoignent la Junte.

(Proclamée l'an dernier à Paris par M. Santiago Carrillo, secrétaire général du Parti communiste espagnol, et M. Calvo Serer, la Junte démocratique regroupe plusieurs formations allant de l'extrême-gauche à la droite libérale).

Pour M. Vidal Beneyto, la junte est la seule "alternative politique" en Espagne. Elle prône une "rupture démocratique" sans modifier les structures économiques et sociales de la société espagnole. Mais, a précisé M. Calvo Serer, "les commissions ouvrières (syndicats illégaux) y sont largement représentées... et la conquête des libertés démocratiques permettra le développement des luttes de la classe ouvrière".

La Ligue arabe demande à Paris d'accorder l'indépendance à Djibouti

(REUTER) — Le conseil de la Ligue arabe a décidé de lancer un appel à la France pour qu'elle octroie l'indépendance au territoire français des Afars et des Issas (I.F.A.I.) revendiqué par la Somalie. M. Mahmoud Riad, secrétaire-général de la Ligue arabe, a déclaré que les pays arabes soutiennent l'indépendance de Djibouti et allaient contacter Paris dans ce sens. De

source bien informée, on indique que le monde arabe, qui jouit de bonnes relations avec la France, allait user de ses bons offices pour régler le problème. Le conseil, formé des ministres des affaires étrangères et de leurs adjoints, a également décidé de soutenir les revendications marocaines sur les enclaves espagnoles de Ceuta et de Melilla, sur la côte nord-

africaine. Les pays arabes, qui ont rompu leurs relations diplomatiques avec le Portugal dans les années soixante par solidarité avec l'organisation de l'unité africaine (O.U.A.), pourront désormais les rétablir, a annoncé le conseil. La Ligue arabe va accorder une aide financière aux territoires africains qui vont accéder à l'indépendance comme l'Angola, le Mozambique, Sao Tome, les Comores, a précisé M. Riad. Le montant de l'aide arabe sera fixé ultérieurement.

La rencontre Ford-Brejnev est ajournée

WASHINGTON (Reuter) — La rencontre, qui devait réunir le président Ford et le secrétaire général du Parti communiste soviétique Leonid Brejnev en juin ou juillet à Washington, a été reportée et aura probablement lieu en septembre.

L'ajournement du sommet américano-soviétique serait, selon des sources informées, dû entre autres raisons à la lenteur des progrès enregistrés à propos d'un nouvel accord de limitation nucléaire et à la tenue éventuelle en juillet d'une rencontre au sommet en guise de conclusion à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe.

M. Robert McCloskey, secrétaire d'Etat adjoint, a déclaré à la télévision, sans évoquer directement le report du sommet que cette question n'était nullement liée aux récentes critiques du président Ford à l'égard des livraisons d'armes soviétiques au Vietnam du Nord.

Le "sommet" communiste: les préparatifs s'enlisent

VIENNE (Reuter) — Les préparatifs de la conférence des partis communistes européens — prévue pour cet été — butent sur de sérieux désaccords découlant de l'insistance soviétique à faire rédiger un programme d'action commun, indique-t-on dans les milieux est-européens informés de Vienne.

Les partis communistes yougoslave et roumain, avec l'appui du parti communiste italien, ont signifié leur opposition à la publication de tout document final qui poserait les lignes obligatoires d'une politique que ces partis entendent garder indépendante.

De même source, on indique que la Yougoslavie s'oppose à ce qu'un appel à la tenue d'une conférence communiste mondiale soit inscrit dans la déclaration finale de la future conférence proposée par l'Union soviétique, ce pays craint en effet qu'une conférence mondiale diviserait le monde communiste au sujet de la Chine populaire, et a menacé de boycotter la future réunion si le projet de déclaration n'était pas modifié.

L'Union soviétique avait initialement proposé que la conférence des 28 partis communistes européens se tienne au milieu de l'année en cours à Berlin-Est. L'incertitude qui règne sur la date du sommet appelé à clore la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) rend la date de la conférence des partis communistes d'autant plus incertaine.

ça s'réchauffe!

NOTRE JARDINIER VOUS PROMET UN OASIS DE VERDURE ET DE FLEURS

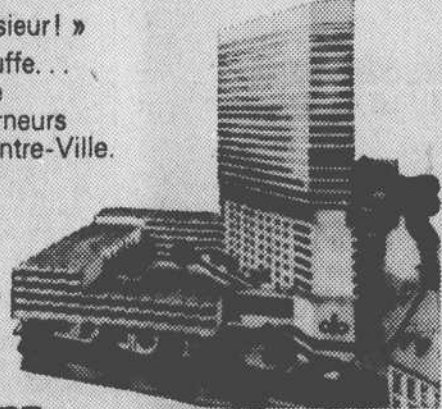
Voilà un personnage farfelu dans le centre-ville! L'explication est pourtant simple: la verdure envahit le troisième étage du grand Hôtel — Auberge des Gouverneurs!

Arbres, vignes et fleurs s'épanouissent au soleil, autour de la terrasse et aux abords de la piscine extérieure, chauffée à l'année.

Casser la croûte, se dorer sur la terrasse, se rafraîchir au bar et replonger... voilà les seuls commandements au paradis terrestre de l'Auberge!

« Qui Monsieur! »

Ça s'réchauffe... à l'Auberge des Gouverneurs Québec Centre-Ville.



AUBERGE DES GOUVERNEURS

La chaîne d'hôtels à la grandeur du Québec



Ouverture début mai

Pour tous renseignements, communiquez avec le directeur du marketing, (418) 647-1717

SPÉCIAL PRINTEMPS

BONI: GARANTIE 40,000 milles ou 24 mois (Wynn's)



RENAULT 12



RENAULT CRÉMAZIE LTÉE

350 est CRÉMAZIE — 387-3781 LE SEUL À DEUX PAS DU MÉTRO

29-4-75

Congrès de la FFQ: de petits feux dans la prairie

par René Rowan

MONT-GABRIEL (par René Rowan) — Le congrès de la Fédération des femmes du Québec auquel ont assisté en fin de semaine plus de 280 femmes, aura été une fois de plus une rencontre dont certaines auront tiré profit et d'autres, en nombre assez important malheureusement, seront sorties déçues et insatisfaites.

Pouvait-il en être autrement quand ces femmes viennent de toutes les régions du Québec, de la métropole comme des centres plus éloignés; appar-

tiennent à toutes les classes de la société, bourgeoises à l'aise en majorité, femmes de condition modeste et de milieux défavorisés; des professionnelles et des mères de famille qui commencent à peine à sortir de l'isolement de leur maison, des femmes de générations différentes avec une conception très différente de leur action et qui, au surplus, n'ont pas la même expérience de participation. Certaines assistaient à un congrès pour la première fois tandis que d'autres, de vieilles routières de

la FFQ, en étaient à leur 8e rencontre. Le seul dénominateur commun à toutes était leur condition de femme.

Le thème du congrès, "vers une égalité de présence", était à la fois très ambitieux et trop flou, semble-t-il. Comment se libérer pour atteindre l'égalité entre l'homme et la femme, pour favoriser l'avancement de la condition féminine et la pleine intégration des femmes dans l'effort global de développement? Programme si vaste que l'on est mal arrivé à le cir-

conscrire. "Qui trop embrasse, mal étreint".

Au yeux de plusieurs, c'est ce qui s'est passé. On a voulu aborder toutes les questions à la fois: la femme et la vie culturelle, le volontariat, les associations féminines, les femmes partenaires dans la vie économique, les mesures sociales, la législation du travail au Québec et nous en passons.

"Ce sont tous des petits feux qu'on a allumés un peu partout, a remarqué une des participantes. Il aurait fallu un gros coup

de vent pour que ça flambe et débouche sur un programme d'action très concret au lieu d'éparpiller toutes nos énergies. Cela aurait eu bien plus de force."

"On a l'impression, d'année en année, d'assister à un éternel recommencement", ont souligné d'autres participantes. Cela s'explique d'autant plus cette année que sur les 286 participantes au congrès, entre 70 et 75 étaient des observatrices venues à titre individuel (attirées par la publicité faite autour

du congrès dans les journaux ou invitées par la Fédération), tandis qu'une soixantaine d'autres étaient de nouveaux membres inscrits à la Fédération depuis moins d'un mois.

Au niveau des ateliers, il y a eu un travail intense d'accomplissement, du travail sérieux qui a entraîné un grand effort de réflexion et une réelle participation d'où sont sorties des dizaines de recommandations. Mais est-ce bien cela que les femmes étaient venues chercher au congrès? "On a encore brassé des tas d'idées, mais on aurait voulu partir d'ici avec des solutions plus concrètes, des moyens d'action précis", ont déploré plusieurs.

"Il appartient à chaque femme d'agir concrètement dans son propre milieu", ont rétorqué certaines. Le rôle de la Fédération est, bien sûr, de susciter des initiatives, mais il est avant tout, en tant qu'organisme qui regroupe 130.000 Québécoises au sein d'associations ou à titre individuel, celui d'agent de pression auprès des gouvernements et des autorités en place pour faire changer les choses.

C'est surtout au niveau des assemblées générales que l'on a vu tout le chemin qu'il reste encore à parcourir pour que les femmes soient capables de fonctionner en assemblées de procédures. Elles ont des choses à se dire, mais souvent, ne savent pas comment les dire, ni à quel moment, ou trop souvent se sentent personnellement visées par les attaques. Il leur semble difficile d'élargir le débat à une situation globale. C'est symptomatique du problème des femmes qui se sentent culpabilisées.

C'est justement en participant à des congrès comme celui de la FFQ que les femmes arriveront à se parler, à respecter ce que les autres ont à dire, à faire l'apprentissage de la participation dans la démocratie tout en se familiarisant aux règles de procédures. Mais c'est long à venir.

Tant en assemblée spéciale qu'en assemblée générale, statuts et règlements de la FFQ ont maintes fois été pris à partie. "On est poigné dans un carcan trop rigide", "Tout doit passer par le conseil d'administration", et le reste.

"On a l'air d'être réticentes vis-à-vis des changements, note une ancienne présidente. Si les statuts et règlements ne répondent plus aux besoins d'aujourd'hui il nous faudra les

changer, mais par les moyens dont nous disposons et cela ne se fait pas en un jour."

Tout ceci étant dit, il ne faudrait pas en conclure que le congrès de la FFQ a été un échec. Loin de là puisque, selon le mot de Benoîte Groulx qui assistait au congrès, samedi, "il aura donné aux femmes la conscience de leur solidarité, les engageant à continuer la route vers une égalité de présence."



La manifestation pour protester contre l'emprisonnement du Dr Morgentaler ne se déroulera que le 19 mai à Ottawa, mais Paul Swayse a quitté Fort Erie samedi à pied pour s'y rendre. Il se propose de parcourir 20 milles par jour pour parcourir cette distance de 400 milles. (Téléphoto CP)

L'AVORTEMENT

Les femmes réclament un comité thérapeutique dans tout hôpital

MONT-GABRIEL — Les membres de l'atelier chargé d'étudier au congrès de la Fédération des femmes du Québec le mémoire présenté par le comité sur la natalité à la CECM ont refusé d'endosser la philosophie sociale sous-jacente à ce mémoire.

A l'assemblée générale tenue hier, l'animatrice de cet atelier, Mme Cora Houdet, a souligné que les membres de l'atelier venant de diverses régions de la province se sont senties trop à l'étroit dans le style, la présentation, la forme et les recommandations du document de la CECM qui touchent trop particulièrement le domaine de l'enseignement de la région de Montréal en excluant le point de vue des parents et des enseignants eux-mêmes sur les questions de natalité.

Cet atelier a toutefois proposé que la FFQ saisisse le Conseil du statut de la femme de la recommandation suivante: que dans toutes les législations, contrats de travail, documents

écrits, et le reste, chaque fois qu'il est question de maternité, paternité ou natalité, l'on distingue entre la grossesse et l'accouchement s'échelonnant sur une période d'environ neuf mois d'une part, et le soin et l'éducation des enfants s'échelonnant sur une période pouvant aller de quelques jours à 18 ans d'autre part.

Il suggère aussi que dans les mesures ou recommandations concernant la grossesse et l'accouchement, il soit uniquement question de la mère ou future mère; par contre, qu'il soit question de père autant que de mère, d'employé autant que d'employée, de paternité autant que de maternité dans les mesures ou recommandations concernant le soin et l'éducation des enfants.

Les membres de cet atelier, face au rapport de la CECM, refusent de considérer la natalité comme un fait exclusivement négatif qu'il faut contrer par des politiques sociales et pédagogiques. En conséquence,

on a recommandé que le gouvernement du Québec établisse une politique de natalité conforme à nos besoins démographiques et sociaux et que cette politique soit soutenue par des mesures sociales, salariales et pédagogiques appropriées.

Parmi les dizaines de recommandations présentées hier à la plénière, on a proposé que la FFQ, en regard de l'avortement, fasse pression auprès des conseils d'administration des hôpitaux du Québec pour que soit établi un comité thérapeutique dans chaque hôpital catholique français et anglais de la province. Rappelons qu'il y a quelques semaines, le ministre de la Santé et du Bien-être, M. Marc Lalonde, a déploré le fait que les hôpitaux, face à l'avortement, n'utilisent pas les mesures mises à leur disposition privant ainsi les femmes d'un service auquel elles ont droit.

L'atelier chargé d'étudier le bénévolat volontaire a, de son côté, demandé à la Fédération de faire des pressions pour

qu'au moment de l'élaboration de nouveaux projets on consulte les bénévoles oeuvrant déjà dans le milieu. Il serait également important que l'on tienne compte des expériences de vie et de l'évaluation des besoins faite par des bénévoles et que ces consultations étant reconnues comme essentielles, on en tienne véritablement compte.

En ce qui touche directement la Fédération, on est revenu en atelier sur la nécessité d'embaucher au moins une permanente à la FFQ pour assurer une certaine continuité. On espère que les fonds recueillis par la loterie La Québécoise permettront la mise sur pied d'un secrétariat permanent.

Les nombreuses recommandations faites hier concernant le bénévolat, les associations féminines, les mesures sociales, la législation du travail, l'économie, la consommation et plusieurs autres, constitueront un programme de travail pour les associations membres de la Fédération au cours de l'année à venir.



Madame Est capitaine, et depuis 12 ans. De plus, son mari est premier officier à bord du navire qu'elle commande et son fils est matelot. Il s'agit du capitaine Danuta Walas, qui porte fièrement ses galons depuis 12 ans. Elle est arrivée la semaine dernière, seule maître après Dieu d'un cargo polonais qui a jeté l'ancre à Sydney, en Nouvelle-Ecosse, pour y décharger 30.000 tonnes de charbon. (Téléphoto CP)

Lise Payette dit comment les femmes peuvent s'enrichir...

MONT-GABRIEL (R.R.) — En organisant la loterie La Québécoise, le Comité des fêtes nationales de la Saint-Jean a voulu faire d'une pierre deux coups: permettre aux Québécoises et aux Québécois de financer eux-mêmes leurs fêtes, mais aussi, puisque c'est l'année internationale de la femme, venir en aide aux associations féminines. A travers cette loterie pas comme les autres, dont les premiers billets sont mis en vente dès aujourd'hui par la Fédération des Cais- ses populaires Desjardins en collaboration avec des associations féminines du Québec, la Fédération des femmes du Québec, l'AFÉAS et les Cercles de fermières, les trois associations qui regroupent le plus grand nombre de membres tant dans le milieu rural qu'urbain et qui ont des chartes provinciales — toucheront une ristourne de 10% sur chaque billet vendu par leurs membres. Chaque billet acheté par l'une des associations participantes est porté au crédit de l'une de ces trois associations et rapporte ainsi 10%. En achetant un billet, il faut spécifier quelle association on veut aider à financer. Les billets de La Québécoise se vendent \$1,00 chacun.

Rappelons d'autre part, que \$512.000 seront retournés au public sous forme de prix tandis

que le reste servira au financement même des fêtes de la Saint-Jean.

En annonçant le fonctionnement de cette loterie à caractère spécial, la présidente du Comité des fêtes nationales, Mme Lise Payette, qui participait samedi soir au congrès de la FFQ, a souligné que les associations féminines pourront ainsi aller chercher 10% de deux millions de dollars, soit \$200.000 à être partagés entre les trois

groupements féminins choisis. "Il appartient donc aux femmes d'aller chercher ce qui leur revient de droit", a-t-elle déclaré.

Ce sera, on se l'imagine facilement, la course entre les associations féminines à qui vendra le plus de billets pour aider au financement de son mouvement!

A la FFQ, la ristourne de 10% servirait à la mise sur pied d'un secrétariat permanent dont le besoin se fait sentir de plus en plus aigu.

les MOTS CROISÉS du Devoir

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
11												
12												

Horizontalement

- 1—Regardant du coin de l'oeil avec envie. — Pièce où s'emballe le soc de la char- rue.
- 2—Substance minérale filamenteuse, de la nature de l'amiante. — Myriapode.
- 3—Deux cents. — Gloire.
- 4—Qui a de l'humilité. Acti- num.
- 5—Ancienne ville d'Italie. — Ville des Etats-Unis (Neva- da). — Germanium.
- 6—Terrain en pente. — Député ou ambassadeur.
- 7—Se dit d'un vent qui souffle périodiquement du nord en Méditerranée. — Conifère.
- 8—Colère. — Manteau garni de fourrure.
- 9—Gros serpent. — Jour de la semaine.
- 10—Emportement. — Altesse Royale.
- 11—Connais. — Trinitrotolu- ène.
- 12—Sans vêtement. — Faite ou répétée plusieurs fois.

Verticalement

- 1—Manque de courage. — Im- mersion d'un corps dans l'eau.
- 2—Contact entre lignes ou sur- faces oculaires.
- 3—Rubidium. — Mélangerais.
- 4—Appareil de levage. — Mois de Marie.

- 5—Notre-Seigneur. — Telle- ment. — Est tenu de payer.
- 6—Fluide subtil remplissant, selon les Anciens, les espa- ces situés au-delà de l'at- mosphère terrestre. — As- semblée deux cordages ou deux fils électriques en- tretenant les fils qui les composent.
- 7—Nouveau. — Qui hait quel- qu'un.
- 8—Préfixe qui, placé devant une unité, la divise par un milliard. — Fit un lattis.
- 9—Qui n'est pas chaste.
- 10—Transpire. — Scandium. — Titane.
- 11—Bienheureux. — Chanteuse et danseuse japonaise.
- 12—Goutte de liquide limpide. — Ce qui est d'une mervel- leuse beauté.

Solution de samedi

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12
VIGORÉ VIGORÉ
LONG AIRT CA
VIGORÉ VIGORÉ
VIGORÉ VIGORÉ
VIGORÉ VIGORÉ
VIGORÉ VIGORÉ
VIGORÉ VIGORÉ
VIGORÉ VIGORÉ
VIGORÉ VIGORÉ
VIGORÉ VIGORÉ
VIGORÉ VIGORÉ

DÉCORATEURS ENSEMBLIERS

MADELINE ARBOUR
BERNARD MORISSET

DÉCORATEURS-ENSEMBLIERS
DESIGNERS D'INTÉRIEURS
878-3846
286 est, St-Paul, Vieux Montréal

LAURENT BÉRUBE
DÉCORATEUR-ENSEMBLIER
8240 AIMÉ-RENAUD
ST-LEONARD Mtl. 38
324-2580

A. DADOUN, S.D.E.
DESIGNER
DÉCORATEUR-ENSEMBLIER
CRÉATION ET ÉDITION DE
MEUBLES HORS-SÉRIE
CONSULTATION
SUR RENDEZ-VOUS 842-8679
2020 STANLEY, MONTRÉAL.

JACQUES VIAU
décorateur-ensemblier
designer d'intérieurs
Spécialités:
Bureaux et Résidences
4335, rue Coolbrook,
Montréal, Qué. H4A 3G1
Tél.: 484-8778

ARCHITECTES

DAVID, BOULVA
CLEVE
ARCHITECTES
1253 ave McGill College
Suite 800
MONTRÉAL - 866-9854

ROLAND DUMAIS
ARCHITECTE
3995 est, Sherbrooke
MONTRÉAL (H1X 2A7)
Tél.: 255-4033

Les architectes
LONGPRÉ MARCHAND
GOUDREAU DOBUSH
STEWART
842-1401
Montréal Ottawa

Les designers d'intérieur
CHOQUETTE-DEBOME
S.D.E., D.I.C.
résidentiel et commercial.
510 est, Sainte-Catherine.
842-8811
postes 282 et 298.

YVON VALLÉE
Décorateur-Ensemblier
Designer d'Intérieurs
336-8877
Intérieurs Vallée Inc.
1100, St-Amour, St-Laurent
Fabricant de meubles résidentiels
et commerciaux sur commande

NETTOYEUR P.M.

Service d'une heure
au comptoir
Service de chemises
8309 ST-DENIS
381-1322

BRUNET

DE
CÔTE-DES-NEIGES
EST LE NOM
QUI DOMINE DANS
LA CRÉATION DES
MONUMENTS

AUCUN AGENT

ECONOMISEZ LA COMMISSION
AVANT D'ACHETER
CONSULTEZ LA PLUS VIEILLE
MAISON DU QUÉBEC

Inscriptions
Réparations et nettoyages

J. BRUNET Ltée
4824 Chemin Côte des Neiges
Tél.: 738-8686
Fondée en 1877

AVEC LE PETIT ROBERT...
PAS DE PROBLÈME

OUVERT LES JEUDIS ET
VENDREDIS JUSQU'À
9:00 P.M.

332-3610 (Montréal et banlieue)

Gratuit

Gratuit

Gratuit

Gratuit

Semaine de la contre-culture

Un bilan positif et ouvert...

par Jacques Thériault

Que les tenants de la contre-culture se politisent et que les gens politisés s'ouvrent à l'esprit de la contre-culture... Tel est le souhait que l'assemblée de samedi a formulé en priorité, à l'issue de la Semaine de la contre-culture dont le bilan général est riche en enseignements de toutes sortes.

Déjà formulée au cours de la semaine et principalement polarisée par les interventions complémentaires de l'économiste Jacques Dion et du poète Paul Chamberland, cette idée a paru faire l'unanimité chez ceux qui ont participé aux débats et constitué sans contredit la ligne de force de cette rencontre à la Bibliothèque nationale.

Comme quelqu'un le soulignait samedi, "on craignait à tout moment que les débats deviennent autant d'occasions d'affrontements entre les revues Mainmise et Chroniques."

Et d'ajouter un autre: "On a lavé beaucoup de linge sale et j'ai eu souvent l'impression d'être au tribunal. Personnellement, j'étais intéressé de savoir comment les gens de la contre-culture pouvaient arriver à bâtir un monde meilleur. Ce meilleur des mondes, nous voulons tous le faire, mais nous devons nous doter de tous les moyens mis à notre disposition."

Abondant en ce sens d'une sorte d'osmose d'idées, le poète Gaston Miron a évoqué pour sa part "l'autosuffisance de nos ancêtres" et regretté qu'on soit porté à oublier la mentalité de ces hommes qui s'apparentent jusqu'à un certain point à celle qu'on voudrait présentement instaurer.

"Il faut revenir aux sources, a-t-il dit en substance. On parle beaucoup de l'homme de demain et pas assez de nos ancêtres qui travaillaient avec leurs bras et s'autosuffisaient. Personnellement, c'est la seule façon de faire table rase des gouvernements en place et de construire cette société nouvelle dont rêvent les gens de la contre-culture."

Cette idée, reprise plusieurs fois par la suite, a d'ailleurs fait bouillir de neige

et se présente d'ores et déjà comme un terrain de travail conséquent à cette rencontre. Ce qui a fait dire à un participant qu'on avait appris à se parler librement, franchement, une fois pour toutes.

"Bien des affaires ont été résolues et beaucoup d'idées ont été échangées. On a communiqué, on s'est rapproché, on a sympathisé... malgré les engueulades. J'ai vu également des gens de tendances différentes se réconcilier et se parler; dans bien des cas, ils ne s'étaient pas adressés la parole depuis plusieurs années. Ça, c'est assez extraordinaire!"

Mais cet après-midi de samedi était placé sous le signe de la critique et les interventions n'étaient pas uniquement axées sur les bons moments de la semaine. Mais, faut-il le préciser, l'atmosphère était beaucoup moins tendue, beaucoup moins agressive qu'au cours des journées précédentes, et certains ont souligné que, "pour la première fois depuis le début, l'ambiance semblait propice aux débats". Cette opinion est, à notre avis, fort contestable et extrêmement négative; c'est un fait qu'on n'a pas été témoin d'affrontements virulents, mais cela n'indique en rien que la violence est stérile ou "stérilisante". En vérité, ayant eu l'occasion d'assister par le passé à plusieurs rencontres à caractère culturels, on peut dire que celle de la contre-culture risque moins de se solder sur la rédaction d'un quelconque rapport voué à crouler sur une tablette. En ce sens, on peut penser que des groupes de recherche se formeront et que l'information circulera beaucoup plus librement entre les partisans de telle ou telle idéologie. Du moins, est-ce le vœu formulé par une majorité de personnes avec qui il en a été fortement question.

Par ailleurs, l'assemblée a regretté divers affrontements entre Français et Québécois. "Ça m'a fait mal", a dit quelqu'un. Un autre a reproché aux organisateurs de la semaine d'avoir invité l'establishment (!) de la contre-

culture, à savoir William Burroughs et Allen Ginsberg. "Seuls les blancs majoritaires étaient représentés, a-t-il dit. On a semblé oublier les groupes minoritaires, tels les Chicanos et les noirs..."

Dans le même ordre d'idée, un Africain avait mentionné durant la semaine qu'on souhaitait un rapprochement de l'Homme à l'échelle de la Planète Terre, mais que cela lui semblait utopique étant donné qu'on parlait de contre-culture à un moment où on parlait chez lui de "culture".

C'est un fait que les promoteurs de cette semaine n'ont pas nié et considèrent comme une lacune, mais ils expliquent que la subvention minime dont ils disposaient ne leur permettait évidemment pas de faire plus. Et de préciser: "Si nous avions invités Burroughs et Ginsberg, c'est aussi parce qu'ils sont des chefs de file du mouvement..."

Enfin, on a aussi remis en question le choix de la Bibliothèque nationale où, a-t-on mentionné, "on ne se sentait pas chez soi et écrasé sous des tonnes de livres qui sont l'apanage d'une culture traditionnelle et élitique". On aurait souhaité qu'on choisisse un lieu plus facilement "appropriable", tel un terrain de stationnement ou un espace vert susceptible de recevoir un immense chapiteau. C'est une idée à laquelle Chamberland s'est rallié en parlant de "structuration de l'environnement" qui n'était pas toujours adéquate à une rencontre de ce genre ou à la mesure des participants. À titre d'exemple, il a évoqué l'axe salle-scène qui pouvait gêner et créer des disparités, notion absente en terre contre-culturelle.

Bref, n'anticipons rien quant aux grandeurs et misères de cette manifestation unique. Certains estiment qu'elle donnera une bonne conscience à ceux qui oeuvrent au sein de la contre-culture et que leur fait est repue pour quelques mois; d'autres croient au contraire qu'elle donne le coup d'envoi à une "action concrète"...



Quelque 200 personnes assistaient samedi après-midi, toujours à la Bibliothèque nationale, à une journée de réflexion sur les grandeurs et misères qui ont présidé à la Semaine de la contre-culture. Hier soir, "toulmonde" se retrouvait au Palais du commerce pour célébrer en poésie, en musique et en chansons. (photo Alain Renaud)

télévision

La sexualité à cloche-pied!

par Jean Basile

Radio-Québec a décidé de proposer à ses téléspectateurs une nouvelle série de 26 émissions sur la sexualité, laquelle débutait la semaine dernière. Le Québec étant "pogné" sexuellement, comme l'assure le refrain connu, on ne s'étonne pas trop de cette initiative qui, d'ailleurs, espère dépasser la simple sexualité pour entrer dans la vie des sens. Est-ce bon, est-ce mal? Je ne saurais le dire.

Ce que je peux dire toutefois, c'est que la première émission a été, par bien des points, consternante tant par sa forme sans rigueur que par le matériel dispensé.

1) nous commençons l'émission sur un discours ennuyeux et fort long où l'on nous explique ce que va être cette émission. Généralité, démagogie, tout le "kit", y compris l'édu-

cation habituelle.

2) les premières images sont celles d'un couple (en statue) jeune et beau. Première impression: la sexualité est directement associée au couple, à la beauté et au coït. Ce qui est faux dans un cas et dans l'autre.

3) Un "historique" absolument aberrant. Le voici: a) les Sociétés primitives n'ont pas de problèmes sexuels; b) les Grecs antiques étaient "libérés"; en exemple, le fait (trouvé ou?) que les magistrats d'une certaine Cité envoyaient leurs femmes parfaire leurs techniques sexuelles chez les prostituées; c) tout l'Occident, jusqu'au 18ème siècle, a rejeté la sexualité et en a fait le "mal" par excellence; d) enfin, Rousseau vint pour nous expliquer tout ça, tout en restant dans le même état d'esprit. e) Freud est l'inven-

teur de la psychologie sexuelle; f) Une citation de Novalis (!) apparaît sur l'écran; on peut lire: "Toute passion est fièvre".

Ce n'est même plus de la généralisation, c'est tout simplement inconscient.

4) Entre temps, un professeur de sexologie à l'Université du Québec, Jean-Yves Desjardins, vient nous raconter ses petites misères. Parmi celles-ci, le fait que, selon ses enquêtes, les parents VEULENT une éducation sexuelle dans les écoles mais que le gouvernement ne veut pas sous prétexte que les parents refusent. Qui a raison le gouvernement ou lui? On devine sa perplexité!

Quant aux animateurs, ils applaudissent du sourire aux bons mots du professeur et ne manquent pas de ricaner quand celui-ci annonce que "plus les croyants sont fidèles à leurs normes morales, plus ils semblent être pognés". Ces animateurs doivent avoir vingt ans et, comme disent les Arabes, "ils ont vingt ans, ils savent tout".

Il y a, à Radio-Québec, une propension à faire appel à la grande jeunesse pour nous parler de n'importe quoi. Ainsi, toute la recherche de cette série d'émission a été faite, je cite, par deux jeunes sexologues de l'Université du Québec à Montréal. Est-ce à la jeunesse que l'on doit le brillant raccourci historique de la première partie de cette émission? Si cela est, il faut dénoncer cette attitude paternaliste qui consiste à confier à des jeunes des tâches

qu'ils ne sont pas aptes à remplir. Dire le contraire, est tout simplement mépriser et la vérité et la jeunesse.

La sexualité n'est pas un sujet plus grave qu'un autre. C'est pourquoi on devrait le traiter avec le même soin.

une ténébreuse enquête policière

POUR TOUS

LUCIANO PAVAROTTI

UNE NUIT EN AMÉRIQUE

1.25, 3.25, 5.25, 7.25, 9.10

PAPINEAU O

Papineau & Mt Royal 527-8610

Danse

Une visite stimulante du HET

par René Picard

TORONTO — Pour célébrer le 30e anniversaire de la libération de la Hollande par les troupes canadiennes ainsi que le septième centenaire d'Amsterdam, le Canada et la Hollande ont échangé leur compagnie nationale de ballet. Cet échange a permis au public de Toronto et d'Ottawa de faire connaissance avec une compagnie de qualité qui n'avait encore jamais dansé au Canada. Il m'a été donné d'assister à deux de ses spectacles et ceux-ci m'ont fait regretter plus profondément le fait que la compagnie ne danse pas à Montréal au cours de cette mini-visite. Jeunesse, énergie, qualité, goût sûr: autant de concepts qui peuvent aider à préciser les caractéristiques du HET. On doit aussi se réjouir du choix des pièces contemporaines qu'on a inscrites au programme canadien, soit deux magnifiques ballets de George Balanchine, suivis de ceux de jeunes chorégraphes hollandais, tel Rudi van Danzig (directeur artistique du HET) dont la réputation s'étend graduellement à travers le monde. Hans van Manen est aussi très connu depuis qu'il a collaboré au Nederland Dans Theater.

Si les ballets de Balanchine peuvent lui poser quelques difficultés, par contre, la compagnie apparaît très à l'aise dans les oeuvres hollandaises. Plus il m'est donné de voir des chorégraphes du grand Balanchine, plus je me demande si elles ne sont pas simplement des pièges lorsqu'elles sont menées sous une autre direction ar-

tistique que celle du maître. Techniquement, on les reprend souvent bien mais l'étincelle, la magie, la compréhension profonde n'y sont pas toujours... et puis il y a le rôle joué par la musique dont l'interprétation doit être impeccable, puisque cette même musique constitue un élément fondamental de la structure des ballets. Cette structure demeure tellement fascinante en elle-même qu'elle estompe certains points faibles de l'interprétation. Tant dans "Agon" que dans "Concerto Barocco", les ballets ont gardé toute leur clarté.

Rudi van Danzig, en nous présentant "Ramifications" (1973) et "Monument for a death boy" (1965), nous montrait deux la-cettes de sa personnalité et de ses capacités en tant que chorégraphe. Le premier ballet, abstrait mais teinté d'émotions, requiert trois danseurs et trois danseuses; c'est avant tout une danse de groupe où ne manque pas cependant de se distinguer Henny Jurriens dans un solo dansé sur un aria de "Dido et Aeneas". Son second ballet, créé en 1965, vieillit bien; cette histoire d'un jeune vivant les

complexités de sa sexualité suscite un climat dramatique puissant. Sa jeunesse, ses parents, ses camarades, son ami et son amie l'entraînent dans une descente introspective dont six personnages noirs semblent les guides. La grande qualité de ce ballet réside avant tout dans le fait d'un scénario précis où le mime "ballétique" est quasi-absent, avec ce merveilleux résultat que toutes les ressources de la danse contemporaine sont mises à profit. Si Clint Farha nous projette son personnage complexe, que dire de ses parents Aina Bilkins et Yvan Kramar, ou encore de son amie Carmela Zegarelli ou de son ami Jaime Petty? De simples pas, on atteint au plus que réel.

Hans van Manen avait signé "Adagio Hammerklavier" (1973), dansé sur la grande sonate de Beethoven, en "Sacre du Printemps" sur la musique d'Igor Stravinsky. A voir danser les oeuvres de ce chorégraphe, on saisait vite un point: sa profonde compréhension de la mu-

sique utilisée. Des slips verts pour les hommes, des maillots verts pour les femmes, un fond de scène de feuilles de palmier à la Douanier Rousseau, ne feront que contribuer à mettre en valeur la force et la vigueur des mouvements chorégraphiés. Si l'on réussit à oublier le sens de la circulation gauche-droite, droite-gauche sur scène, on est pris par cette résurrection physique qui transpire de toute part. Les nombreux mouvements d'ensemble sont parfaits et mettent en lumière un pas de deux pour homme que la danse contemporaine ne nous offre pas souvent avec autant d'allure. Quant à Beethoven, c'est devant une simple toile de fond bleutée ondulant sous un vent sud-ouest que trois couples vêtus de blanc ont pénétré au sein du monde de la danse pure.

En danse contemporaine, la Hollande détient une place de premier ordre; elle nous le prouve actuellement et souhaitons que ce soit sous peu à Montréal.



la femme de jean

UN FILM DE LUIS BUNUEL

LE FANTÔME DE LA LIBERTÉ

Les FILMS MUTUELS présentent

le chef d'oeuvre de

INGMAR BERGMAN

Scènes de la Vie Conjugale

le DAUPHIN

BAUDRIER PRES D'IVREVILLE 721-6000 Sem. 6.00 - 9.00

LINO VENTURA • ANNIE GIRARDOT

la gifle

VILLERAY

ST-DENIS, JARRY 388-5577

Sem. - Dim.: 12.55-3.00-5.10-7.20-9.25

Sem.: 7.20-9.20

LE NOUVEAU POLANSKI

PLUS ENVOUTANT QUE "ROSEMARY'S BABY"

JACK NICHOLSON FAYE DUNAWAY

CREMAZIE

ST-DENIS-CREMAZIE 388-4210

"CHINATOWN"

Les Productions Guy Roy inc. présentent

LUCIANO PAVAROTTI

METROPOLITAN OPERA TENOR

MARDI 13 MAI

Directement du PÉROU

LE FESTIVAL DU SOLEIL

COSTUMES TRADITIONNELS

MASQUES ANCIENS — FLûTE DES ANDES

Ce soir 20h.30

Billets: \$7, \$6, \$5, \$4, \$3

En vente CCA, 1822 ouest, rue Sherbrooke, Place des Arts, Montréal Truist P.V.M. Nombre limité de billets à demi-tarif sur \$6. (28 avril): étudiants et Âge d'Or en vente à CCA seulement.

Chargez 932-2234 MasterCard

SALLE WILFRID-PELLETIER

Ce soir

Une Première-Télévision à Radio-Canada

lundi 28 avril, 21h

Les événements d'octobre 1970

Une production de l'Office national du film du Canada

C'est une oeuvre qu'on ne peut se permettre de laisser aux autres, voyez-la. Claude Daigneault, Le Soleil

Un film "historique" sur les événements d'octobre. Jean-Pierre Tadros, Le Jour

Une source d'information irremplaçable. Luc Perreault, La Presse

FLQ

À la télévision de Radio-Canada

aux quatre coins du monde

Une lettre à Hess octogénaire

JOHANNESBURG (AFP) — A l'occasion du 81e anniversaire de Rudolf Hess, l'ancien lieutenant d'Adolf Hitler jusqu'en mai 1941, le journal nationaliste afrikaans de Johannesburg, "Die Transvaler" a publié samedi en bonne place une lettre anonyme de vœux au prisonnier de Spandau. Adressée au "Numero sept" — matricule à Spandau de Rudolf Hess, lorsqu'il partageait encore sa détention dans la forteresse avec d'autres dirigeants du troisième Reich depuis les libérés — la lettre se termine par la mystérieuse formule: "Meilleurs vœux et salutations, de la part d'un autre numéro". La lettre anonyme s'accompagne d'une photographie de Rudolf Hess, prise de dos dans les jardins enneigés de la forteresse de Spandau. La publication de cette lettre dans "Die Transvaler" intervient six jours après un incident qui a opposé dans une brasserie germanique de Johannesburg un groupe de manifestants à des sympathisants nazis qui y célébraient comme tout les ans l'anniversaire d'Adolf Hitler (20 avril).

Scotland Yard était au parfum

LONDRES (AFP) — Trente-six heures après le hold-up de la "Bank Of America", à Londres, neuf personnes étaient détenues par la police et une partie du butin d'un million de livres avait été retrouvée, selon un porte-parole de Scotland Yard. "Nous savions que quelque chose se préparait, a déclaré l'inspecteur Peel chargé de l'affaire, confirmant les rumeurs se-

lon lesquelles les enquêteurs avaient été prévenus, mais nous ne savions pas quand et où l'opération aurait lieu". "L'enquête fait bouillir de la neige, a ajouté le policier, et il y a plusieurs autres personnes à qui nous aimerions poser des questions".

Béatification d'un Français

CITE DU VATICAN (Reuter) — Le pape Paul VI a béatifié hier matin un prêtre français du 16e siècle, le père Cesare de Bus, à la basilique Saint-Pierre, en présence de 30,000 fidèles.

La nomination de bienheureux du père de Bus est la première étape vers sa canonisation.

Parlant en français, le pape a déclaré après l'office célébré par l'archevêque d'Avignon, aux pèlerins de cette ville d'où était originaire le bienheureux, que l'exemple donné par le père de Bus pour la propagation de la foi chrétienne revêtait une particulière signification aujourd'hui. "Que cet homme nous inspire à une époque, où comme en tous temps, le monde est en crise et même les valeurs les plus sacrées sont discutées au nom de la liberté", a dit le Saint-Père.

Avalanche aux USA: trois morts

CASTLE ROCK (AFP) — Trois alpinistes ont été tués par une avalanche sur le mont St-Helens, dans l'Etat de Washington, a annoncé samedi soir le shérif du comté de Cowlitz. Trois autres alpinistes seraient portés disparus.

Situé dans le sud-est de Washington, le mont St-Helens, d'une altitude de 2,900 mètres, est l'une des escalades favorites des alpinistes chevronnés de cette région.

Affaire de chantage à Berne

BERNE (Reuter) — Une Allemande de l'Ouest — dont le nom n'a pas été révélé — est gardée à vue par la police helvétique en attendant le résultat d'une enquête sur ses déclarations selon lesquelles elle a été forcée par des maîtres chanteurs à participer à un complot visant à extorquer un million de marks à l'ambassade d'Allemagne fédérale à Berne.

Un coup de téléphone anonyme reçu vendredi à l'ambassade menaçait de faire sauter à l'explosif le parlement fédéral helvétique au cas où la somme d'argent réclamée n'était remise, a révélé la police samedi.

La femme, qui est âgée de 47 ans, a été arrêtée au moment où elle arrivait à l'ambassade avec un sac en toile. Elle a déclaré à la police qu'un homme parlant allemand et un autre parlant un dialecte suisse l'avaient forcée, sous la menace d'un pistolet à se rendre à l'ambassade pour chercher l'argent.

Une fouille dans les locaux du parlement n'a révélé la présence d'aucune bombe, a déclaré la police.

Un record assez piquant

PALMERSTON NORTH (Reuter) — Will Cottle, employé des chemins de fer néo-zélandais, âgé de 20 ans, est descendu samedi d'un lit hérissé de 240 clous sur lequel il avait passé 28 heures et a revendiqué le record du monde de cette "spécialité".

D'après l'annuaire Guinness des records qui fait autorité en la matière, le tenant du titre de l'endurance de la station allongée sur un lit doté de clous de 15 cms de longueur espacés de cinq cms était l'Américain Vernon Craig, qui avait tenu 25 heures, 20 minutes en 1971.

Rapt et triple meurtre

CHICAGO (AP) — Le corps d'un riche médecin de Chicago, enlevé vendredi soir pour une rançon, a été découvert quelque temps après dans le coffre arrière de sa voiture. Sur la banquette arrière gisaient deux jeunes filles, âgées de 20 et de 22 ans, tuées toutes les deux d'une balle à la tête. La femme de la victime avait signalé son enlèvement à la police en précisant qu'elle avait reçu une demande de rançon de \$100,000. Au moment où elle était informée de cet enlèvement, la police avait déjà découvert les trois corps, derrière le centre médical où le Dr Gluckman avait son bureau depuis trente ans.



La fille du chef de l'Etat français, Mlle Valérie-Anne Giscard d'Estaing, a été couronnée samedi Reine des azalées à Norfolk, en Virginie. Les 15 princesses qui rivalisaient de beauté pour ce titre représentaient chacune un pays membre de l'Otan. Pour l'occasion, la princesse était escortée d'un cadet de l'académie navale d'Annapolis. (Téléphoto AP)

Pique-nique funeste

WOODBURY (AP) — Quatre enfants qui avaient pris place sur une voiture de pompiers à l'occasion d'un pique-nique ont été tués quand le camion a capoté sur une route rurale samedi à Woodbury, en Georgie. Plusieurs autres enfants ont été blessés dans cet accident. La police a expliqué que les freins du véhicule avaient fait défaut et que le camion avait capoté au pied d'une côte après l'avoir dévalée à toute allure.

CINÉMA

Commission parlementaire ou non, l'ICEA présentera son mémoire

L'Institut Canadien d'Education des Adultes (ICEA) réitère sa demande de convoquer une commission parlementaire sur le cinéma, demande déjà formulée dans un communiqué de presse émis le 27 novembre dernier. Si le ministre des Affaires culturelles, en dépit de ses appels à toutes suggestions, continue de fermer la porte à cette forme normale et publique de consultation, l'ICEA sera obligé de remettre son mémoire à l'Opposition qui s'est déjà engagée à écouter la voix du public, le 5 mai prochain, annonce un communiqué de l'ICEA.

Il y a en effet dans le projet de loi québécois du cinéma des objectifs si valables et par ailleurs des moyens pour les atteindre si peu appropriés que l'ICEA entend étudier sérieusement la question et soumettre les recommandations qu'il jugera op-

portunes à qui de droit.

C'est pourquoi, avec d'autres organismes, l'ICEA continue de réclamer la convocation d'une commission parlementaire sur le cinéma afin de pouvoir contribuer à l'amélioration d'un projet de loi qui ne manque pas de mérite mais pêche par tant de vices de forme que l'accès au risque fort un jour de l'emporter sur le principal.

L'ICEA note en particulier une intention gouvernementale de jouer un rôle primordial dans le développement du cinéma québécois. Du même coup, il remarque que les moyens prévus conduisent au contraire à une politisation éventuelle de cette entreprise (y compris certains dangers de patronage) ou du moins à une mise en tutelle virtuelle gouvernementale de ce moyen d'expression qui a pour meilleur atout sa liberté. Dans

cette perspective, il faut se réjouir puisqu'une partie importante des artisans du cinéma ne se laissent pas alécher par les sommes importantes proposées dans le projet de loi et continuent d'être vigilants sur les institutions proposées, dit l'ICEA. Ils travaillent ainsi dans le sens des aspirations et des intérêts du public québécois à l'égard du développement du cinéma.

L'ICEA s'inquiète aussi du peu de place fait au public dans les différentes instances de décision et du peu de garantie qu'offrent les mesures proposées sur la diffusion des productions québécoises face aux producteurs, aux distributeurs et aux propriétaires de salles.

Enfin, on pourrait toujours, dans ce cas précis, comprendre que le ministre ne désire pas remettre en cause ses objectifs qui réunissent déjà un certain

consensus et se soumettre sur ce terrain à la loi du compromis. Nous admettons moins cependant qu'il ne favorise pas la discussion démocratique quant aux moyens d'y parvenir, conclut l'ICEA.

télévision

■ Emissions en noir et blanc

CBFT 2

8.40 Ouverture et horaire
8.45 En mouvement
9.00 Les Chiboucas
10.15 Du soleil à 5 cents
10.30 Départ
11.00 Les recettes de Juliette
11.30 Mimos 5
12.00 Cher Oncle Bill
12.30 Les coqueluches
1.30 Téléjournal
1.35 Femme d'aujourd'hui
2.30 Cinema
"Extraordinaire évasion" (comédie)

4.00 Bobino
4.30 Les Égrégories
5.00 Dakari
6.00 Nanny
6.30 Actualités 24
7.30 Les Pierreaux
8.00 Les Forges de St-Maurice
8.30 Le travail à la chaîne
9.00 Les événements d'octobre 1970
10.30 Téléjournal
10.45 Nouvelles du sport
11.00 Appel-moi Lisa
12.00 Elizabeth II
1.30 Téléjournal

CFTM 10

7.40 Horaire-Bienvenue CFTM
7.45 Bonjour Montréal
8.45 Les bouis d'chou
9.15 36-24-36
9.30 Pour vous mesdames
11.00 Personnalités
11.30 Pep 75
12.00 Les p'tits bonhommes
12.30 Les tannants
1.30 Au jour le jour
1.30 (Cine-land)
"Équipée de choc" (espionnage — Italien 1967)

CBMT 6

4.00 Patatouille
4.30 Jimmy
5.00 Perdus dans l'espace
5.55 La route des pionniers
6.00 Parle, parle, jase, jase
7.00 Le 10 vous informe
7.30 Les Berger
8.00 A la Canadienne
8.30 Mécène d'aujourd'hui
9.30 L'Univers de Yolande Guérard
10.30 Les nouvelles TVA
11.00 La couleur du temps
11.15 Sans pantoufles
"Rotina la batarde" (drame histor.)
que — Tchèque 1946

12.45 Le 10 vous informe
12.50 Fin des émissions
8.30 Mon ami
8.45 Friendly Giant
9.00 Quebec School Telecast
10.30 Mr. Dressup
11.00 Sesame Street
12.00 Elwood Glover's Luncheon Date
1.00 Odyssey
2.00 That girl
2.30 The Edge of Night
3.00 Juliette and Friends
3.30 Take 30
4.00 Family Court
4.30 Forest rangers
5.00 Mr. Dressup
6.00 The Partridge Family
6.30 City at Six
7.00 The Onedin Line
8.00 The Mary Taylor Moore Show
8.30 Cannon
9.30 Action
11.00 The national news
11.22 Viewpoint
11.30 Montreal Tonight
11.55 Hollywood and the Movies
"The blue Angel"
12.55 Station Closing

CFCF 10

6.00 University of the Air
6.30 Ed Allen
7.00 Canada A.M.
8.30 Romper Room
9.00 Yoga
9.30 Edith Serpi
10.00 Dick Van Dyke
10.30 McGowan and Co
11.00 Definition
11.30 The Art of Cooking
12.00 The Flintstones
12.30 Matinee with George Balcan
"Darling Lili"
2.30 He Knows She Knows
3.00 Another World
4.00 What's the good word
4.30 Pay Cards
5.00 Truth or Consequences
5.30 It's your move
6.00 Pulse
7.00 The rookies
8.00 The Ian Tyson Show
8.30 CTV special Italy
9.30 Pig'n Whistle
10.00 Medical center
11.00 The CTV National News
11.30 Pulse
12.00 The 12 Midnight Movie
"Company of killers" (drame — 1969)

1969
4.00 Sign-off

RADIO-QUÉBEC 17

19.00 Francis
Les aigrettes
19.15 Au cœur des mots
19.30 C'est grand chez nous
Rimouski entre deux âges
20.30 L'âge de la parole
21.00 Dans la tête des hommes
21.30 La vie qu'on mène

cinéma

ANJOU: 7617 boul. des Galeries d'Anjou
355-5960 "Un justicier dans la ville" 6.00,
10.00 et "Les valeurs" 7.50

ARLEQUIN: 1004 Ste-Catherine E. 288-
2943 "La contesse aux seins nus" 1.00,
4.15, 7.30 et "La clinique diabolique"
2.45, 6.00, 9.20

ATWATER: 1150 métro Alexis Nihon
925-4246 "Towering inferno" 12.10, 3.10,
6.10, 9.10

ATWATER II: Niveau métro Alexis Nihon
921-3313 "Scenes from a marriage" 6.00,
9.00

AVENUE: 1224 ave. Green, Westmount
927-2747 "Prisoner on the second avenue"
12.45, 2.30, 4.10, 5.30, 7.40, 9.30

BEAVER: 5117 ave. du Parc, 844-1932
"Split brother girls" 12.00, 2.50, 5.40, 8.30,
et "Female chauvinists" 1.10, 4.00, 6.50, 9.40

BERRI: 1260 St-Denis 878-2424 "Guet-
Apens" 2.10, 5.50, 9.30 et "Dynamite Jones"
12.35, 4.15, 7.55

BIJOU: 5030 Papineau 527-9131 "L'annonce
faite au mari" 12.10, 2.30, 6.35, 9.25 et
"Ma femme vous plaît" 1.40, 5.05, 8.30

CANADIAN: 1204 Ste-Catherine E. 433-5180
"Les dernières neiges du printemps" 12.30,
3.45, 7.05, 10.25 et "Junior Bonner" 2.45,
5.25, 8.40

CHAMPLAIN: 1815 Ste-Catherine E. 524-
1684 "747 en péril" 2.35, 6.05, 9.40 et
"Duel" 1.00, 4.25, 7.55

CHEVALER: 1590 St-Denis 845-3222 "La
jeune fille assassinée" 12.30, 2.35, 4.55,
7.10, 9.40

CINEMA 1801: 855 Décarie 277-2001
"Homebodies" 7.30, 9.30

CINEMA DE PARIS: 896 Ste-Catherine O.
861-2966 "Sweet Movie" 1.30, 3.30, 5.30,
7.30, 9.30

CINEMA 7e ART: 3180 Bélanger E. 722-
0202 "Amarcord" (de F. Fellini) 9.25 et
"Nada" 7.00

CINEMA LONGUEUIL: 1 Place Longueuil
"La mort était au rendez-vous" 8.00 et
"Meurtre dans la 110ème rue" 6.00, 10.00

CLAREMONT: 3038 Sherbrooke O. 486-
7285 "Murder of the Orient-Express" 1.35,
4.05, 6.25, 8.50

CREMAZIE: 8610 St-Denis 388-4210
"Chinatown" 7.15, 9.30

DAUPHINE: 2346 Beaubien 721-6060 (Sal-
le Renoir) "Scenes de la vie conjugale" 6.00
9.00 (McLaren) "Toute une vie" 7.15, 9.30

ELYSEE: 25 Milton 842-6045 (Salle Res-
nais) "La femme de Jean" 7.30, 9.30 et (Sal-
le Esenstein) "Le fantôme de la liberté"
7.30, 9.30

FESTIVAL: 1296 Ste-Catherine E. 525-8600
"Vous interviewez-vous à la chose" 7.00,
8.30, 10.00

FLEUR DE LYS: 858 Ste-Catherine E. 288-
3303 "Sweet Movie" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30,
9.30

JEAN-TALON: 4255 Jean-Talon, 725-7000
"Les dernières neiges du printemps"

7.05, 10.25 et "Un colt et le diable" 8.40

KENT: 6100 Sherbrooke O. 489-9707 "Es-
cape to Witch Mountain" 1.20, 3.20, 5.25,
7.25, 9.25

LOEWS: 954 Ste-Catherine O. 866-5851
"4 Musketiers" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00

MAISONNEUVE: 3001 Sherbrooke E. 525-
2174 "La dernière maison sur la gauche"
6.50, 10.00 et "Dorothée" 8.20

MERCER: 4260 Ste-Catherine E. 255-6224
"Couple du Bois-de-Boulogne" 8.00 et
"Malicia" 6.30, 9.30

MONKLAND: 5504 Monkland 484-3579 "The
conversation" 2.55, 7.30, "The Great Gatsby"
12.30, 4.50, 9.25

OUTREMENT: 1248 Bernard O. 277-4145
"Le moulin enragé" 7.00 et "Le chad lapin"
9.30

PALACE: 698 Ste-Catherine O. 866-6991
"Yakus" 12.40, 2.50, 5.00, 7.10, 9.25

PAPINEAU: 5119 Papineau 521-6853 (Salle
no. 1) "Nuit en Amérique" 1.25, 3.25, 5.25,
7.25, 9.25 (Salle II) "Tout feu, tout femme"
6.40, 6.05, 9.30, et "Gina" 1.00, 4.20,
7.45

PIERROT: 1590 St-Denis 845-3222 "The
moulin enragé" 1.00, 3.10, 5.20, 7.30, 9.40

PACE: DU CANADA: Hôtel Champlain 377
Dorchester O. 861-4596 "Funny Lady" 7.00,
9.30

PLACE VILLE-MARIE: (Petit cinéma) 577:
Dorchester 866-2644 "Harry and Tonio"
12.30, 2.30, 4.35, 6.40, 8.45

PLACE VILLE-MARIE: (Grand cinéma)
577 Dorchester 866-2644 "Lenny" 12.45,
4.55, 8.40

PLAZA: 6506 St-Hubert 274-6155 "Les der-
nières neiges du printemps" 12.30, 3.45,
7.05, 10.25 et "Un colt et le diable" 2.05,
5.25, 8.40

PUSSEYCAT: 4015 St-Hubert 845-4215
"The executives wives" 12.00, 2.50, 5.40,
8.30 et "Mondo erotica" 1.20, 4.10, 7.00,
9.50

THE PATRIOTE: 1474 Ste-Catherine E. 525-
1131 Julie Aré — Sem. et dim 21h Sam. 3.00
et 5.00

RIDEAU VERT: 1464 St-Denis 844-1783 Ré-
léche lundi

NOUVELLE COMPAGNIE THEATRALE:

RIVOLI I: "La contesse perverse" 2.05,
4.45, 7.30, 10.10 et "Malaise" 12.45, 3.25,
6.05, 8.50

RIVOLI II: 6906 St-Denis 277-4129 "Le
conseiller" 6.20, 9.45 et "4 marmittes
aux grandes manœuvres" 8.10

ST-DENIS: 1594 St-Denis 849-4211 "L'aut-
re" 2.45, 6.15, 9.40 et "Y'a un os dans
la moutinette" 1.20, 4.45, 8.10

SEVILLE: 2155 Ste-Catherine O. 932-1139
"Earth Quake" 12.30, 2.50, 5.00, 7.15, 9.30

SNOWDON: 5235 Décarie, 482-1322
"Chinatown" 12.30, 2.45, 4.55, 7.10, 9.35

VAN HORNE: 6150 Côte-des-Neiges 731-
8243 "Reincarnation of Peter Proud" 1.00,
3.00, 5.05, 7.05, 9.15

VENDOMME: Place Victoria 878-1451 "Amar-
cord" 12.30, 4.40, 6.50, 7.00, 9.10

VERDUN: 3841 rue Wellington 768-2092
"747 en péril" 8.00 et "Duel dans la pou-
sière" 6.30, 9.40

VERSAILLES: (Salle Rouge) 7625 Sherbro-
oke E. 352-4020 "Justice sauvage" 6.00, 9.25,
et "Pas de pardon je tue" 7.50

VERSAILLES: (Salle Bleue) 7265 Sherbro-
oke E. 352-4020 "Le conseiller" 6.20, 9.45,
et "4 marmittes aux grandes manœuvres"
8.10

VIDÉOGRAPHIE: 1604 St-Denis 842-9786
"Astronomie" de N. Pirard — 8h

VILLÉRY: 8242 St-Denis 383-5577 "La
gifle" 7.20, 9.25

WESTMONT SQUARE: 1 Westmount 931-
2477 "Alice doesn't live here anymore"
12.45, 2.45, 4.45, 6.50, 9.00

YORK: 1457 Ste-Catherine O. 937-8978
"Young Frankenstein" 1.10, 3.10, 5.10,
7.15, 9.15

CINÉMA THEATRE QUÉBÉCOISE: 1700 St-
Denis 844-9734 Réléche

CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRA-
PHIQUE: 1455 boul. de Maisonneuve 879-
4349 "Le sang d'un poète" (de J. Cocteau
— France 1930) 20.30

L'ordinateur n'hésiterait pas: il choisirait Peugeot.

Caractéristiques 1975	Peugeot 504 GL 4 portes	Volvo 244 4 portes	Audi 100 LS 4 portes*	BMW 2002 2 portes	Mercedes Benz 230 4 portes
Empattement	108.00 po	104.00 po	105.30 po	98.40 po	108.30 po
Voie avant	56.50 po	53.10 po	56.10 po	52.80 po	56.70 po
Cylindrée	1971 cc	1990 cc	1875 cc	1990 cc	2300 cc
Suspension	A quatre roues indépendantes	Indépendante à l'avant, essieu rigide à l'arrière	Indépendante à l'avant, essieu rigide à l'arrière	A quatre roues indépendantes	A quatre roues indépendantes
Direction	A crémaillère	A crémaillère	A crémaillère	A vis sans fin et golet	A billes
Freins	A disques aux quatre roues, assistés	A disques aux quatre roues, assistés	A disques à l'avant, à tambours à l'arrière, assistés	A disques à l'avant, à tambours à l'arrière, assistés	A disques aux quatre roues, assistés
Pneus	Radiaux Michelin XAS "Grande vitesse" à flanc blanc	Radiaux Goodyear	Radiaux	Radiaux Michelin XAS "Grande vitesse"	Radiaux, à flanc blanc
Toit ouvrant	Standard	Non offert	Supplément de \$275	Supplément de \$294	Supplément de \$365
Phares	Rectangulaires, quartz halogènes	Scellés, standard	Scellés, standard	Scellés, standard	Scellés, standard
Prix	\$5,775	\$6,805	\$6,295 *modèle 1974	\$6,695	\$10,170

Les européennes qui apparaissent à notre tableau ont toutes, vous en conviendrez, de très grandes qualités. Étudiées avec soin, infatigables et économiques à l'usage, elles sont maintenant vendues à des prix qui, tout bien considéré, soutiennent mieux la concurrence nord-américaine. Maintenant, si vous y regardez de plus près; comparez-les, faites-en l'examen avec soin, étudiez-les avec minutie: vous verrez chez vous se profiler un choix net, clair et précis, un choix heureux! Ensuite, essayez-la, cette avantageuse Peugeot 504 GL que vous avez choisie. Vous ressentirez ce "Je ne sais quoi" chez la Peugeot, qu'on ne peut définir dans notre tableau mais qui tient à sa tenue de route remarquable et à son confort qui confine à la perfection.

Vraiment, elle a de l'allant notre Peugeot! L'excellence de sa suspension à quatre roues indépendantes se marie bien à la qualité incomparable des pneus Michelin XAS, standard sur la Peugeot. Il faut aussi vous souvenir, si on ne l'a déjà fait, que nous fabriquons plus de 700,000 voitures par année, soit au-delà de deux fois plus que Volvo par exemple. De plus, nous fabriquons nous-mêmes, c'est-à-dire dans nos usines, la plupart de nos pièces. Voilà l'une des principales raisons qui militent en faveur de la Peugeot, et qui vous permettra d'apprécier son prix plus avantageux. Nul besoin de l'ordinateur pour comprendre cela.

PEUGEOT
Peugeot, la voiture qui gagne à être connue.

Prix de détail suggéré F.A.B. Montréal et caractéristiques du fabricant en vigueur au 15 février 1975. Basé d'après les plus récentes données publiées par les fabricants. Sujet à changement sans préavis.

Connors est sacré numéro un

LAS VEGAS (AFP) — Fort de sa victoire samedi sur John Newcombe qui l'a sacré numéro un mondial, enrichi de quelque \$500,000 après trois heures de tennis, Jimmy Connors, le "petit diable" du tennis, va se reposer pendant les prochaines semaines et faire du ski nautique à Los Angeles, où il habite.

Connors a fait entendre qu'il ne jouerait pas beaucoup de tournois avant Wimbledon où il défendra son titre fin juin. Il a répondu évasivement aux questions concernant d'éventuels projets de mariage avec Chris Evert, la "reine du tennis", et il a indiqué qu'il ne disputerait probablement plus de match-défi cette année malgré des propositions alléchantes venant de Suède, d'Argentine et d'Australie.

Interrogé sur son match, Connors a répondu: "Je n'avais jamais battu Newcombe auparavant. Cela commençait à me tourmenter. Je pense que j'ai aussi bien joué, sinon mieux, que contre Rosewall dans les finales de Wimbledon et de Forest Hills".

Newcombe, visiblement déçu d'avoir été battu par le jeune Américain qu'il avait peut-être sous-estimé, a concédé que Connors était maintenant le meilleur joueur mondial.

"Cela ne peut plus être contesté", a-t-il dit. L'Australien a encore déclaré qu'il avait moins bien servi que d'habitude et manqué de confiance notamment au 3e set où il avait eu l'occasion de renverser la situation.

Connors a triomphé du prestigieux champion australien en quatre parties (6/3, 4/6, 6/2 et 6/4), dans le match le plus richement doté de l'histoire du tennis, un match-défi de \$1 million.

Un auditoire estimé à 50 millions de téléspectateurs a assisté en direct aux États-Unis, en Australie ainsi qu'au Canada, au Mexique et au Japon, au sacre du "roi du tennis". Les 3,371

spectateurs réunis autour du terrain à surface artificielle dans un pavillon du Caesar's Palace de Las Vegas se sont également rendu compte que l'Américain était le meilleur joueur au monde

service fulgurant de Newcombe, par son retour de service, incontestablement le meilleur du jeu. Doté d'un revers aussi bon que son coup droit, Connors a remporté la bataille sur le ter-

Dans les moments cruciaux du match, alors qu'il était en passe de perdre son service, Connors, par sa détermination farouche, a toujours réussi à retourner la situation à son avantage.

Après le match, Connors est tombé dans les bras de sa mère, qui lui a appris à jouer et a rendu hommage à son adversaire, "un des meilleurs joueurs de tous les temps", qu'il espère retrouver souvent, a-t-il dit, sur les courts de tennis.



De l'index, Jimmy Connors indique qu'il est maintenant le meilleur joueur de tennis au monde. (Téléphoto AP)

Chris pensait à Jimmy

AMELIA ISLAND (Floride) (AFP) — Invaincue depuis l'âge de 16 ans sur terre battue en Floride et pressée de voir le match entre Jimmy Connors et John Newcombe à la télévision, Chris Evert a battu la Tchèque slovaque Martina Navratilova 7/5, 6/4 dans la finale du tournoi féminin d'Amelia Island (Floride) doté de \$100,000 de prix, samedi.

Evert, 20 ans, a encaissé \$25,000 pour sa victoire devant sa rivale de 18 ans.

"Je n'étais pas concentrée. Je pensais sans arrêt au match de Jimmy", a déclaré Evert après sa victoire difficilement acquise. En dépit de la rupture de leurs fiançailles, l'an dernier, Evert et Connors auraient toujours l'intention de se marier.

Chris Evert a maintenant remporté \$208,000 cette année et elle pourrait facilement fracasser son record de \$261,000 établi l'an dernier alors qu'elle a en outre gagné les championnats de Wimbledon, de France et d'Italie.

actuellement. Newcombe, âgé de 30 ans, soit huit de plus que Connors, un champion au palmarès prestigieux, avait mis en doute la suprématie du champion de Wimbledon et de Forest Hills après le triomphe de ce dernier sur Rod Laver dans un match-défi de \$100,000, en février dernier à Las Vegas. N'avait-il pas battu trois fois Connors dans le passé dont récemment en finale de l'Openium australien?

Mais Connors, plus rapide, plus agressif, meilleur tacticien, a réussi samedi à neutraliser l'arme la plus dangereuse de son adversaire, le

rain en résistant aux volées puissantes de Newcombe, en prenant soit l'initiative du jeu en montant au filet, soit en envoyant la balle sur le revers un peu faible de son adversaire, soit en le chassant d'un coin du terrain à l'autre par de magnifiques coups croisés ou des coups de long des lignes.

Au fur et à mesure que le match tournait à l'avantage de Connors, son premier service, qui n'est pourtant pas sa force, s'améliorait et celui de Newcombe faiblissait. L'Américain a réussi sept fois contre cinq à Newcombe, mais ce dernier a cumulé sept doubles-fautes.

Un bolide quitte la piste: cinq morts Mass vainqueur d'un GP maudit

BARCELONE (AFP) — C'est à un 21e Grand Prix d'Espagne tronqué et maudit que quelque 40,000 spectateurs ont assisté, hier, sur le circuit de Montjuich, à Barcelone.

Depuis deux jours déjà, lors des essais, il avait été marqué de divers incidents, les pilotes refusant de prendre la piste en raison d'un manque de sécurité. Hier matin encore, alors que ses camarades avaient accepté de courir, le Brésilien Emerson Fittipaldi avait lui-même refusé de déclarer forfait. Bien lui en a pris. Ceux qui, le matin, ont sifflé lorsqu'ils ont appris son retrait, doivent amèrement le regretter. On était alors en droit de croire que les ennuis étaient finis. Personne ne pensait qu'au 25e tour, l'épreuve allait tourner au drame.

Dès le départ, donné aux 25 concurrents, James Hunt (Hesketh) passait en tête devant Mario Andretti (Parnelli), John Watson (Surtees), Rolf Stommelen (Lola), Vittorio Brambilla (March) et Carlos Pace (Brabham). Mais pas de Ferrari qui étaient pourtant parties en première ligne. Déjà, c'était un coup de théâtre. Niki Lauda et Clay Regazzoni s'étaient en effet accrochés dès le premier virage, le Suisse parvenant néanmoins à regagner son stand avec un pneu crevé et l'avant de sa voiture légèrement endommagé. Mais l'Autrichien était lui éliminé.

Au 7e tour, c'était cette fois Hunt qui touchait le rail et devait renoncer. Andretti prenait alors la tête tandis que les arrivés aux puits se succédaient: Jean-Pierre Jarier, Depailler et Peterson devant s'arrêter pour différentes raisons.

La tragédie
Ce poste de meneur ne portait décidément pas chance à celui

qui l'occupait puisqu'Andretti, lui aussi, sortait de la piste au 16e passage. C'était une véritable hécatombe.

L'Allemand Stommelen allait alors prendre le commandement, suivi de très près par Pace. Derrière mais assez loin, suivaient Jochen Mass (MacLaren), Jarier (Shadow), Carlos Reutemann (Brabham), Brambilla et Lella Lombardi (March) qui, à la suite des abandons successifs, se retrouvaient dans une position avantageuse.

Plusieurs passages étaient effectués dans cet ordre. Stommelen et Pace venaient de boucler leur 25e tour lorsque, brusquement, dans la montée de la ligne droite des tribunes, juste avant de négocier le virage gauche

très serré, l'aileron de la Lola du pilote allemand se détacha. La voiture, déséquilibrée, était alors accrochée par celle de Pace, s'envolait littéralement, passait au-dessus des rails de sécurité et trouait tel un obus les filets de protection derrière lesquels se trouvaient de nombreuses personnes. Par miracle, la voiture n'exploitait pas. On devait néanmoins déplorer cinq morts, dont un enfant, et huit blessés, dont certains assez grièvement. Pace était indemne mais Stommelen s'en sortait avec une jambe, un bras et une côte cassés.

L'Allemand Mass, qui était en tête au moment où au 25e tour la course fut arrêtée, en a été déclaré le vainqueur. En effet, comme le prescrit le règlement,

un classement est établi lorsqu'il y a au moins le tiers de l'épreuve accompli. Ce fut le cas à Montjuich où il y avait 75 tours de prévus. Mais les points attribués aux six premiers sont réduits de moitié.

Le Belge Jackie Ickx (Lotus) prend la 2e place, suivi de Reutemann, Jarier (à qui un dépassement illégal a fait perdre la 3e place) et Brambilla.

Fittipaldi, qui a peu après déclaré que "les organisateurs et les pilotes portent la responsabilité de l'accident", domine toujours au classement du championnat mondial des conducteurs avec 15 points, suivi de Pace (12), Reutemann (11,5), Mass (9,5) et du Sud-Africain Jody Scheckter (9).

Pelé ira-t-il à New York?

NEW YORK (AFP) — Le "roi Pelé" va-t-il revenir sur sa décision d'abandonner la compétition et venir jouer au soccer pendant trois ans aux États-Unis? C'est la question que se pose sans doute le célèbre joueur brésilien, âgé de 34 ans. Pelé doit donner sa réponse la semaine prochaine au Cosmos de New York qui a proposé un salaire d'un million de dollars par an à la "perle noire".

Le footballeur, hésitant, aurait fait monter les enchères et exige 1,5 million de salaire annuel. Les dirigeants du club new-yorkais, engagé dans le championnat de football professionnel d'Amérique du Nord qui vient de débiter, se taisent sur le montant exact de la transaction, mais avouent que leur offre bat tous les records dans l'histoire des sports d'équipe. "Ce n'est pas l'argent qui joue maintenant un rôle déterminant. Pelé est décidé à 80

pour cent à venir à New York", a affirmé samedi un porte-parole des "Cosmos". "Seules des questions de détail sont encore à régler", a-t-il ajouté.

"Pelé étudie maintenant nos propositions avec ses conseillers et sa femme et nous attendons sa réponse la semaine prochaine".

Foreman décevant

TORONTO (PC) — George Foreman, ancien champion du monde des poids lourds, a affronté pendant 12 rondes cinq adversaires différents, samedi, et a remporté ses trois premiers combats par K.O. au deuxième assaut.

Foreman a défilé par K.O. Alonzo Johnson, de Chicago, Jerry Judge, de Philadelphie et Terry Daniels, de Grande Prairie, Texas, avant de rencontrer en trois reprises Charley Polite, de Springfield, et Boone Kirkman, de Tinton, Washington. Foreman ne s'est pas soucié

de prendre un repos entre chacun des rondes ou combats. Il a frappé ses adversaires presque à volonté et a donné l'impression d'avoir connu une bonne séance d'entraînement. A chaque combat, il a étudié ses adversaires au premier assaut pour tenter le K.O. au deuxième.

A l'issue de sa victoire contre Johnson, avant même que l'arbitre n'ait fini de compter neuf, Foreman a échangé quelques propos acerbes avec Mohamed Ali, lequel commentait les combats pour ABC.

Ashe bat Okker en 70 minutes

STOCKHOLM (d'après Reuter et AP) — L'Américain Arthur Ashe, tête de série numéro un, a remporté une victoire confortable de 6-4 et 6-2 sur le Néerlandais Tom Okker, hier à Stockholm en finale de la coupe Opel.

Dans la finale du double, Ashe et Okker l'ont emporté face au Français Patrice Dominguez et à l'Australien Kim Warwick par 6-3, 7-6. Il s'agissait d'une compétition du groupe Vert de la WCT.

Ashe était en finale pour la 6e

fois à ses huit dernières présences au circuit. Il n'a pris que 70 minutes avant de remporter sa 5e victoire consécutive en deux sets au cours du tournoi, brisant le service d'Okker à deux reprises dans chaque partie.

Grâce à cette victoire, Ashe obtient un premier prix de \$12,000, contre \$6,000 pour Okker. De plus, à la suite de victoires aux tournois de Barcelone, Rotterdam et Munich, il récolte \$33,000 en prix pour avoir récolté le plus de points au circuit, soit 750.

L'Australien Rod Laver, le plus sérieux rival de l'Américain, a perdu toute chance de le rejoindre, samedi à Charlotte (C. du N.) lorsqu'il a dû s'incliner devant le Mexicain Raul Ramirez.

Victoire Nastase
A Madrid, hier également, le Roumain Ilie Nastase a remporté le tournoi international omnium en battant, en finale du simple messieurs, l'Espagnol Manuel Orantes 7-6, 6-1, 2-6 et 6-3.

En finale du double, Orantes

et son compatriote Juan Gisbert ont battu Jorge Andrew (Venezuela) et Ramiro Benavides (Bolivie) 6-4 et 6-3.

A HOUSTON, l'Australien Ken Rosewall, 40 ans, s'est ressaisi pour battre le Sud-Africain Cliff Drysdale 6-3, 3-6 et 6-1, en finale d'un tournoi du groupe Rouge de la WCT.

A sa demi-traitre, Rosewall a dû gagner deux matches préliminaires avant de se qualifier pour la compétition, qui lui procure un premier prix de \$12,000.

DE VRAIES VACANCES AVEC



En utilisant la Homelite XL2 pour couper un arbre mort, pour émonder ou pour faire provision de bois de chauffage, vous économiserez un temps précieux que vous pourrez consacrer à vos loisirs. La XL2 ne pèse que 7,1 lb, démarre facilement et son système de commande à double gâchette facilite le travail de la coupe du bois. Le graissage de la chaîne se fait automatiquement et de plus, la XL2 est maintenant munie d'une lame à pignon pour une coupe rapide.

HOMELITE XL2

\$129.95

Prix de détail suggéré
\$139.95 avec l'étui.
Complète avec lame de 12" et chaîne.

TERRY INDUSTRIES
UNE DIVISION DE TERRY CANADA INC.
180 Avenue Labrosse, Pointe-Claire, Qué.



**Chez les marchands participants
Consultez les pages jaunes
sous la rubrique scies pour les dépositaires
L'offre spéciale du printemps se terminera le 30 juin.

OBTENEZ
L'ETUI
GRATIS
A L'ACHAT D'UNE
XL2

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-05-004648-756
DAME VIOLETTE GUILLET et DENIS LAVIGNE, Demandeurs

-VS-

ANDRÉ PARENT, résident et domicilié au 8, rue Augusta Road Box 151, à Monsey, État de New York, l'un des États-Unis d'Amérique, Défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR:

Le Défendeur est par les présentes requis de comparaître au greffe de cette Honorable Cour dans un délai d'un mois à compter de la dernière publication parue dans les journaux dans ce district.

Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour Supérieure de Montréal à l'intention du dit défendeur André Parent.

Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits les Demandeurs procéderont à obtenir contre vous un jugement par défaut.

Daté, à Montréal, ce 24 avril 1975

CLAUDE DUFOUR
Député Prototaire

Mire Claude Picard
180 Notre-Dame est, suite 102
Montréal, P.Q.
Procureur des Demandeurs

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-05-003314-752
ALAIN GILBERT, journaliste, résident et domicilié au numéro civique 175 de la rue Champlain, appartement 23, dans la ville de Saint-Jean, district d'Iberville, demandeur,

-VS-

LES HÉRITIERS DE JEAN LATOUR, en son vivant domiciliés au numéro civique 2674 de la rue Augustin-Cantin, dans les villes et districts de Montréal, et maintenant de lieux inconnus, défendeurs.

ET

LE FONDS D'INDENNISATION DES VICTIMES D'ACCIDENTS D'AUTOMOBILE, corps politique dont incorporé ayant une place d'affaires au numéro civique 8615 du boulevard Saint-Laurent, dans les villes et districts de Montréal, défendeurs.

PAR ORDRE DE LA COUR:

Les défendeurs "LES HÉRITIERS DE JEAN LATOUR" sont par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours de la dernière publication.

Une copie de la déclaration et du bref d'assignation a été laissée au greffe de la Cour Supérieure du district de Montréal à leur intention.

PRENEZ AVIS DE PLUS qu'à défaut par vous de déposer une comparution dans les délais susdits, le demandeur procédera à obtenir jugement contre vous par défaut.

Montréal, ce 21 avril 1975.

ME CLAUDE DENOULT
Avocat
209, rue Richelieu
Saint-Jean, Québec

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-05-004803-753
GINETTE THEMENS-CHEVALIER, résident et domiciliée en la Cité de Montréal-Nord, district de Montréal, demanderesse

-VS-

JEAN-GUY CHALIFOUR, autrefois des Cité et district de Montréal, présentement de lieux inconnus, défendeur

JEAN LADOUCEUR, défendeur

MIS EN CAUSE

PAR ORDRE DE LA COUR

Le défendeur JEAN-GUY CHALIFOUR est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la dernière publication.

Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour Supérieure de Montréal à son intention.

MONTRÉAL, ce 24 avril 1975

CLAUDE DUFOUR P.A.C.S.M.

Me RICHARD LA RUE
a/s DESBIENS CHICONE & RAICHE
31 rue St-Jacques,
Montréal, QUE.
PROCUREUR DE LA DEMANDERESSE

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-05-004803-753
GINETTE THEMENS-CHEVALIER, résident et domiciliée en la Cité de Montréal-Nord, district de Montréal, demanderesse

-VS-

JEAN-GUY CHALIFOUR, autrefois des Cité et district de Montréal, présentement de lieux inconnus, défendeur

JEAN LADOUCEUR, défendeur

MIS EN CAUSE

PAR ORDRE DE LA COUR

Le défendeur JEAN-GUY CHALIFOUR est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la dernière publication.

Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour Supérieure de Montréal à son intention.

MONTRÉAL, ce 24 avril 1975

CLAUDE DUFOUR P.A.C.S.M.

Me RICHARD LA RUE
a/s DESBIENS CHICONE & RAICHE
31 rue St-Jacques,
Montréal, QUE.
PROCUREUR DE LA DEMANDERESSE

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

GREFFE DES DIVORCES
DIVISION DE MONTRÉAL
No: 500-12-06063-753
YVETTE ST-GERMAIN, résident et domiciliée en la Cité et district de Montréal, requérante

-VS-

JERRY SNIRER, autrefois résident et domicilié en la Cité et district de Montréal présentement de lieux inconnus, INTIME

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé JERRY SNIRER est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication.

Une copie de la REQUÊTE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, ce 24 avril 1975

CLAUDE DUFOUR
Régistrare-adjoint

Me POPOVICI & PARIZEAU-POPOVICI
10 rue St-Jacques,
suite 604
Montréal, QUE.
PROCUREUR DE LA REQUERANTE

CITÉ DE CÔTE SAINT-LUC
PROVINCE DE QUEBEC

APPEL D'OFFRES POUR L'APPROVISIONNEMENT D'UNE (1) TONDEUSE À LAMES ROTATIVES MULTIPLES (NEUVE) MUE PAR HYDRAULIQUE

TRAJECTOIRE DE COUPE DE 72", ATTACHEMENT DE SOUFFLEUSE À NEIGE, ET CABINE D'OPÉRATEUR. Des soumissions scellées dans des enveloppes spéciales, et dont le contenu sera clairement indiqué, et adressées à Madame J. O. Kovacs, Acheteur, au numéro 5490 avenue Westminster, à Côte Saint-Luc, Québec, seront reçues jusqu'à deux heures de l'après-midi, le mardi 13 mai, 1975. Les documents relatifs aux soumissions pour l'approvisionnement d'une (1) Tondeuse à lames rotatives multiples (neuve) mue par hydraulique-trajectoire de coupe de 72", attache-ment de souffleuse à neige, et cabine d'opérateur, peuvent être obtenus au bureau de l'Acheteur. Chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque visé d'une banque canadienne, payable à la Cité de Côte Saint-Luc, pour un montant égal à 10% de la soumission. Les soumissions seront ouvertes publiquement le 13 mai 1975, à deux heures de l'après-midi, dans la Salle du Conseil, 5490 avenue Westminster, Côte Saint-Luc, Québec. La Cité ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

Le greffier,
A.E. KIMMEL.

AEK: rs

LICITATION PUBLIQUE INTERNATIONALE POUR CONSTRUCTION DU MÉTRO DE CARACAS, VÉNÉZUELA

On fait savoir aux entreprises de construction internationales intéressées à se qualifier pour participer aux licitations des ouvrages de génie civil pour le système de transport collectif métro Caracas, Vénézuela que toute information additionnelle sur les caractéristiques s'obtiendra aux bureaux du Consulat du Vénézuela à Montréal, 1980 Sherbrooke O., suite 850, téléphone (514) 932-1872.

ALBERT DYOTTE INC.
7348, Saint-Hubert
Montréal
273-8301

VENTE SERVICE SAARD INC.
5563, boul. Léger,
Montréal-Nord
326-8870

12 CENTRES POUR MIEUX VOUS SERVIR VAL ROYAL LASALLE 353-8760

VENTE SERVICE SAARD INC.
980, rue Roy,
Ville St-Laurent
747-4719

Fecteau & Fils Ltée
7845, St-Laurent, Montréal
271-1080

Gare déjoue Dryden à 4:42

Les Sabres l'emportent en prolongation, 6-5

BUFFALO (Le Devoir) — Fidèles à la série de cinq matches à l'emporte-pièce qu'ils se sont livrés en saison régulière, les Sabres de Buffalo et le Canadien de Montréal ont disputé une autre rencontre enlevante, hier après-midi en l'Auditorium de Buffalo, à l'occasion de la partie initiale de leur série demi-finale 4-de-7.

Les deux équipes, qui ont totalisé 50 buts au calendrier régulier, soit une moyenne de 10 par partie, n'ont pas dérogé à la règle hier, en enfilant chacune cinq au cours des 60 minutes de jeu réglementaire.

Or, un règlement des éliminatoires de la coupe Stanley empêche les égalités et décide qu'on doit aller en prolongation afin de déterminer un vainqueur.

Mais la logique devait quand même s'imposer. Ayant gagné quatre des cinq parties régulières en plus d'annuler l'autre, les Sabres ont poursuivi leur domination des prestigieux Montréalais en les battant 6-5, grâce à un but de Danny Gare dès la 5e minute de jeu supplémentaire, ce qui leur procure une avance de 1-0 dans la série. La 2e partie est à l'affiche pour Buffalo demain soir, puis les deux suivantes auront lieu à Montréal jeudi et dimanche prochains.

C'est Craig Ramsey, l'un des nombreux joueurs obscurs mais combien efficaces des Sabres, qui a préparé le but victorieux. Il s'est échappé rapidement à partir de sa ligne bleue, a hésité

jusqu'au dernier instant question d'attirer les deux défenseurs montréalais vers lui, avant de refiler le disque à Gare qui s'est amené à toute fin pratique seul devant le gardien Ken Dryden. Ce dernier s'est avéré impuissant à bloquer le court tire venant d'un angle presque droit.

BUT CHANCEUX Le Canadien avait d'ailleurs été chanceux de forcer la prolongation. Jacques Lemaire, en effet, 24 secondes seulement avant la fin de la 3e période, avait réussi à compter lors d'une attaque à six, Dryden ayant été retiré de son filet.

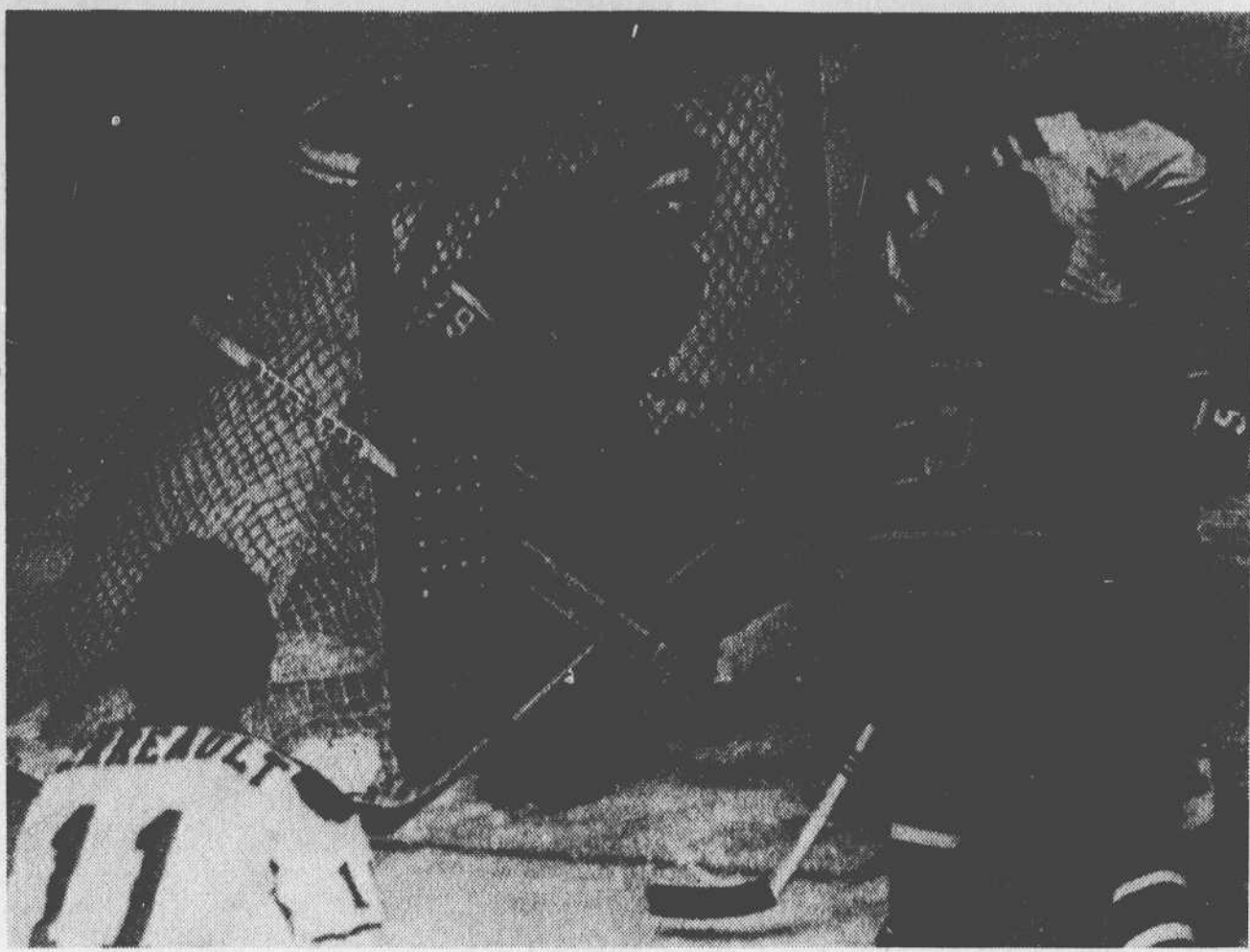
Posté derrière la cage de Roger Crozier, Lemaire lança à tout hasard en avant. Gare, qui s'amenait en trombe à la recousse de son gardien, fit alors accidentellement dévier la rondelle de son gant dans son propre filet. Son but devait d'ailleurs racheter cette erreur bien involontaire.

L'avance changea de mains pas moins de quatre fois au cours de cette rencontre où l'accent fut surtout à l'attaque, comme l'avaient prévu les experts.

Le Canadien prit les devants tôt dans le match grâce à Guy Lapointe. Mais les Sabres, grâce surtout à leur célèbre trio formé de Gilbert Perreault, Richard Martin et René Robert, prenaient bientôt une avance de 3-1, réduite aussitôt à 3-2 à la suite du but de Guy Lafleur, son 6e des éliminatoires.

Lapointe recidivait tôt en 2e période, durant un désavantage numérique où Crozier, qui avait pris la relève de Gérard Desjardins blessé dès la 1ère minute de jeu de la partie, parut un peu faible. Puis Yvan Cournoyer plaça les siens en avant 4-3. Perreault y allait d'un 2e but à la 19e minute pour égaliser à 4-4, avant que Jim Lorentz, tôt au 3e, ne redonne l'avance aux Sabres.

Le but de Lemaire, préparé par Cournoyer, devant tout remettre en question. Mais Gare mit un terme à cette orgie de buts de façon plus ou moins inattendue mais quand même prévue. Une autre passe faite à l'aveuglette par un joueur du Canadien, comme on en vit le match durant, venait de lui coûter la victoire.



Richard Martin, des Sabres, vient de loger le disque derrière le gardien Ken Dryden, du Canadien, à la suite d'un relai de Gilbert Perreault et malgré les efforts du défenseur Guy Lapointe pour le contrer. C'était le 1er but des Sabres, qui devaient l'emporter 6-5 en prolongation, dans le match initial de cette demi-finale 4-de-7, hier à Buffalo.

Premier revers de McNally

Les Expos flanchent contre NY

Les Expos ont été incapables de préserver une avance de 6-1, hier après-midi au parc Jarry face aux Mets de New York, et ces derniers en ont profité pour compter à six reprises à la 7e manche et s'en sauver avec une victoire de 7-6, ce qui leur permet de consolider leur emprise au 2e rang dans la section Est de la Ligue nationale de baseball, tout en empêchant les Expos de quitter la 6e et dernière place.

C'est aux dépens du gaucher Dave McNally, vaincu jusque-

là en trois matches, que les Newyorkais, auteurs de 56 points à leurs huit dernières rencontres) ont effectué leur remontée à l'emporte-pièce.

Et c'est à Rusty Staub, un ex-Expo, qu'est revenu l'honneur de compter le point gagnant, poussé au marbre par le simple de Dave Kingman. Les autres points de cette fatidique 7e furent l'oeuvre de Jerry Grote, Felix Millan (2) et de Staub tous grâce à des simples, et à la suite d'une erreur du 2e-but Pete Mackanin.

Dale Murray prit la relève de McNally, et après avoir accordé un simple à Kingman (qui trappait en lieu sur pour un 5e match d'affilée), mit fin à la remontée.

Les Expos avaient pris les devants 4-0 dès la manche initiale, à la suite d'un simple de Tim

Foli, d'un triple de Gary Carter, d'un but sur balles à Bob Bailey, et d'un autre triple, celui-là par Larry Parrish, qui comptait peu après à la suite d'un lancer erratique par Jerry Kosman.

Les Mets réussirent un pe-

mier point à la 5e, mais les Expos répliquèrent aussitôt grâce au double de Carter et au simple de Parrish. Mais ce dernier mit fin à la remontée en étant retiré au marbre suite à un simple par Mike Jorgensen.

Sommaires de baseball

Ligue Nationale

Hier

Philadelphie 000 000 000 — 0 6 1
Pittsburgh 100 000 100 — 7 7 3
Underwood (2-2), Schuler 7e, McGraw 8e et Boone, Ellis (1-2) et Sanguillen.
Cincinnati 020 000 000 4 — 6 9 0
Houston 000 010 100 0 — 2 5 1
Nolan, Borbon (2-1) 9e et Bench, Konecny (1-3), Cranger 10e, Sherman 10e, Forsch 10e et May.
CC—Houston, Watson 2e.

Samedi

Philadelphie 012 000 000 — 3 7 0
Pittsburgh 000 250 000 — 7 7 3
Twitchell (1-3), Hoerner 5e, Schuler 7e, McGraw 8e et Boone, Rooker (2-0) et Sanguillen.
CC—Pgh—Stargelli 4e, Oliver 2e.

Samedi

Los Angeles 450 003 001 — 13 13 0
San Francisco 200 000 001 — 3 8 3
Rau (2-0), Hough 9e et Yeager, D'Acquisto (1-2), Bradley 2e, Heavner 7e, Lavelle 9e et Hill.
CC—LA—C 6, SF—Murcer 2e.

Samedi

St-Louis 323 000 100 — 6 12 3
Chicago 323 000 000 — 8 6 1
Denny, Curtis (0-1) 1ère, Sosa 3e, Moore 5e, Garman 8e et Simmons, Bonham, Frailing (2-1) 2e, Zamora 8e et Swisher.
CC—LA—C 6, SF—Murcer 2e.

Samedi

Atlanta 021 200 001 — 6 12 1
San Diego 100 010 010 — 4 10 3
Morton (5-0), House 9e et Correll, Jones (2-1), Tomlin 9e et Kendall.
Cincinnati 220 000 000 — 9 12 1
Houston 000 010 020 — 3 8 3
Norman (1-1) et Bench, Plummer 8e, Griffin (0-4), Crawford 4e, Scherman 8e et Johnson.
CC—Cin—Bench 4e.

Ligue Américaine

Hier

1ère partie
Milwaukee 000 002 500 — 7 11 0
New York 000 000 000 — 0 3 1
Broberg (3-2) et Porter, Medich (3-2), Ti-

Samedi

Los Angeles 450 003 001 — 13 13 0
San Francisco 200 000 001 — 3 8 3
Rau (2-0), Hough 9e et Yeager, D'Acquisto (1-2), Bradley 2e, Heavner 7e, Lavelle 9e et Hill.
CC—LA—C 6, SF—Murcer 2e.

Samedi

St-Louis 323 000 100 — 6 12 3
Chicago 323 000 000 — 8 6 1
Denny, Curtis (0-1) 1ère, Sosa 3e, Moore 5e, Garman 8e et Simmons, Bonham, Frailing (2-1) 2e, Zamora 8e et Swisher.
CC—LA—C 6, SF—Murcer 2e.

Samedi

Atlanta 021 200 001 — 6 12 1
San Diego 100 010 010 — 4 10 3
Morton (5-0), House 9e et Correll, Jones (2-1), Tomlin 9e et Kendall.
Cincinnati 220 000 000 — 9 12 1
Houston 000 010 020 — 3 8 3
Norman (1-1) et Bench, Plummer 8e, Griffin (0-4), Crawford 4e, Scherman 8e et Johnson.
CC—Cin—Bench 4e.

Samedi

Los Angeles 450 003 001 — 13 13 0
San Francisco 200 000 001 — 3 8 3
Rau (2-0), Hough 9e et Yeager, D'Acquisto (1-2), Bradley 2e, Heavner 7e, Lavelle 9e et Hill.
CC—LA—C 6, SF—Murcer 2e.

Samedi

St-Louis 323 000 100 — 6 12 3
Chicago 323 000 000 — 8 6 1
Denny, Curtis (0-1) 1ère, Sosa 3e, Moore 5e, Garman 8e et Simmons, Bonham, Frailing (2-1) 2e, Zamora 8e et Swisher.
CC—LA—C 6, SF—Murcer 2e.

Samedi

Atlanta 021 200 001 — 6 12 1
San Diego 100 010 010 — 4 10 3
Morton (5-0), House 9e et Correll, Jones (2-1), Tomlin 9e et Kendall.
Cincinnati 220 000 000 — 9 12 1
Houston 000 010 020 — 3 8 3
Norman (1-1) et Bench, Plummer 8e, Griffin (0-4), Crawford 4e, Scherman 8e et Johnson.
CC—Cin—Bench 4e.

Samedi

Los Angeles 450 003 001 — 13 13 0
San Francisco 200 000 001 — 3 8 3
Rau (2-0), Hough 9e et Yeager, D'Acquisto (1-2), Bradley 2e, Heavner 7e, Lavelle 9e et Hill.
CC—LA—C 6, SF—Murcer 2e.

Samedi

St-Louis 323 000 100 — 6 12 3
Chicago 323 000 000 — 8 6 1
Denny, Curtis (0-1) 1ère, Sosa 3e, Moore 5e, Garman 8e et Simmons, Bonham, Frailing (2-1) 2e, Zamora 8e et Swisher.
CC—LA—C 6, SF—Murcer 2e.

Samedi

Atlanta 021 200 001 — 6 12 1
San Diego 100 010 010 — 4 10 3
Morton (5-0), House 9e et Correll, Jones (2-1), Tomlin 9e et Kendall.
Cincinnati 220 000 000 — 9 12 1
Houston 000 010 020 — 3 8 3
Norman (1-1) et Bench, Plummer 8e, Griffin (0-4), Crawford 4e, Scherman 8e et Johnson.
CC—Cin—Bench 4e.

Samedi

Los Angeles 450 003 001 — 13 13 0
San Francisco 200 000 001 — 3 8 3
Rau (2-0), Hough 9e et Yeager, D'Acquisto (1-2), Bradley 2e, Heavner 7e, Lavelle 9e et Hill.
CC—LA—C 6, SF—Murcer 2e.

Samedi

St-Louis 323 000 100 — 6 12 3
Chicago 323 000 000 — 8 6 1
Denny, Curtis (0-1) 1ère, Sosa 3e, Moore 5e, Garman 8e et Simmons, Bonham, Frailing (2-1) 2e, Zamora 8e et Swisher.
CC—LA—C 6, SF—Murcer 2e.

hockey

Ligue Nationale

(Quarts de finale — 4 de 7)

Dimanche, 13 avril

Montréal 6, Vancouver 2
Philadelphie 6, Toronto 3
Buffalo 4, Chicago 1
Pittsburgh 5, Islanders NY 4

Mardi

Vancouver 2, Montréal 1
Philadelphie 3, Toronto 0
Buffalo 3, Chicago 1
Pittsburgh 3, Islanders NY 1

Jeudi

Montréal 4, Vancouver 1
Philadelphie 2, Toronto 0
Chicago 5, Buffalo 4
Pittsburgh 6, Islanders NY 4

Samedi

Montréal 4, Vancouver 0
Philadelphie 4, Toronto 3
Islanders NY 3, Pittsburgh 1
Buffalo 6, Chicago 2

Dimanche, 20 avril

Islanders NY 4, Pittsburgh 1
Buffalo 6, Chicago 2
Mardi
Montréal 5, Vancouver 4
Buffalo 3, Chicago 1
Islanders NY 4, Pittsburgh 2

Jeudi

Islanders NY 4, Pittsburgh 1
Samedi
Islanders NY 1, Pittsburgh 0

Hier

(Demi-finale — 4 de 7)

Dimanche, 13 avril

Islanders NY à Philadelphie
Montréal à Buffalo

Association Mondiale

(Demi-finale — 4 de 7)

Mardi
Québec 4, Minnesota 1
Jeudi
Minnesota 5, Québec 3
Vendredi
Houston 4, San Diego 0
Samedi
Québec 6, Minnesota 1
Hier soir
Québec à Minnesota
Houston à San Diego

Ligue Majeure du Québec

(Finale — 4 de 7)

Vendredi
Sherbrooke 5, Laval 2
Lundi
Sherbrooke 5, Laval 4
Mercredi
Sherbrooke 10, Laval 5
Vendredi
Laval 11, Sherbrooke 10
Hier
Sherbrooke 8, Laval 0

LIGUE NATIONALE

Série "I"					
PHILADELPHIE	0	0	0	0	0
ISLANDERS NY	0	0	0	0	0
Série "J"					
BUFFALO	1	0	6	5	2
MONTRÉAL	1	0	1	5	6

ASSOCIATION MONDIALE

Série "E"					
HOUSTON	1	1	0	4	0
SAN DIEGO	1	0	1	0	4
Série "F"					
QUEBEC	3	2	1	13	7
MINNESOTA	3	1	2	7	13

LIGUE MAJEURE DU QUÉBEC

SHERBROOKE	5	4	1	38	22
LAVAL	5	1	4	22	38

baseball

Ligue Nationale

Vendredi

New York 5, Montréal 3
Chicago 4, St-Louis 3
Pittsburgh 3, Philadelphie 2
Houston 6, Cincinnati 4
San Diego 5, Atlanta 3
Los Angeles 6, San Francisco 5

Samedi

Pittsburgh 7, Philadelphie 3
Los Angeles 13, San Francisco 3
Chicago 8, St-Louis 6
Atlanta 6, San Diego 4
Cincinnati 9, Houston 3
New York à Montréal, remis

Hier

New York 7, Montréal 6
Pittsburgh 2, Philadelphie 0
Cincinnati 6, Houston 2
Atlanta à San Diego, 2
Los Angeles à San Francisco
St-Louis à Chicago, remis

Aujourd'hui

Houston, Roberts (1-2) à San Diego, McIntosh (3-0), 22h
Atlanta, Nieko (1-2) à Los Angeles, Rhoden (1-0), 22h30

Ligue Américaine

Vendredi

Chicago 5, Kansas City 2
Detroit 1, Boston 0
Californie 2, Oakland 0
Milwaukee à New York, remis
Cleveland à Baltimore, remis

Samedi

New York 10, Milwaukee 1
Texas 6, Minnesota 2
Kansas City 8, Chicago 6
Detroit 3, Boston 2
Cleveland 3-2, Baltimore 0-3
Californie 1, Oakland 0

Hier

Milwaukee 7-1, New York 0-10
Detroit 5, Boston 4
Baltimore 6, Cleveland 1
Chicago 8, Kansas City 6
Oakland à Californie, 2, remis
Texas à Minnesota, 2, remis

Aujourd'hui

Détroit, Coleman (0-3) à Baltimore, Cuellar (1-0), 14h30
Cleveland, Peterson (1-1) à New York, May (1-1), 20h
Chicago, Wood (1-4) à Kansas City, Busby (2-1), 20h30

LIGUE NATIONALE

Section Est

	g	p	moy.	diff.
CHICAGO	11	4	.733	—
NEW YORK	8	6	.571	2½
PITTSBURGH	8	6	.571	2½
ST-LOUIS	6	9	.400	5
PHILADELPHIE	6	10	.375	5½
MONTRÉAL	5	9	.357	5½

Section Ouest

	g	p	moy.	diff.
SAN DIEGO	10	6	.625	—
LOS ANGELES	11	8	.579	½
ATLANTA	10	9	.526	1½
CINCINNATI	11	10	.524	1½
SAN FRANCISCO	9	8	.500	2
HOUSTON	6	15	.286	6½

LIGUE AMERICAINE

Section Est

	g	p	moy.	diff.
DETROIT	8	5	.615	—
BALTIMORE	7	6	.538	1
MILWAUKEE	8	7	.533	1
BOSTON	7	8	.467	2
NEW YORK	7	9	.438	2½
CLEVELAND	5	7	.417	2½

Section Ouest

	g	p	moy.	diff.
KANSAS CITY	11	7	.611	—
CALIFORNIE	10	7	.588	½
TEXAS	9	7	.563	1
CHICAGO	7	9	.438	3
MINNESOTA	6	10	.375	4

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

MEUBLES DE BUREAU

ENEZ CHOISIR VOTRE AMEUBLEMENT SUR LES LIEUX

STATIONNEMENT

Canada Dactylographe Inc.,
7035 AVE. DU PARC
270-1141

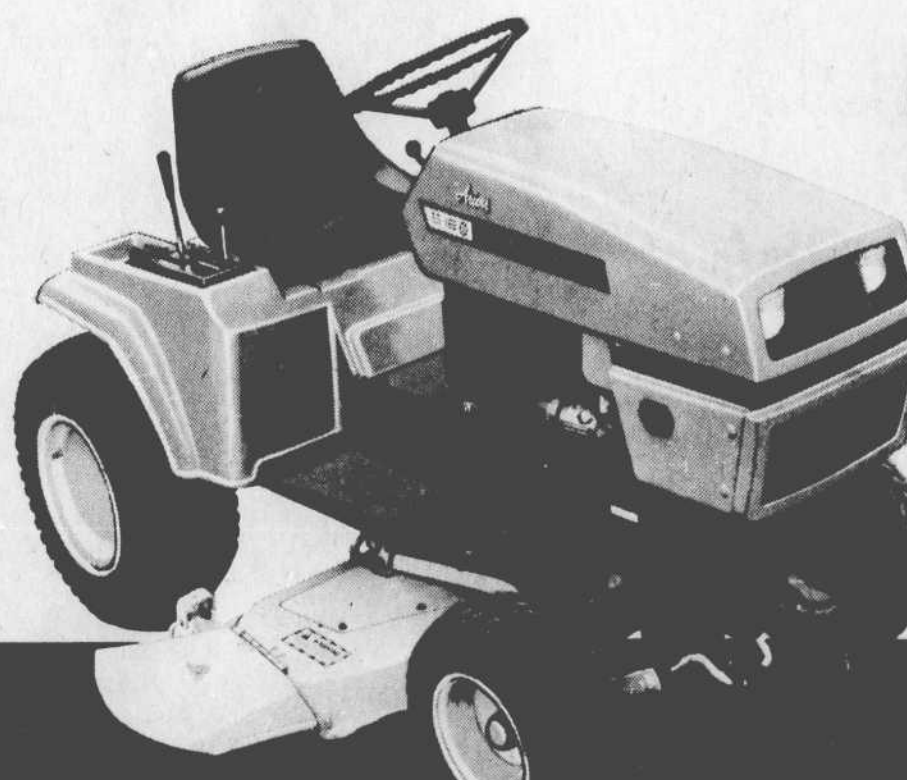
Brevets d'invention

MARQUES DE COMMERCE
MARION, Robic & Robic
ci-devant
Marion & Marion

2100, rue DUMONT
Montréal 07 288-2152

LISEZ ET FAITES LIRE

LE DEVOIR



GRATIS ARIENS VOUS DONNE LA TONDEUSE ACCESSOIRE

à l'achat d'un robuste tracteur de 12, 14 ou 16 C.V.

Prix de détail suggéré de la tondeuse accessoire à partir de \$379.95

Autres accessoires disponibles aux prix courants: Souffleuse à neige 48", grappe avant 54", bêche rotative 34", faucheuse 48", balais rotatifs 48", chargeur, balais aspirateur, etc.

FABRICANTS DES INCOMPARABLES SOUFFLEUSES ARIENS

SAVARD INC. 5663, Léger, Montréal Nord
980, rue Roy, Ville St-Laurent
Tél.: 747-4719

LES SERVICES MARINS ENR. 575, Ste-Rose, La Prairie
Tél.: 659-1393

ÉQUIPEMENT DE SPORTS ET JARDINS LAVAL INC. 1441, Boul. des Laurentides, Vimont, Laval
Tél.: 667-4866

Les Jeux de 76

625,000 billets à vendre à des Québécois patients et fortunés

par Guy Deshaies

A compter du lundi 5 mai prochain les 36 magasins ou comptoirs de vente de la maison Eaton au Québec mettront en vente environ 1,625,000 billets pour les événements des Jeux Olympiques de Montréal qui se dérouleront du 17 juillet au 1er août 1976.

Ce nombre de billets offerts à la population québécoise équivaut presque au nombre total des billets mis en vente aux États-Unis et dans le reste du Canada. Il est plus du double de tous les billets offerts aux citoyens de tous les autres pays réunis et pourtant on estime qu'à la fin de mai, c'est-à-dire trois semaines après la mise en vente, les billets de meilleures catégories ou qui concernent les événements les plus populaires auront été vendus.

Bref, une ruée majeure en vue au 5e étage du magasin Eaton pour le 5 mai et les jours suivants et même topo aux autres comptoirs Eaton de Montréal et de la proche banlieue où environ 900,000 billets seront mis en vente.

Ceux qui se présenteront aux 14 guichets du magasin du centre-ville et aux guichets des autres comptoirs dans les centres commerciaux où Eaton a pignon sur rue pourront payer comptant, par chèques ou encore en utilisant leur carte de crédit Eaton.

Au 6e étage, chez Eaton, juste un étage au-dessus du rayon-camping, derrière lequel des ouvriers aménagent les guichets, Paul Gélinas, la petite trentaine, lunettes noires, costume marine à rayures, fait des calculs et prépare sa stratégie.

Dans son bureau de directeur des relations avec les consommateurs dissimulé derrière le "sok", c'est-à-dire le rayon des tapis d'Orient, il cherche à prévoir les pépins insoupçonnés d'un système de vente qu'il a mis au point avec d'autres cadres supérieurs de l'établissement en un temps record. "On a signé le contrat avec COJO à la fin de février dernier", dit-il avec une certaine inquiétude.

Pourtant, pour ceux qui auront l'argent, le temps et la patience, l'achat des billets, ou plutôt des titres provisoires avec lesquels ils n'obtiendront leurs vrais billets que six semaines avant l'ouverture des Jeux, ne devrait pas présenter de problèmes trop graves s'ils mettent en pratique les conseils suivants que nous donne M. Gélinas.

Il y a longtemps que vous avez eu un tête-à-tête avec votre corps?



nas. D'abord il aura fallu choisir la date, l'heure, la discipline de l'épreuve à laquelle on veut assister et la catégorie de billets. Il n'est pas nécessaire de connaître le code car il n'y aura aucune formule à remplir pour l'acheteur du titre. Ce sont les préposées à chacun des guichets qui rempliront les titres en quatre copies dont une que l'acheteur conserve.

Si, par exemple, vous voulez assister à la finale du 1,000 mètres cycliste contre la montre le 20 juillet à 15h et que vous désirez un billet de première catégorie, le code de votre commande sera 062021 (06 pour le numéro correspondant à la discipline, 20 pour le 20 juillet, 2 pour signifier la session de l'après-midi plus coûteuse que celle de la matinée qui porte le chiffre 1 et enfin le chiffre 1 pour la catégorie).

Vous avez donc choisi la date, l'heure, la discipline et la catégorie. Cette dernière notion est importante car elle est fonction du prix. Pour la finale du 1,000 mètres au vélodrome, le billet de 1ère catégorie coûtera \$10 tandis que le billet de 3e catégorie (code 062023) coûtera \$4.

Mais en établissant la liste des titres que vous voulez réserver, il est important de dresser une liste de seconds choix par ordre d'importance de manière à donner votre commande conformément à ces seconds choix si jamais il ne reste plus de billets dans vos premiers choix. Dans la salle d'attente chez Eaton, adjacente aux guichets, un tableau indiquera les choix écoulés, les choix rares et les disponibilités.

Par exemple à la colonne "finale cycliste du 20 juillet", il y aura une marque de couleur rouge qui signifie qu'il ne reste plus de billets, ou une marque de couleur orange qui veut dire rareté ou encore une marque verte qui signifie que cette épreuve est disponible.

Si vos choix correspondent à des épreuves marquées du signe rouge, rayez-les de votre liste et vérifiez vos deuxièmes choix pour savoir s'ils sont disponibles.

Aux comptoirs, on procédera comme dans certaines charcuteries ou pâtisseries. On vous remettra une carte numérotée correspondant à votre tour.

Ainsi on prévoit une moyenne de 15 minutes par client pour l'achat des billets, soit une possibilité de 400 clients par jour au magasin du centre-ville. Aux 400 premières personnes qui se présenteront, on remettra une carte portant un chiffre de 1 à 400. Les détenteurs des cartes 1 à 60 passeront à l'un des guichets dans l'heure qui suivra, les 60 à 120 pourront revenir une heure plus tard, les 120 à 180 passeront dans la troisième heure et ainsi de suite de sorte qu'il ne sera pas nécessaire d'attendre son tour toute la journée et de se bousculer. Ces cartes seront de couleurs différentes pour chaque journée et porteront la date de sorte qu'on ne

pourra pas les utiliser une autre journée.

Exemple: Si vous arrivez chez Eaton à 10h, c'est-à-dire une heure après l'ouverture des guichets, et que vous êtes la 336e personne à vous présenter depuis 9h, on vous remettra la carte numéro 336 à laquelle on arrivera, selon toute prévision prudente, entre 16h et 17h. On vous priera donc de revenir à 16h.

Il sera possible de payer par chèques personnels, tel que mentionné plus haut, étant donné le long délai entre l'achat des titres et la livraison des billets. Il sera toujours possible d'annuler les titres vendus à celui qui aura fait un chèque sans provision et de remettre en vente ces choix, ce qui pourra occasionner des surprises parfois durant les trois mois que durera la première période de vente. Durant ces trois mois, on ne pourra acheter que 20 billets par personne et pas plus de deux pour la même épreuve sportive.

Quant aux billets pour la cérémonie d'ouverture et pour la soirée de clôture des Jeux, ils ne seront pas vendus aux guichets au Canada mais feront l'objet d'une loterie en vertu de laquelle seules les personnes dont les noms auront été choisis au hasard pourront les acheter. Des formules de participation seront publiées dans les journaux plus tard. En gros, il y aura 35,000 billets d'ouverture vendus au Canada et 35,000 billets de clôture sur une possibilité de 70,000 pour chacune de ces cérémonies. Les 70,000 autres billets sont offerts à l'étranger et, curieusement, ils y sont vendus comme les autres billets.

Du reste, dans certains pays, notamment en France et en Finlande, la vente des billets est déjà commencée, ce qui signifie qu'il y a d'ores et déjà, en principe, des Finlandais et des Français qui détiennent leurs billets d'ouverture ou de clôture, chose qui, pour les Canadiens, ne peut être encore qu'une vague espérance de chance.

Chez Eaton, agent de vente de tout le Canada (il n'y a qu'une seule agence par pays) on estime que la commission de 10 p.c. sur le prix de vente des billets, soit un profit brut d'environ \$1 million, ne couvrira pas les dépenses. L'intérêt pour la maison Eaton est la publicité, la participation aux Jeux et surtout le va-et-vient de la clientèle parmi les rayons.

Car dans tout le processus plus haut décrit, où l'achat de 20 billets de première catégorie peut signifier une dépense de près de \$500, certains amateurs pourraient céder à l'impatience et opter pour l'achat moins compliqué d'un téléviseur couleur à quelque comptoir moins achalandé.

A l'automne 75, on procédera à une nouvelle mise en vente des choix encore disponibles mais il pourra se faire des échanges entre les divers postes de vente. Pour les trois pre-

miers mois, il ne pourra être question, par exemple, que le comptoir de Drummondville, qui a trop de billets de natation et pas assez de billets de hockey sur gazon, en refille au comptoir de Pointe-Claire dont l'inventaire serait l'inverse.

L'ordinateur a déterminé un quota pour chaque comptoir Eaton.

D'autre part, les titres provisoires ou reçus d'achats sont signés par l'acheteur et c'est lui en personne qui devra se présenter à compter du 1er juin 76 pour récupérer ses billets s'il n'est pas mort à cette date. Le cas échéant, on reconnaîtra à un membre de sa famille le droit de récupérer les billets mais en aucun cas il n'y aura de remboursement. Les titres sont donc non-interchangeables.

Eaton ne fournira pas non plus de renseignements au téléphone au sujet des billets encore disponibles. Il faudra s'y rendre pour consulter la charte des disponibilités.

Dans les autres pays, la plupart des agents de vente sont des agents de voyage qui profi-

tent de cette vente de billets pour vendre en même temps le voyage à Montréal pour les Olympiques.

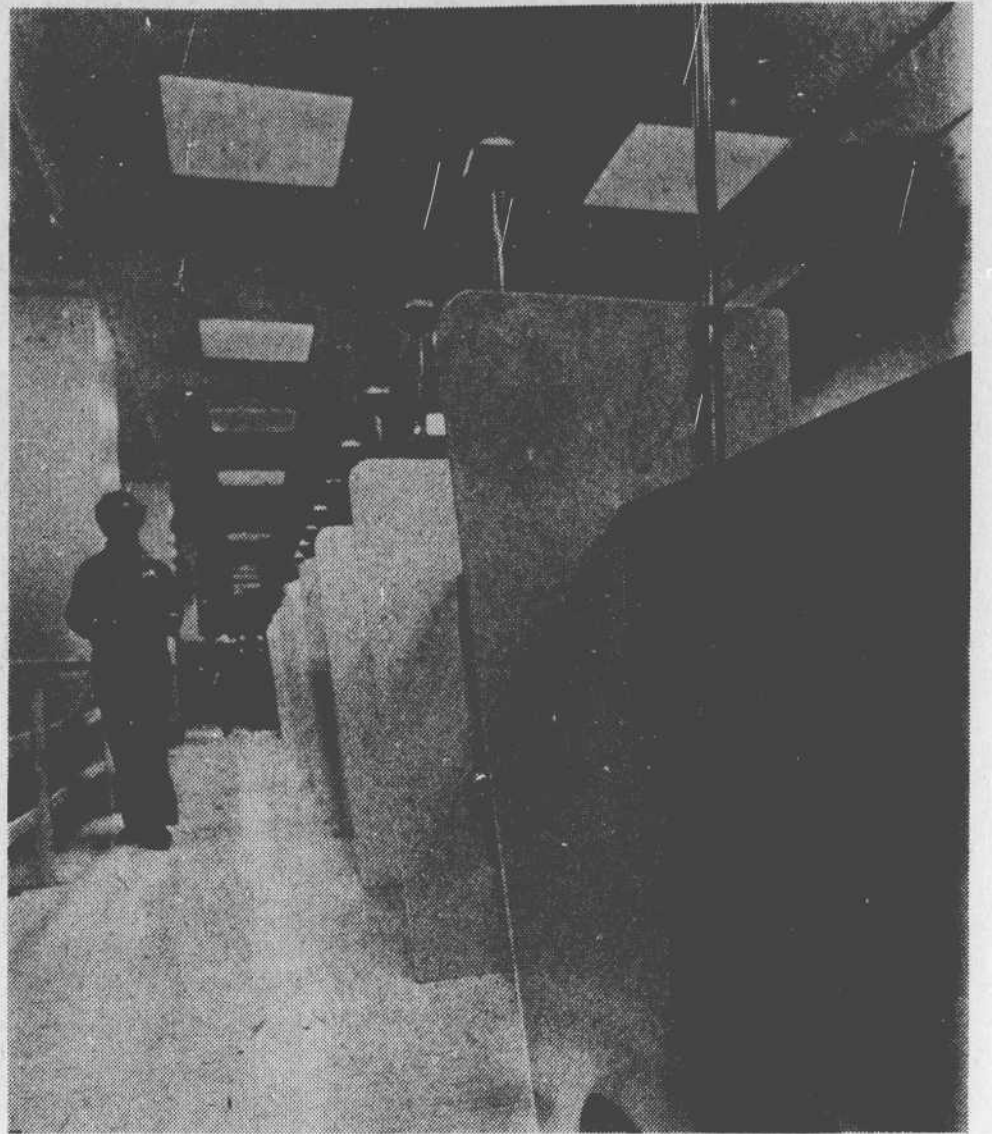
Dans la majorité des cas, ces agences, qui peuvent employer la méthode de leur choix pour vendre les billets, sont les mêmes que celles retenues pour les Jeux de Munich en 72.

D'ailleurs, tout le système est, à quelques exceptions près au niveau de certains détails, le même que celui des Jeux de Munich.

S'il est vrai qu'en général ceux qui assisteront à ces épreuves seront les plus fortunés, on peut dire qu'ils auront fait preuve d'une patience qui compense au mérite.

Paul Gélinas, en repassant pour la onzième fois devant les guichets-isoloirs, en refaisant mentalement les étapes d'une expérience unique, en se disant que tout devrait bien aller, en appréhendant des difficultés imprévisibles, croit qu'il a aussi le mérite de quelque chose.

"Moi en tout cas, dit-il, je vais regarder les Jeux à la télévision."



Ces 14 guichets alignés au 5e étage du magasin Eaton du centre-ville accueilleront environ 40,000 personnes en 12 semaines pour la vente des billets des Jeux de 1976.

(Photo Alain Renaud)

“Non merci, c'est assez.”

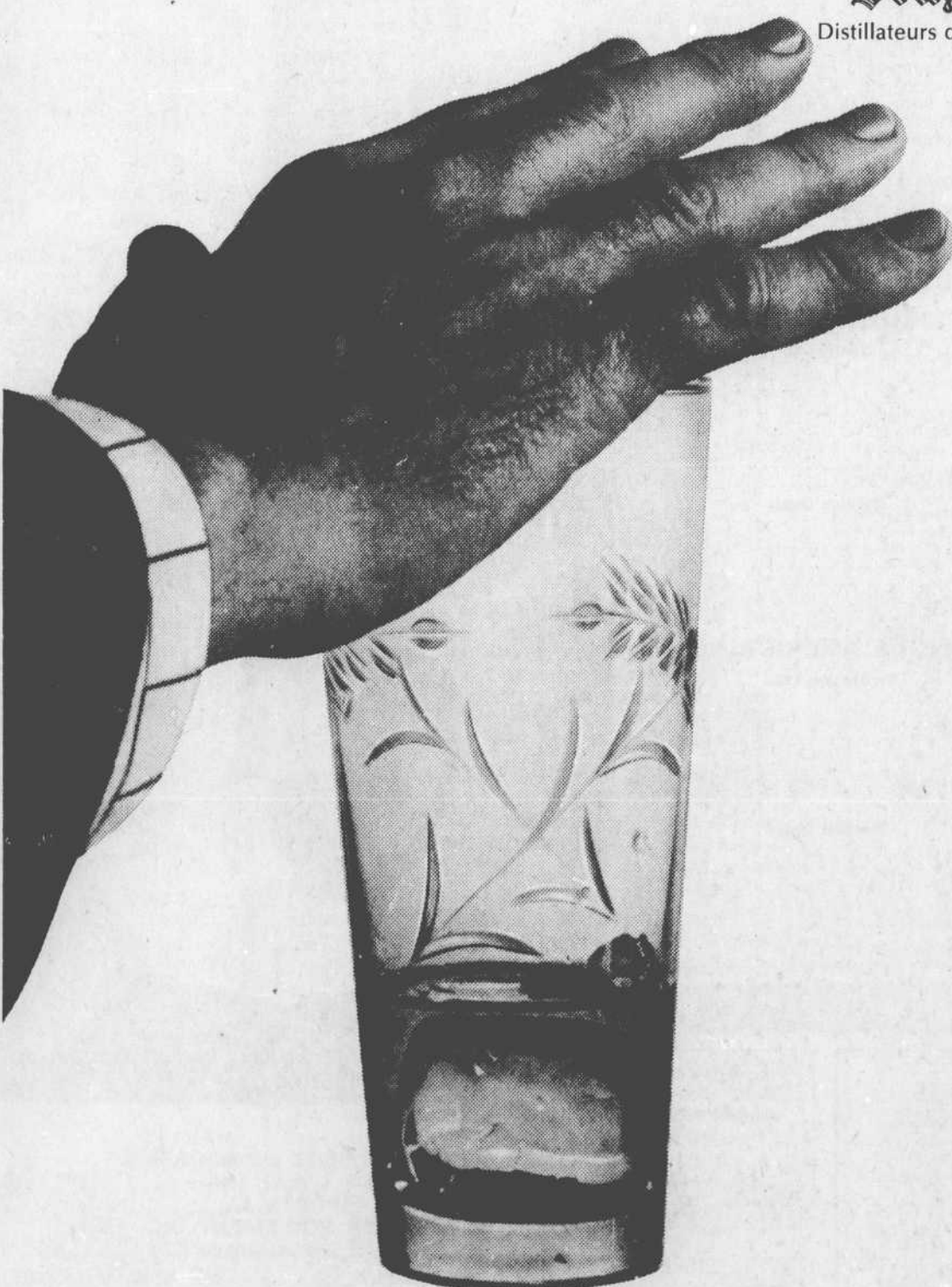
Cet homme a la tête sur les épaules. Il se divertit sans pour autant se laisser encourager à abuser de la boisson par le plaisir qu'il en tire ou par un hôte bien intentionné. Quand il a assez bu, il a le bon sens de le reconnaître.

La sagesse d'un « Non merci, c'est assez, » s'applique non seulement à la boisson mais à tous les plaisirs de la vie.

La modération, c'est aussi simple que cela.

Si une de vos connaissances a du mal à dire « Non merci, c'est assez », vous lui rendriez un grand service en lui conseillant de consulter un médecin.

Seagram
Distillateurs depuis 1857



Nous fabriquons toujours ces magnifiques escaliers d'autrefois

Encore mieux! nos ébénistes les installent.

Bois & matériaux de construction
RAYMOND Inc.
distributeur exclusif pour la région de Montréal
11,200, boul. Maurice Duplessis,
Montréal, Qué. H1E 1M9
Tél.: (514) 326-2202

Escaliers
Colonial
Staircases

Brochure disponible sur demande